

Atout énergie

Rapport d'activité 2018



Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône

Table des matières

Les événements de l'année 2018	2
1. Le fonctionnement du SIED 70	3
Le Comité syndical.....	3
Le Bureau syndical	3
Le Conseil d'exploitation de la Régie des énergies renouvelables	4
Les commissions	4
Les services du SIED 70.....	5
2. La concession de distribution d'électricité	6
Le contrôle des concessionnaires	6
La répartition de la maîtrise d'ouvrage entre le SIED 70 et les concessionnaires (ENEDIS et SICAE EST).....	6
3. Les travaux d'électrification et d'éclairage public.....	6
Le financement des travaux d'électrification et d'éclairage public.....	6
Les investissements sur les réseaux.....	7
4. Les comptes 2018	10
5. Les Energies renouvelables.....	14
Le Bois énergie.....	14
L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.....	14
Les chaufferies du SIED 70	19
L'hydroélectricité.....	30
Le photovoltaïque	30
6. L'électromobilité.....	32
7. Le service aux communes	35
Le Conseil en Energie Partagé : CEP	35
La valorisations et vente des CEE	35
Le groupement d'achat d'énergie.....	36
Les aides financières	38

Les événements de l'année 2018

1. Par délibération en date du 5 mars 2018, le Bureau syndical a décidé de mettre en place un nouvel appel à projets pour le financement des travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments des communes et des SIVU scolaires, doté d'1 million d'euros. Un nouveau phasage a été adopté pour la remise des dossiers de candidature en vue de laisser un délai suffisant aux candidats.
2. Par délibération du 24 mars 2018, le Comité syndical a décidé de lancer les négociations avec Enedis et Edf en vue de conclure un nouveau contrat de concession au plus tard le 1^{er} juillet 2021. Le contrat actuel signé le 30 novembre 1995 avec Edf pour une durée de 30 ans expire le 30/11/2025 avec possibilité d'un nouveau contrat avant cette échéance. En contrepartie, un avenant a été signé stipulant le maintien des conditions avantageuses de calcul de la redevance R2 (protocole d'accord du 18 septembre 2013) jusqu'à la date d'entrée en vigueur du nouveau contrat.
3. Le 12 juin 2018, suite à la consultation lancée pour une Délégation de Service public Gaz pour la création d'un réseau de distribution de gaz naturel sur le secteur de Champagny, le Comité syndical a validé le choix de la Société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) comme concessionnaire pour la distribution publique de gaz naturel sur les communes de Champagny et Plancher-Bas.
4. Le Bureau syndical, par délibération du 25 juin 2018 a décidé de participer au groupement au groupement d'achat de gaz naturel pour l'ensemble des tarifs (réglementés et non réglementés).
5. Par délibération du 25 juin 2018, le Bureau syndical a validé la poursuite des études d'avant-projet du site de production hydroélectrique initié à Pont-sur-l'Ognon.
6. Lors de sa séance du 24 septembre 2018, le Bureau syndical a mis en place diverses mesures destinées à promouvoir la production électrique d'origine renouvelable et développer ainsi de petits projets photovoltaïques sur les bâtiments des communes ou des EPCI. A cet effet, un budget annexe a été créé.
7. Par délibération du 10 novembre 2018, Le Comité syndical a approuvé le principe de la participation du SIED70 à la SEM « Côte d'Or Energies », cette Société d'Economie Mixte développe sur la Côte d'Or différents projets de production d'énergie électrique renouvelable dont la rentabilité financière est avérée et pourra intervenir sur la Haute-Saône.
8. Le 1^{er} décembre 2018, arrivée d'un nouvel agent à temps non complet pour renforcer le service comptabilité, notamment sur la partie EnR.

1. Le fonctionnement du SIED 70

Le Comité syndical

Au 31 décembre 2018, conformément aux conditions fixées par les statuts du syndicat, le Comité est composé de 586 membres représentant :

- Toutes les communes du département dont 2 communes nouvelles « La Romaine » et « Servance Miellin » regroupant respectivement les communes de Greucourt, Le Pont de Planche et Vezet, et les communes de Servance et Miellin,
- La Communauté de Communes du Val Marnaysien qui a pris la compétence « Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité » regroupant les communes de Avriigny-Virey, Bard-les-Pesmes, Bay, Beaumotte-les-Pin, Bonboillon, Brésille, Brussey, Chambornay-les-Pins, Chancey, Chaumerenne, Chenevrey-et-Morogne, Courcuire, Cugney, Cult, Gezier-et-Fontenelay, Hugier, Malans, Marnay, Montagney, Motey-Besuche, Pin, Sornay, Tromarey et Vregille.

Il convient de rappeler que, d'une part, le Comité ne peut délibérer valablement lors de sa première convocation si le quorum - qui est donc de 294 - n'est pas atteint (les pouvoirs n'étant pas pris en compte dans le calcul du quorum) et, d'autre part, lors de la 2ème réunion, les membres du Comité, convoqués à au moins 3 jours d'intervalle, peuvent délibérer sans condition de quorum.

Les 3 réunions du Comité des 24 mars, 12 juin et 10 novembre 2018 se sont déroulées en présence respectivement de :

- 298 délégués (quorum atteint à la 1ère réunion),
- 271 délégués (quorum non atteint - 66 délégués à la 2ème réunion),
- 305 délégués (quorum atteint à la 1ère réunion).

Le Bureau syndical

Au 31 décembre 2018, le Bureau du SIED 70 était composé de 19 membres :

PRESIDENT :

Jacques ABRY, maire de LUZE

VICE-PRESIDENTS :

1er vice-président : Gilles MARTINET, maire et délégué de LA LANTERNE-ET-LES-ARMONTS

2ème vice-président : Robert BOURQUIN, maire et délégué de COISEVAUX

3ème vice-président : Raymond BILQUEZ, maire et délégué de FRANCHEVELLE

4ème vice-président : Jean-Marc JAVAUX, délégué de FROTEY-LES-VESOUL

5ème vice-président : Pascal GAVAZZI, délégué de LURE

6ème vice-président : Jean-Luc QUIVOGNE, délégué de JUSSEY

SECRETAIRE :

Joël DAVAL : conseiller général, maire et délégué de BREUCHOTTE

SECRETAIRE ADJOINT :

Lionel VALDENNAIRE : délégué de CHARIEZ élu lors des élections du Comité syndical du 10 novembre 2018

MEMBRES :

Nicolas EMONIN : délégué d'AINVELLE

Jean-Pierre FOUQUET : maire et délégué d'AUTET

Jacques THEULIN : maire et délégué de VILLERS-LE-SEC

Jacques HEZARD : maire et délégué de BUCEY-LES-TRAVES

Christian TERRASSON : délégué de PONTCEY

Damien TAUNAY : délégué d'ABELCOURT

Jean-Michel ADREY : délégué d'ECHENOZ-LA-MELINE
Viviane CARSANA : déléguée de GEVIGNEY-ET-MERCEY
Denis DUMAIN : délégué de CORRE
Daniel NOURRY : délégué de MAGNY-VERNOIS

Le Bureau s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2018 : les 15 janvier, 5 mars, 25 juin, 24 septembre et 26 novembre 2018.

Le Conseil d'exploitation de la Régie des énergies renouvelables

La Régie a été créée par le Comité syndical, lors de sa séance du 28 mars 2007, avec la simple autonomie financière. Son Conseil d'exploitation composé de Jacques ABRY (président), Gilles MARTINET, Jean-Marc JAVAUX, Robert BOURQUIN et Raymond BILQUEZ (membres) est une force de propositions, pour des décisions qui sont prises par le Comité ou le Bureau du syndicat par délégation.

Cette régie a en charge la gestion des chaufferies de Scey-sur-Saône, Gy et Marnay (voir en fin du présent document le rapport concernant ces chaufferies).

On trouvera annexé au présent rapport le recueil des actes administratifs de l'année 2018 qui retrace l'ensemble des décisions adoptées par le Comité, le Bureau et le Conseil d'exploitation de la Régie des Energies Renouvelables du SIED 70 au cours de cette année.

Les commissions

Huit commissions ont été créées au sein du Comité :

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a été créée conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales. Cette commission doit être consultée sur tout nouveau projet de création de service public en délégation du service public ou en régie, à condition que celle-ci soit dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels ou commerciaux ou de services publics administratifs. Elle est présidée par le président du SIED 70 et comprend des membres du Comité syndical, des représentants d'associations locales et le cas échéant, en fonction de l'ordre du jour, de personnes qualifiées avec voix consultative.

La commission consultative paritaire prévue dans le cadre de la loi 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) a été créée conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales. Cette commission est constituée d'un représentant de chacune des 21 EPCI de Haute-Saône et de 21 délégués du Syndicat. Elle devra coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données.

Les 6 autres commissions sont les suivantes :

- Concessions - président : Gilles MARTINET,
- Energie-bois - président : Robert BOURQUIN,
- Travaux - président : Raymond BILQUEZ,
- Communications électroniques et internet haut-débit - président : Jean-Marc JAVAUX,
- Economie d'énergie et performance énergétique - président : Pascal GAVAZZI,
- Solidarité, coopération et mutualisation - président : Jean-Luc QUIVOGNE.

La liste des membres de ces commissions est disponible sur le site internet du SIED 70 à l'adresse suivante : <http://www.sied70.fr/espaceadherents/commissions>

Les services du SIED 70

Fin 2018, les services du SIED 70 étaient composés de 14 agents et 3 postes non pourvus, selon le tableau des effectifs ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2018					
		CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	TEMPS
<u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u>					
Adjoint administratif		C	1	1	mi-temps
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		C	1	0	plein
Adjoint administratif principal de 1ère classe		C	1	0	12 h/semaine
Adjoint administratif principal de 1ère classe		C	1	1	plein
Directeur (détachement)		A	1	0	plein
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>					
Adjoint technique principal de 1ère classe		C	2	2	plein
Technicien principal de 2ème classe		B	2	2	plein
Technicien principal de 1ère classe		B	2	1	plein
Adjoint administratif		C	1	1	plein
Ingénieur territorial		A	1	1	plein
Ingénieur hors classe		A	1	1	plein
AGENTS NON TITULAIRES	CONTRAT (loi 84-53 du 26/01/1984)*	CATEGORIE	SECTEUR	EFFECTIF POURVU	TEMPS
Chargée de mission	art 3 – 3/2°	A	ENR	1	plein
Assistante de direction	art 3 – 3/4	B	Administratif	1	plein
Chargé d'opérations	art 3 – 3/1°	B	Technique	1	plein
Chargé d'opérations	art 3 – 3/1°	B	Technique	1	plein

Au cours de cette année 2018, les agents ont suivi globalement 65 jours de formation qui ont permis :

- La préparation à l'examen professionnel d'ingénieur en chef pour 1 agent,
- La formation d'intégration au poste d'ingénieur territorial pour 1 agent,
- La préparation au concours de technicien principal de 2^{ème} classe pour 3 agents.

Le nombre de jours d'absence pour maladie a été de 339 jours (dont le Congé Longue Maladie d'un agent de 334 jours suivi d'une reprise à temps partiel thérapeutique à compter du 01/12/18).

L'année 2018 a été marquée par :

- Le renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Saône pour la période 2018-2020.
- La signature avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle d'une convention de mutualisation pour la mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale « RGPD » Règlement Général pour la Protection des Données Personnelles.
- Le recrutement d'un agent pour le poste d'adjoint administratif à temps non complet à compter du 1^{er} décembre 2018 afin d'alléger la charge de travail de la comptable et du service EnR qui doit faire face à l'accroissement de son activité.

2. La concession de distribution d'électricité

Le contrôle des concessionnaires

En sa qualité d'autorité concédante, le SIED 70 a l'obligation de contrôler la bonne exécution des contrats des concessionnaires. Cette obligation trouve son fondement dans l'article 16 de la loi modifiée du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique, qui stipule que « le contrôle de la construction et de l'exploitation est exercé sous l'autorité du Ministre des travaux publics, par les agents délégués par les municipalités lorsqu'il s'agit de concession donnée par les communes ou les syndicats de communes ».

Cette obligation a été réaffirmée par l'article L2224-31 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « les autorités concédantes exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges de ces concessions. Elles assurent le contrôle des réseaux publics d'électricité. A cette fin, elles désignent un agent de contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution ».

Le rapport de contrôle de l'exécution par ENEDIS et SICAE EST des contrats de concession que le SIED 70 a signés avec ces entreprises respectivement en 1995 et 1996 sont disponibles sur le site internet du SIED 70 : <http://www.sied70.fr/rapportsactivitecontrôle>

La répartition de la maîtrise d'ouvrage entre le SIED 70 et les concessionnaires (ENEDIS et SICAE EST)

NATURE DES OPERATIONS	MAÎTRE D'OUVRAGE DANS LES COMMUNES	
	urbaines (19)	rurales (524)
Renforcement des canalisations HTA	concessionnaire	concessionnaire
Renforcement des postes de transformation et des canalisations BT	concessionnaire	SIED 70
Raccordement relevant pour les puissances supérieures à 250 kVA	concessionnaire	concessionnaire
Raccordement pour les puissances inférieures ou égales à 250 kVA et dessertes extérieures de zones	concessionnaire	SIED 70
Partie des extensions situées à l'intérieur des zones	SIED 70	SIED 70
Branchements	concessionnaire	concessionnaire
Intégration des ouvrages dans l'environnement	SIED 70	SIED 70

3. Les travaux d'électrification et d'éclairage public

Le financement des travaux d'électrification et d'éclairage public

L'instauration de la taxe sur la consommation finale d'électricité, décidée par le Comité syndical en septembre 2012 a permis d'améliorer les modalités de financement des travaux.

S'agissant des travaux d'optimisation de l'éclairage public, le Bureau syndical a décidé de modifier le 5 mars 2018 le régime des aides afin de faciliter le renouvellement de luminaires à Sodium Haute Pression de plus de 10 ans pour s'orienter vers des sources et des puissances moins consommatrices (luminaires type LED) et ainsi de favoriser les économies d'énergie dans le domaine de l'éclairage public.

Les participations financières demandées par le SIED 70 pour les travaux sur le réseau de distribution public d'électricité, l'éclairage public et le génie civil de communications électroniques sont consultables à l'adresse suivante :

<https://www.sied70.fr/espaceadherents/financementdestravaux>

Ces fiches distinguent 3 catégories de communes selon qu'elles sont, d'une part, rurales ou urbaines au sens de l'électrification et, d'autre part, que le SIED 70 y perçoit ou non la TCFE (Taxe sur la consommation finale d'électricité). Elles représentent :

- Les 521 communes de moins de 2000 habitants et les communes de RIOZ et PLANCHER-BAS, rurales au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCFE.
- Les 3 communes de moins de 2000 habitants, urbaines au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCFE (GRAY-LA-VILLE, NAVENNE et ROYE).
- Les 16 villes de plus de 2000 habitants, urbaines au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 ne perçoit pas la TCFE.

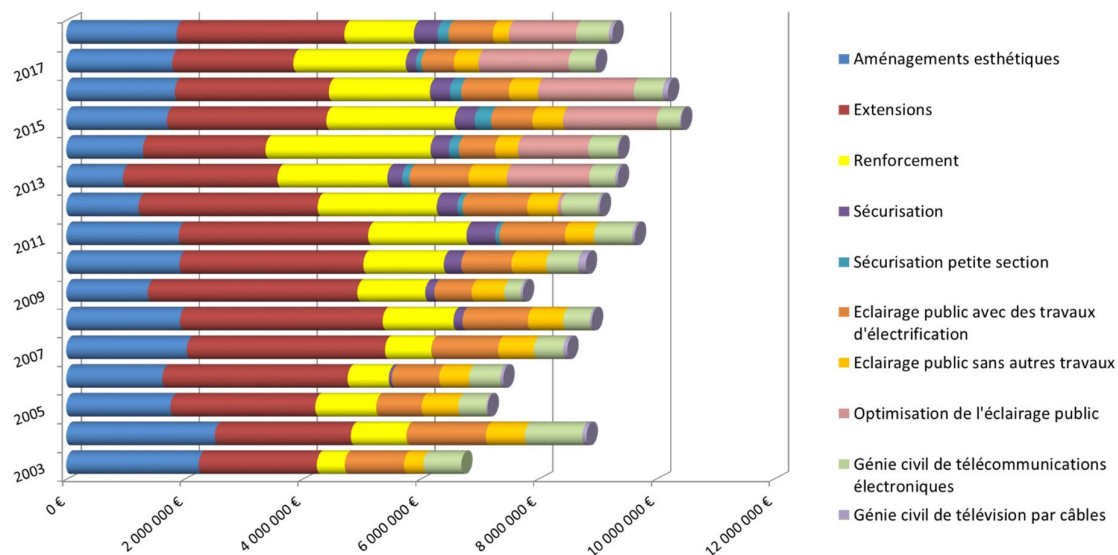
Les investissements sur les réseaux

En 2018, la répartition depuis 2009 des dépenses de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, et ceux réalisés pour le compte de tiers, c'est-à-dire d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques est précisée sur le tableau et le diagramme ci-après :

Année	Aménagement esthétique	Extension	Renforcement	Sécurisation	Sécurisation petite section	Eclairage public avec des travaux d'électrification	Eclairage public sans autres travaux	Optimisation de l'éclairage public	Génie civil de communications électroniques	Génie civil de télévision par câbles
2009	1 381 810,49 €	3 558 941,04 €	1 153 279,88 €	152 055,35 €	- €	633 995,21 €	554 250,28 €	- €	276 739,31 €	42 227,15 €
2010	1 921 967,71 €	3 120 743,38 €	1 365 646,15 €	296 357,94 €	- €	849 828,29 €	591 019,72 €	- €	539 433,93 €	135 605,83 €
2011	1 907 639,85 €	3 216 638,98 €	1 669 042,59 €	486 789,52 €	72 403,07 €	1 111 184,28 €	493 969,18 €	- €	650 726,13 €	44 575,09 €
2012	1 227 979,72 €	3 039 137,38 €	2 020 328,73 €	350 224,25 €	86 786,75 €	1 098 856,59 €	513 727,14 €	64 478,17 €	616 071,41 €	38 078,92 €
2013	961 903,53 €	2 623 416,89 €	1 865 043,63 €	252 322,07 €	123 378,19 €	1 001 117,60 €	648 669,70 €	1 396 546,02 €	445 993,20 €	45 254,97 €
2014	1 298 597,72 €	2 083 451,19 €	2 800 427,72 €	312 479,39 €	166 749,03 €	616 420,86 €	386 308,17 €	1 192 950,58 €	491 701,36 €	26 216,37 €
2015	1 709 128,33 €	2 706 276,35 €	2 176 026,00 €	342 063,40 €	274 929,15 €	703 696,15 €	518 526,38 €	1 590 600,39 €	393 219,80 €	21 088,73 €
2016	1 842 026,24 €	2 614 284,93 €	1 715 582,91 €	338 138,81 €	193 715,67 €	806 993,43 €	494 224,36 €	1 626 179,14 €	492 151,26 €	90 592,67 €
2017	1 798 507,63 €	2 056 181,90 €	1 908 015,35 €	171 441,74 €	91 414,85 €	551 828,56 €	417 169,35 €	1 528 087,03 €	446 433,00 €	21 766,87 €
2018	1 871 910,94 €	2 849 336,49 €	1 177 218,37 €	402 946,90 €	185 447,78 €	752 945,77 €	271 933,07 €	1 138 608,36 €	556 635,73 €	63 975,68 €

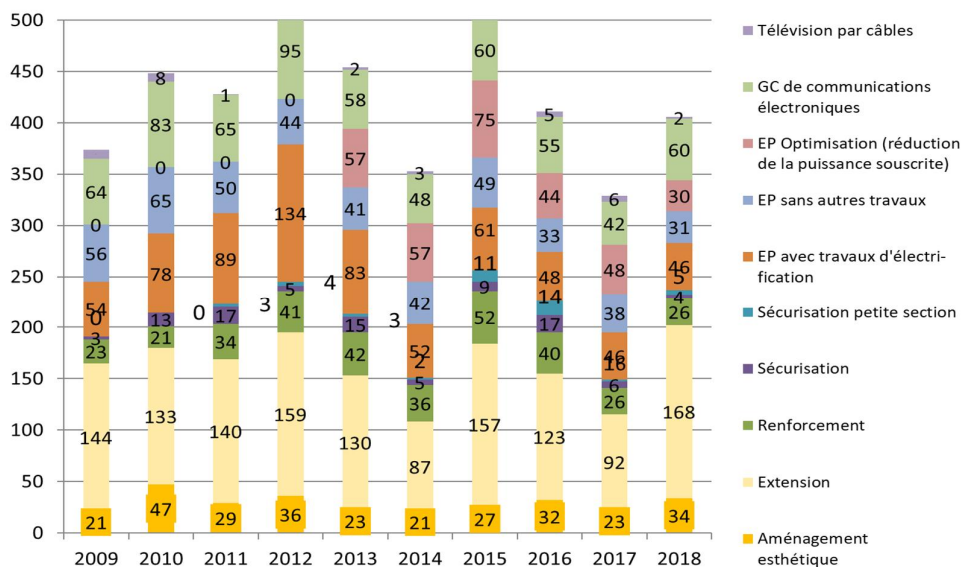
En 2018, on constate une baisse des investissements en éclairage public compensée par une montée des travaux liés au réseau d'électricité

Cette répartition des travaux réalisés peut être représentée par l'histogramme ci-dessous :



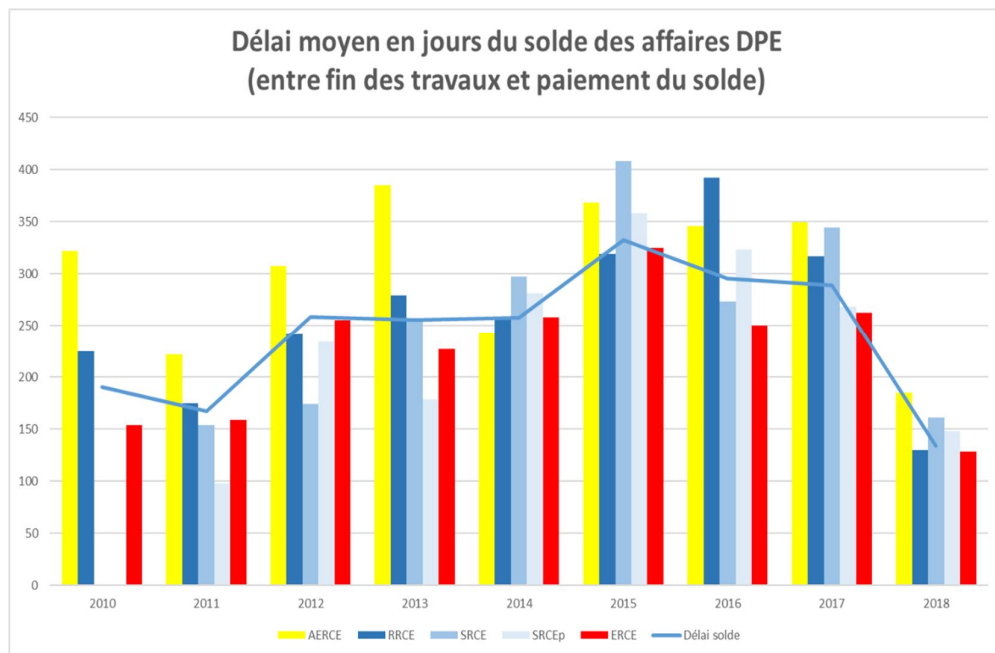
Sur les 10 dernières années, le nombre d'opérations soldées financièrement au cours de l'année considérée est indiqué sur le tableau et le diagramme ci-après :

Année de réalisation	Aménagement esthétique	Extension	Renforcement	Sécurisation	Sécurisation petite section	Eclairage public			Génie civil de		Total général
						avec travaux d'électrification	sans autres travaux	Optimisation (réduction de la puissance)	communi-cations électroni-	télévision par câbles	
2009	21	144	23	3	0	54	56	0	64	9	374
2010	47	133	21	13	0	78	65	0	83	8	448
2011	29	140	34	17	3	89	50	0	65	1	428
2012	36	159	41	5	4	134	44	0	95	3	521
2013	23	130	42	15	3	83	41	57	58	2	454
2014	21	87	36	5	2	52	42	57	48	3	353
2015	27	157	52	9	11	61	49	75	60	1	502
2016	32	123	40	17	14	48	33	44	55	5	411
2017	23	92	26	6	2	46	38	48	42	6	329
2018	34	168	26	4	5	46	31	30	60	2	406



On constate en 2018, après une baisse forte en 2017, une augmentation du nombre d'opérations soldées.

Afin de répondre à la demande de nombreuses communes, un des objectifs du Syndicat a été de réduire le délai de solde des dossiers. Cet objectif a pu être atteint en 2018 grâce à la mobilisation de la majorité du personnel sur ce thème :

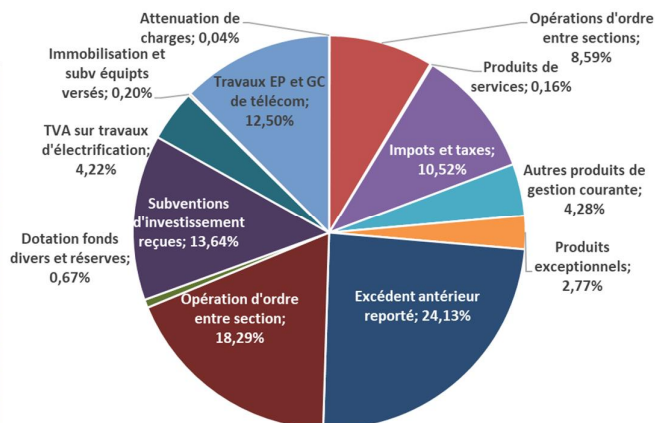


4. Les comptes 2018

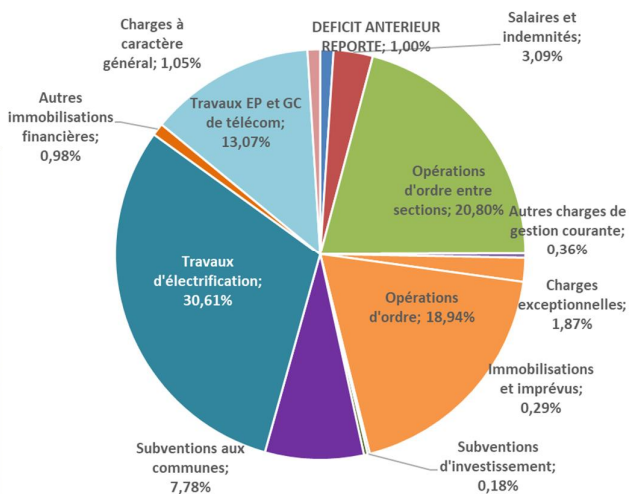
L'exécution 2018 laisse un excédent d'investissement de 76 389,89 € et un excédent de fonctionnement de 9 726 314,14 €, soit un excédent budgétaire global de 9 802 704,03 €. Ce résultat est à compléter des restes à réaliser qui présentent un solde positif de 1 945 018.25 €.

Les résultats financiers de 2018 sont représentés par les histogrammes ci-après :

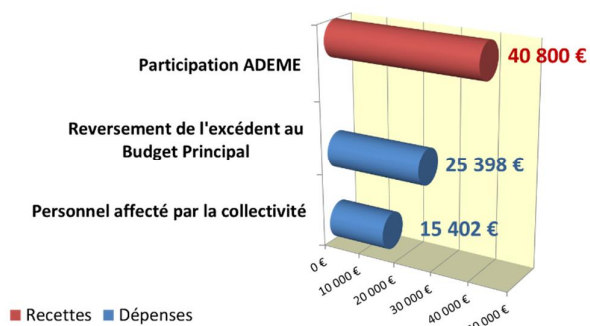
RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Atténuation de charges	12 929 €
	Opérations d'ordre entre sections	2 602 478 €
	Produits de services	49 850 €
	Impôts et taxes	3 185 487 €
	Autres produits de gestion courante	1 296 299 €
	Produits exceptionnels	838 216 €
INVESTISSEMENT	Excédent antérieur reporté	7 308 769 €
	Opération d'ordre entre section	5 540 125 €
	Dotation fonds divers et réserves	203 945 €
	Subventions d'investissement reçues	4 131 031 €
	TVA sur travaux d'électrification	1 278 369 €
	Immobilisation et subv équipés versés	59 623 €
	Travaux EP et GC de télécom	3 785 604 €



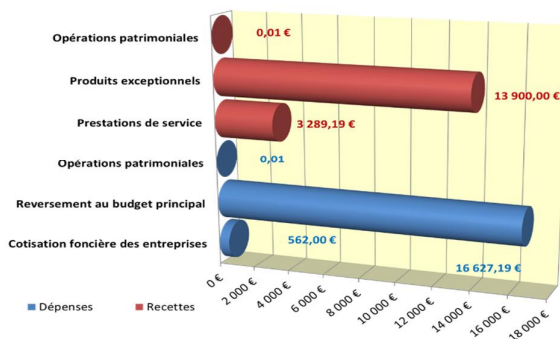
DEPENSES		
FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général	214 775 €
	Salaires et indemnités	633 339 €
	Opérations d'ordre entre sections	4 262 816 €
	Autres charges de gestion courante	73 996 €
	Charges exceptionnelles	382 788 €
INVESTISSEMENT	Opérations d'ordre	3 879 788 €
	Subventions d'investissement	36 387 €
	Immobilisations et imprévus	58 421 €
	Subventions aux communes	1 593 401 €
	Travaux d'électrification	6 272 587 €
	Autres immobilisations financières	200 000 €
	Travaux EP et GC de télécom	2 677 779 €
	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	203 945 €



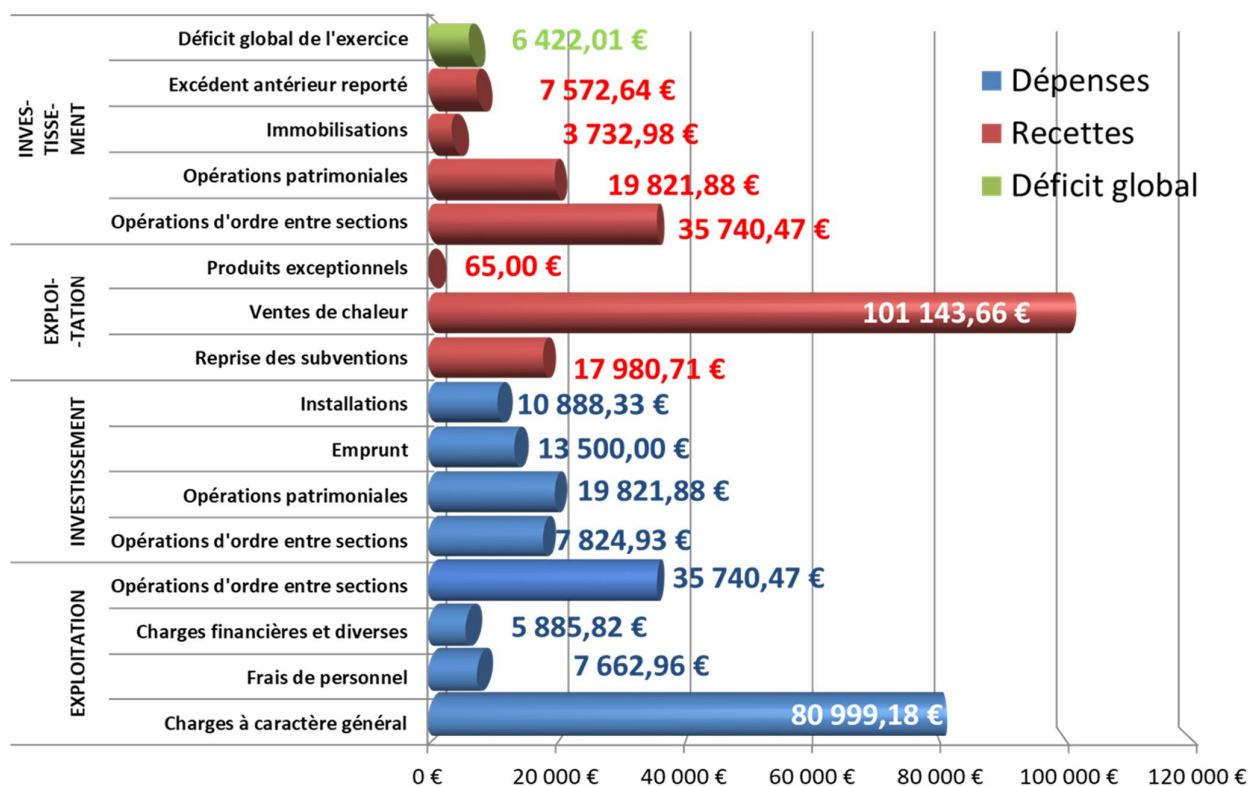
BUDGET ANNEXE CONSEIL



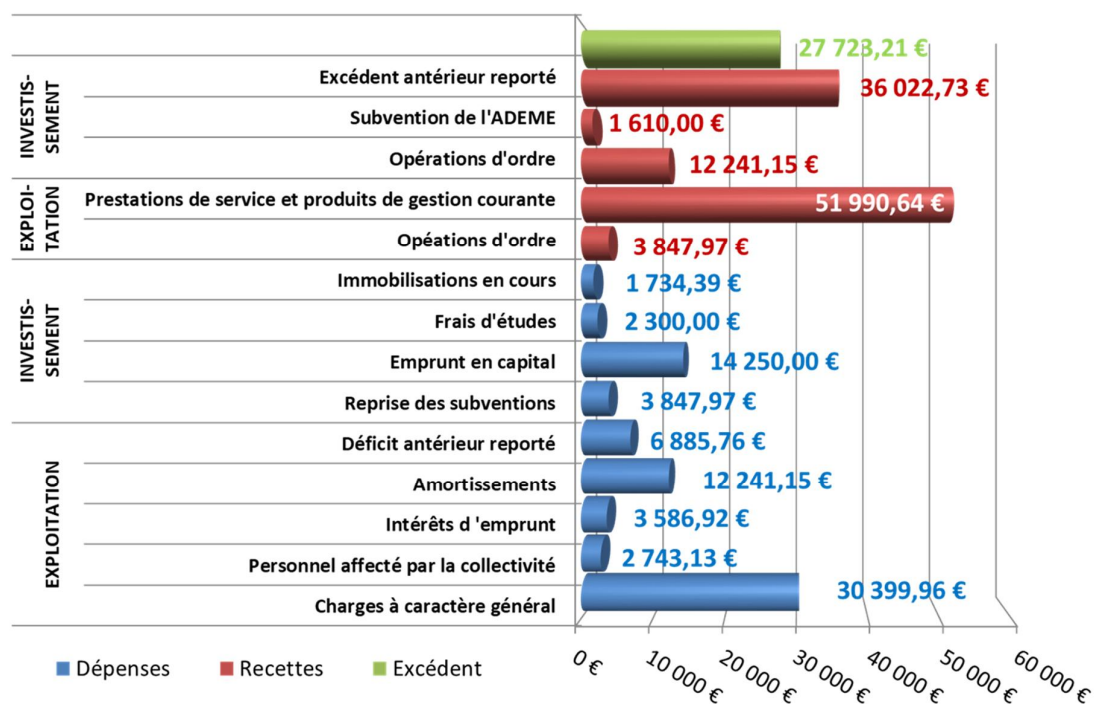
BUDGET ANNEXE PRESTATION DE SERVICES



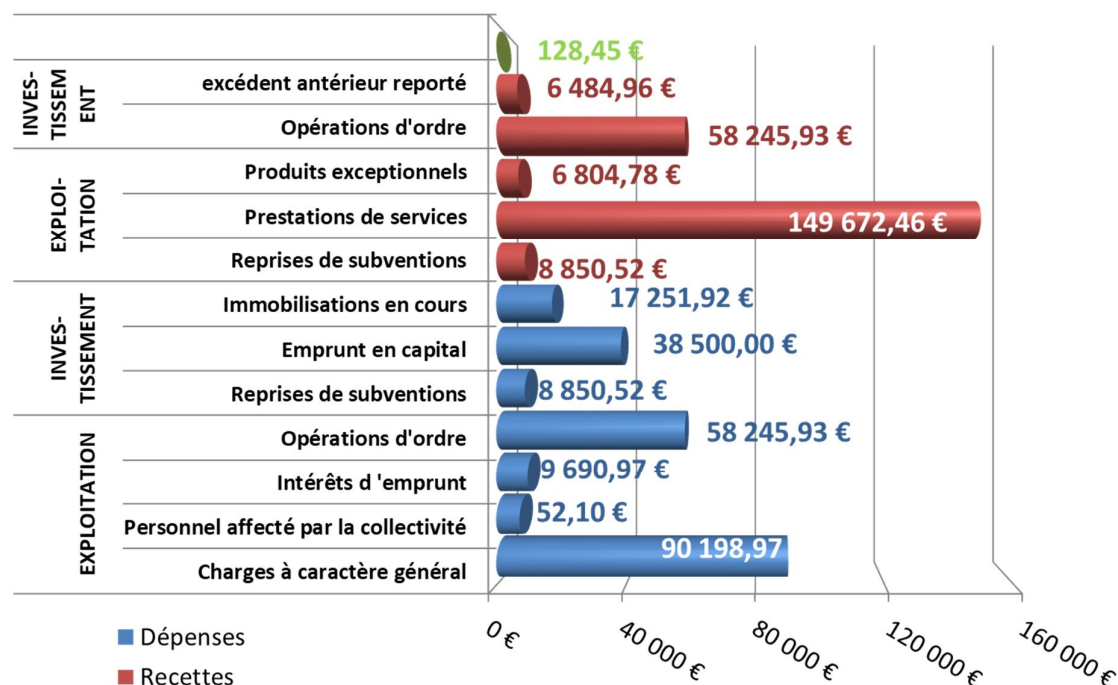
BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIE DE SCEY SUR SAONE »



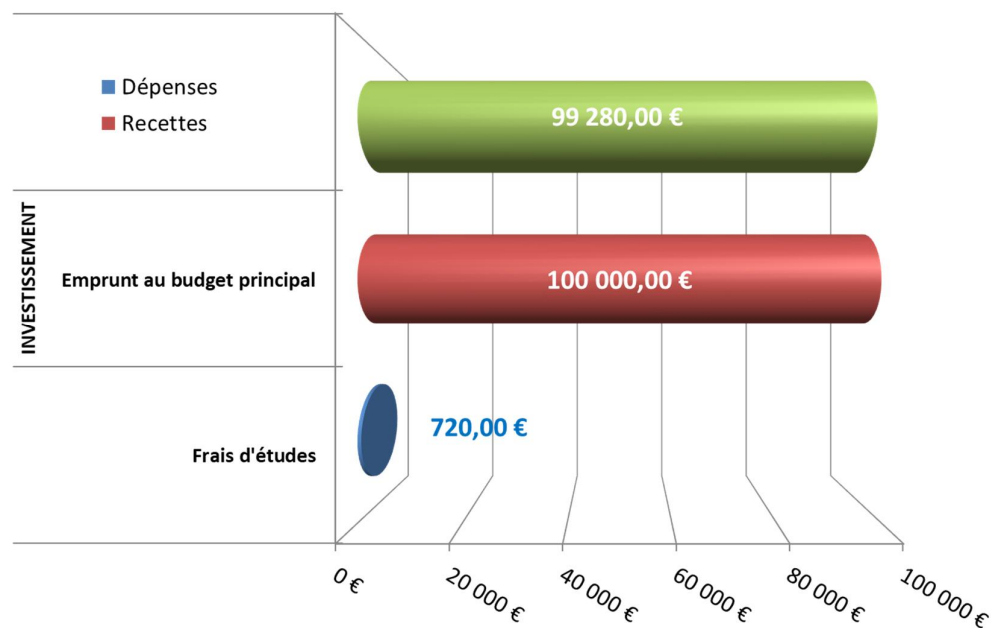
BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIE DE GY »



BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIE DE MARNAY »



BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIE DE VESOUL »



5. Les Energies renouvelables

Le Bois énergie

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

a) PHASE FAISABILITE

En 2018, le SIED 70 est intervenu en mission d'accompagnement pour les études de faisabilité bois-énergie essentiellement sur le territoire du Pays Graylois dans le cadre de la convention signée en 2017 afin d'apporter, aux collectivités intéressées, un appui administratif et technique dans le déroulement de leurs études.

Les communes concernées en 2018 par cet accompagnement ont été les suivantes :

VALAY

Suite à l'étude d'opportunité bois réalisée en 2017 par l'ADERA, la Commune de Valay a souhaité poursuivre sa réflexion sur la pertinence d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur qui alimenterait les bâtiments communaux et notamment le pôle éducatif équipés de chaufferies fonctionnant avec des énergies fossiles.

Rendu et présentation de l'étude

juin 2018

BILAN DE L'ETUDE

- ✓ Puissance chaudière bois-plaquettes : 60 kW,
- ✓ Taux de couverture bois : 90 %
- ✓ Puissance chaudière appoint-secours au fioul : 90 kW,
- ✓ Consommation de plaquettes : 51 tonnes,
- ✓ Longueur du réseau de chaleur : 340 ml,
- ✓ Besoins annuels en sous-stations : 133 MWh.

L'investissement est estimé à 270 100 € HT frais d'études et de maîtrise d'œuvre compris. Les aides possibles pourraient représenter 55 % du coût de l'investissement.

Les charges d'exploitation annuelles (hors frais financiers) sont évaluées à 12 642 € TTC pour un PU moyen de 95 € TTC/MWh.

En novembre 2018, les élus ont validé les résultats de l'étude et approuvé le passage du projet en phase opérationnelle.

LAVONCOURT

Le Syndicat scolaire de Lavoncourt a souhaité examiner la possibilité de réaliser une chaufferie à granulés pour chauffer le pôle éducatif actuellement équipé d'une chaudière fioul vieillissante.

Rendu et présentation de l'étude

août 2018

BILAN DE L'ETUDE

- ✓ Puissance chaudières bois-granulés : 2 x 90 kW,
- ✓ Taux de couverture bois : 100%
- ✓ Consommation de granulés : 43 tonnes.
- ✓ Besoins annuels en sous-stations : 195 MWh,

L'investissement est estimé à 156 400 € HT, frais d'études et de maîtrise d'œuvre compris. Les aides possibles pourraient représenter 65 % du coût de l'investissement.

Les charges d'exploitation annuelles (hors frais financiers) sont évaluées à 18 068 € TTC pour un PU moyen de 93 € TTC/MWh.

CHARGEY-LES-GRAY

La Commune de Chargey-les-Gray a souhaité engager sa réflexion sur la pertinence de la création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse, sur lequel seraient raccordés les bâtiments communaux et les bâtiments de la MFR.

Rendu et présentation de l'étude

octobre 2018

BILAN DE L'ETUDE

- ✓ Puissance chaudière bois-plaquettes : 255 kW,
- ✓ Taux de couverture bois : 92 %
- ✓ Puissance chaudière appoint-secours au gaz de ville : 330 kW,
- ✓ Consommation annuelle de plaquettes forestières : 240 tonnes.
- ✓ Longueur du réseau de chaleur : 681 ml,
- ✓ Besoins annuels en sous-stations : 667 MWh,

L'investissement est estimé à 734 620 € HT frais d'études et de maîtrise d'œuvre compris. Les aides possibles pourraient représenter 50 % du coût de l'investissement.

Les charges d'exploitation annuelles (hors frais financiers) sont évaluées à 50 942 € TTC pour un PU moyen de 76 € TTC/MWh.

EHPAD DE GRAY

L'EHPAD de Gray a souhaité examiner la possibilité de réaliser une chaufferie plaquettes pour chauffer ses bâtiments actuellement équipés de chaudières au gaz de ville.

Rendu et présentation de l'étude

octobre 2018

BILAN DE L'ETUDE

- ✓ Puissance chaudières bois-plaquettes : 2 x 155 kW,
- ✓ Taux de couverture bois : 92 %
- ✓ Puissance chaudière appoint-secours au gaz de ville : 350 kW,
- ✓ Consommation plaquettes : 419 tonnes.
- ✓ Longueur du réseau de chaleur : 45 ml,
- ✓ Besoins annuels en sous-stations : 1 130 MWh,

L'investissement est estimé à 346 104 € HT, frais d'études et de maîtrise d'œuvre compris. Les aides possibles pourraient représenter 65 % du coût de l'investissement.

Les charges d'exploitation annuelles (hors frais financiers) sont évaluées à 18 068 € TTC pour un PU moyen de 93 € TTC/MWh.

SEVEUX

Les élus souhaitent réaliser une étude de faisabilité bois pour chauffer les bâtiments communaux par le biais d'un réseau de chaleur.

Lancement de l'étude
Rendu et présentation de l'étude

octobre 2018
février 2019

BILAN DE L'ETUDE

- ✓ Puissance chaudières bois-plaquettes : 2 x 155 kW,
- ✓ Taux de couverture bois : 92 %
- ✓ Puissance chaudière appoint-secours au gaz de ville : 350 kW,
- ✓ Consommation de plaquettes : 419 tonnes.
- ✓ Longueur du réseau de chaleur : 45 ml,
- ✓ Besoins annuels en sous-stations : 1 130 MWh,

L'investissement est estimé à 346 104 € HT, frais d'études et de maîtrise d'œuvre compris. Les aides possibles pourraient représenter 65 % du coût de l'investissement.

Les charges d'exploitation annuelles (hors frais financiers) sont évaluées à 18 068 € TTC pour un PU moyen de 93 € TTC/MWh.

En 2018, deux études de faisabilité démarrées en 2017 ont été finalisées, elles concernent :

GY

Suite à une demande du Groupe Hospitalier de Haute-Saône pour un éventuel raccordement au réseau de chaleur du bâtiment de l'EHPAD de Gy et à l'occasion de la construction du pôle éducatif qui sera raccordé à la chaufferie, le SIED 70 a fait réaliser une étude de faisabilité pour étudier les possibilités d'extension de son réseau de chaleur.

Rendu

février 2018

BILAN DE L'ETUDE

- ✓ Puissance chaudières bois existante : 2 x 200 kW,
- ✓ Taux de couverture bois : 76 %
- ✓ Puissance chaudières appoint-secours au fioul de l'EHPAD à conserver : 2 x 150 kW,
- ✓ Consommation de plaquettes : 278 tonnes.
- ✓ Longueur du réseau de chaleur : 600 ml,
- ✓ Besoins annuels en sous-stations : 861 MWh,

L'investissement est estimé à 115 500 € HT, frais d'études et de maîtrise d'œuvre compris. Les aides possibles pourraient représenter 60 % du coût de l'investissement.

Les charges d'exploitation annuelles (hors frais financiers) sont évaluées à 71 000 € TTC pour un PU moyen de 82 € TTC/MWh.

LYOFFANS

La Commune de Lyoffans avait initié en fin d'année 2017 une double étude de faisabilité pour la mise en place d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur pour alimenter ses bâtiments publics du centre-bourg et d'une chaufferie granulés dédiée pour un bâtiment de logements locatifs.

Rendu et présentation de l'étude

décembre 2018

BILAN DE L'ETUDE

CHAUFFERIE ET RESEAU E CHALEUR DU CENTRE-BOURG

- ✓ Puissance chaudières bois-plaquettes : 2 x 90 kW,
- ✓ Taux de couverture bois : 100 %
- ✓ Consommation plaquettes : 65 tonnes.
- ✓ Longueur du réseau de chaleur : 270 ml,
- ✓ Besoins annuels en sous-stations : 117 MWh,

L'investissement est estimé à 371 082 € HT, frais d'études et de maîtrise d'œuvre compris. Les aides possibles pourraient représenter 72 % du coût de l'investissement.

Les charges d'exploitation annuelles (hors frais financiers) sont évaluées à 12 168 € TTC pour un PU moyen de 104 € TTC/MWh.

CHAUFFERIE DEDIEE AUX LOGEMENTS COMMUNAUX

- ✓ Puissance chaudières granulés : 50 kW,
- ✓ Taux de couverture bois : 100 %
- ✓ Consommation de granulés : tonnes.
- ✓ Besoins annuels en sous-stations : 49 MWh,

L'investissement est estimé à 80 800 € HT, frais d'études et de maîtrise d'œuvre compris. Les aides possibles pourraient représenter 72 % du coût de l'investissement.

Les charges d'exploitation annuelles (hors frais financiers) sont évaluées à 4 995 € TTC pour un PU moyen de 102 € TTC/MWh.

AUTRES COMMUNES

Suite à un changement dans la politique d'accompagnement des études de faisabilité de la part de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'association ADERA a pris le relais dans le suivi des études suivantes :

- **CHAMPAGNEY** : Chaufferie biomasse avec réseau de chaleur au centre-ville.
- **VAUVILLERS** : Chaufferie biomasse avec réseau de chaleur au centre-ville.
- **SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE** : Chaufferie pour le site des Usines réunies et réseau de chaleur vers le centre-bourg et éventuellement le quartier du Chanois
- **VILLARS-LE-PAUTEL** : Chaufferie biomasse avec réseau de chaleur pour les bâtiments communaux et les particuliers intéressés situés à proximité du tracé du réseau.
- **SAINT-BRESSON** : Chaufferie biomasse avec réseau de chaleur pour les bâtiments communaux.
- **SAULNOT** : Extension du réseau de chaleur vers la salle des fêtes et éventuellement injection de chaleur depuis une future unité de méthanisation située à proximité de la chaufferie centralisée.

b) PHASE OPERATIONNELLE

Le SIED 70 est également intervenu pour des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans des projets de construction de chaufferie bois-énergie avec les collectivités suivantes :

RONCHAMP

Réalisation d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur alimentant tous les bâtiments publics du centre-ville.

Notification des marchés de travaux	janvier 2018
Mise en service	septembre 2018
Investissement	781 530 € HT
Aides obtenues	371 810 € (48%)

EQUIPEMENTS INSTALLES

- ✓ Puissance des chaudières bois-plaquettes : 2 x 200 kW,
- ✓ Ballons-tampon : 2 x 4 000 litres,
- ✓ Longueur du réseau de chaleur : 853 ml,
- ✓ Puissance des sous-stations : 370 kW

PREVISIONS DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Production annuelle en chaufferie : 640 MWh
- ✓ Consommation de plaquettes : 133 tonnes.
- ✓ Besoins des bâtiments : 280 MWh

Les charges d'exploitation annuelles (hors frais financiers) sont évaluées à 26 100 € TTC pour un PU moyen de 93 € TTC/MWh.

COURCHATON

Réalisation d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur alimentant la mairie, une grange réhabilitée en logements et locaux professionnels ainsi qu'un bâtiment pour séniors.

Notification des marchés de travaux	janvier 2018
Mise en service	septembre 2018
Investissement	155 540 € HT
Aides obtenues	92 945 € (60%)

EQUIPEMENTS INSTALLES

- ✓ Chaudière bois-plaquettes :100 kW,
- ✓ Ballon-tampon : 3 000 litres,
- ✓ Longueur du réseau de chaleur : 160 ml,
- ✓ Puissance des sous-stations : 63 kW

PREVISIONS DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Production annuelle en chaufferie : 94 MWh/an
- ✓ Consommation de plaquettes : 35 tonnes
- ✓ Besoins en sous-stations : 76 MWh/an.

Les charges d'exploitation annuelles (hors frais financiers) sont évaluées à 6 400 € TTC pour un PU moyen de 84 € TTC/MWh.

LA ROMAINE

Réalisation d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur alimentant la mairie de Vezet et le bâtiment communal voisin comprenant des logements locatifs.

Notification des marchés de travaux	juin 2018
Mise en service	septembre 2018
Investissement	83 140 € HT
Aides attendues	53 060 € (64%)

EQUIPEMENTS INSTALLES

- ✓ Chaudière bois-granulés :60 kW,
- ✓ Ballon-tampon : 1 500 litres,
- ✓ Longueur du réseau de chaleur : 30 ml,
- ✓ Puissance des sous-stations : 63 kW

PREVISIONS DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Production annuelle en chaufferie : 83 MWh/an
- ✓ Consommation de plaquettes : 21 tonnes
- ✓ Besoins en sous-stations : 79 MWh/an.

Les charges d'exploitation annuelles (hors frais financiers) sont évaluées à 7 200 € TTC pour un PU moyen de 91 € TTC/MWh.

SAINT-REMY-EN-COMTE

Réalisation de deux chaufferies granulés pour la maison d'assistantes maternelles (MAM) et la mairie.

Signature de la convention d'AMO avec le SIED 70	juillet 2018
Mise en service prévue	septembre 2019
Investissement MAM estimées	27 900 € HT
Aides estimées	18 200 € (65%)
Investissement Mairie estimées	30 600 € HT
Aides estimées	19 900 € (65%)

VALAY

Réalisation d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur alimentant le pôle éducatif et deux bâtiments locatifs de la commune.

Signature de la convention d'AMO avec le SIED 70	novembre 2018
Consultation de maîtrise d'œuvre	décembre 2018
Mise en service prévue	septembre 2020

Les chaufferies du SIED 70

Dans le cadre de ses compétences optionnelles, le SIED 70 peut, pour les collectivités adhérentes et sur leur demande, exercer la compétence relative aux travaux d'équipements et de services relatifs aux énergies renouvelables.

Ainsi, depuis 2008, le SIED 70 a investi 1 240 000 € HT pour la construction de trois chaufferies biomasse et de leurs réseaux de chaleur.

Le SIED 70 gère ces installations en régie, dans le cadre du service public. Les contrats d'approvisionnement et les marchés d'exploitation/entretien arrivant à leurs termes en septembre 2018, une consultation a été lancée durant l'été 2018 pour attribuer les nouveaux marchés d'une durée de 3 ans.

Ces contrats ont été notifiés à :

EXPLOITATION/MAINTENANCE

CHAUFFERIES DE GY, MARNAY ET SCEY/SAONE

- ✓ Entreprise PALISSOT de Bucey-les-Gy
- ✓ Forfait de rémunération annuel pour Gy : 9 000 € HT
- ✓ Forfait de rémunération annuel pour Marnay : 14 000 € HT
- ✓ Forfait de rémunération annuel pour Scey/Saône : 13 500 € HT

APPROVISIONNEMENT EN PLAQUETTES FORESTIERES

CHAUFFERIES DE GY ET MARNAY

- ✓ Entreprise GIRARD ENERGIE BOIS de Fertans,
- ✓ Plaquettes forestières criblées P31F05M25: 92 € HT/tonne

APPROVISIONNEMENT EN PLAQUETTES FORESTIERES

CHAUFFERIES DE SCEY/SAONE

- ✓ Entreprise ONF ENERGIE, agence d'Epinal,
- ✓ Plaquettes forestières P65F05M40 : 64 € HT/tonne

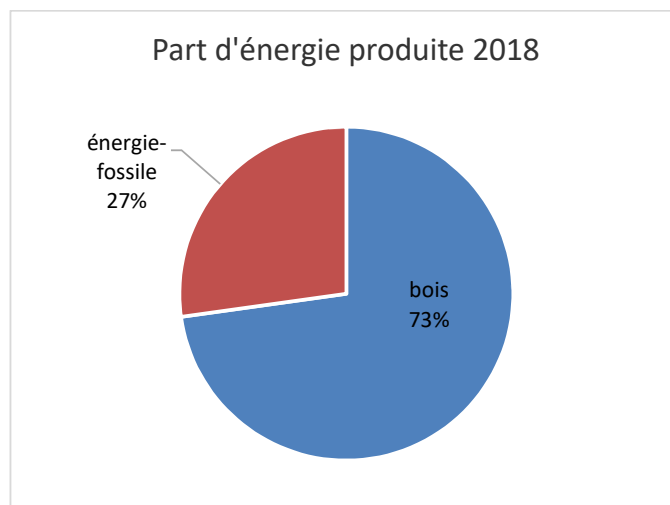
APPROVISIONNEMENT EN FIOUL

CHAUFFERIES DE MARNAY ET SCEY/SAONE

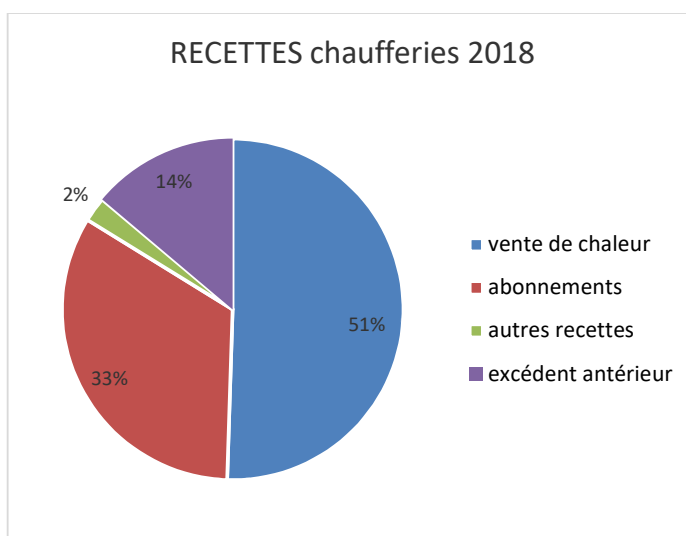
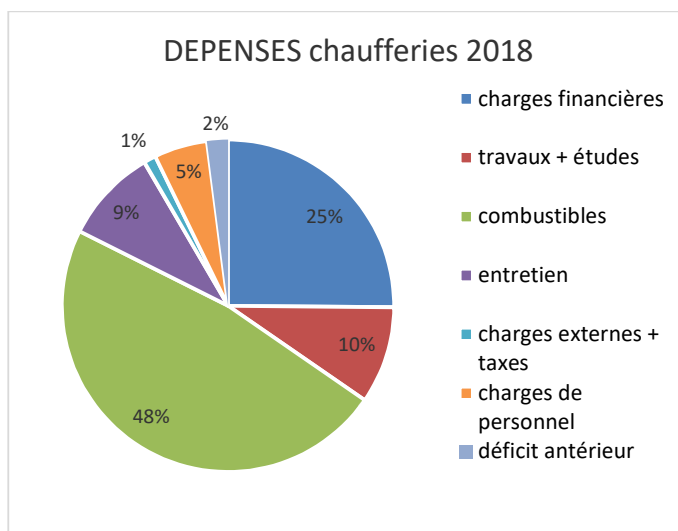
- ✓ Entreprise THEVENIN et DUCROT, agence de Chevigny Saint Sauveur,
- ✓ PU € HT/litre : $0,90 \times (\text{PU HTT} + \text{TICPE})$

BILAN GLOBAL 2018 DES 3 RESEAUX DE CHALEUR EN ACTIVITE

- ✓ 1 370 kW de puissance bois-plaquettes,
- ✓ 1 800 kW de puissance fioul (chaufferies de Marnay et Scey/Saône),
- ✓ 200 kW de puissance granulés (chaufferie de Gy),
- ✓ 2 800 ml de réseaux de chaleur,
- ✓ 31 bâtiments raccordés dont 3 collèges, 3 gymnases, 1 maison de retraite, 4 écoles, 9 bâtiments publics et 11 particuliers,
- ✓ 3 521 MWh produits,
- ✓ 2 699 MWh facturés,
- ✓ 977 tonnes de bois plaquettes forestières livrées pour alimenter les chaudières principales,
- ✓ 93 228 litres de fioul consommés en appoint-secours,
- ✓ 23 tonnes de granulés consommés en appoint et secours,
- ✓ 85 MWh d'électricité utilisés pour le fonctionnement des équipements en chaufferie,
- ✓ 77% de rendement moyen des réseaux de chaleur.



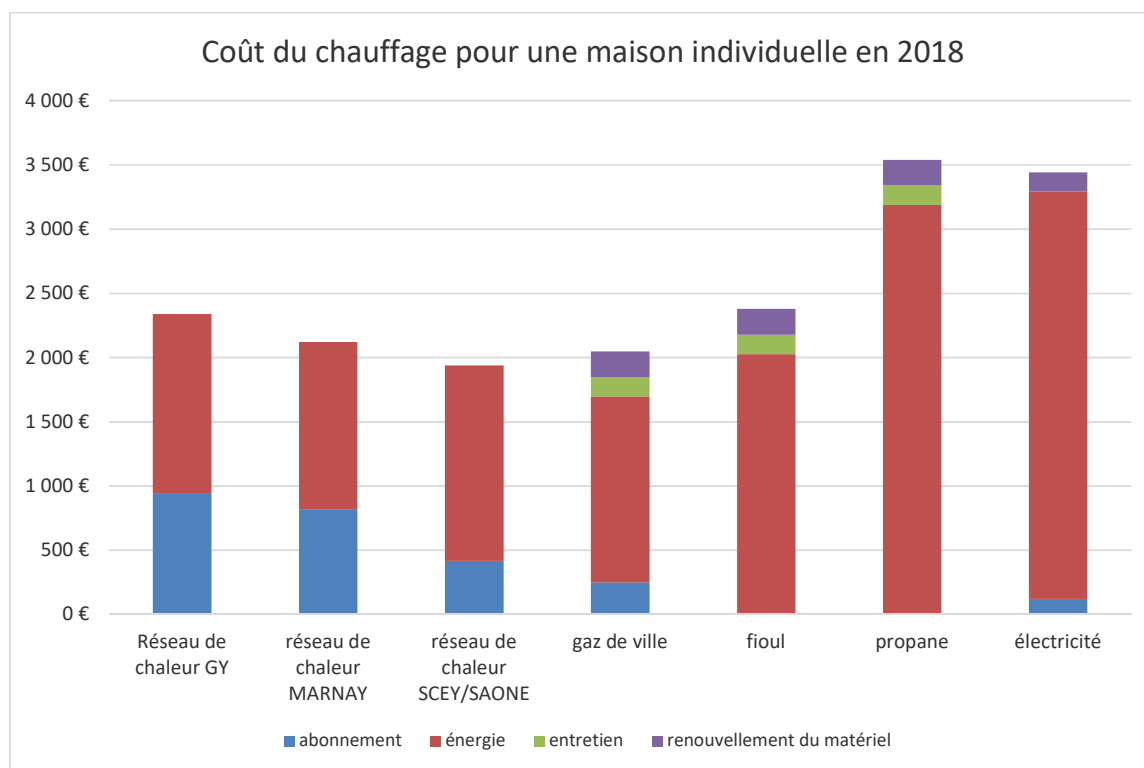
BILAN FINANCIER GLOBAL 2018



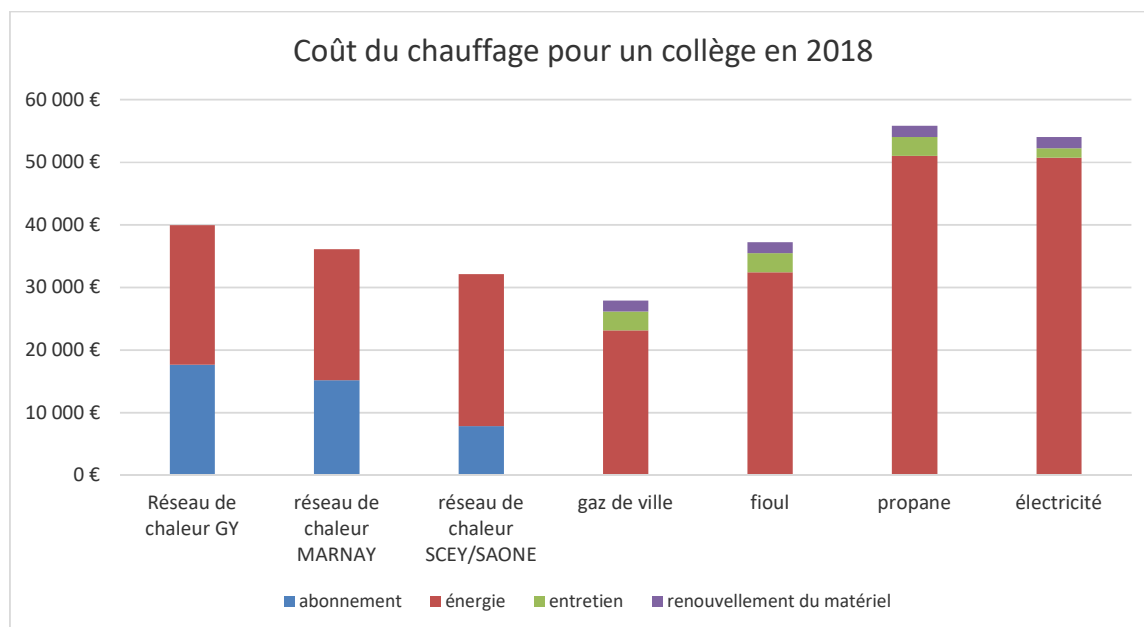
TARIFS 2018 APPLIQUES AUX ABONNES

TARIFS 2016	Réseau de chaleur	Tarifs TTC
Abonnement mensuel (URF - Unité de Répartition Forfaitaire)	Gy (100 URF)	22,07 €/URF
	Marnay (100 URF)	51,61 €/URF
	Scey-sur-Saône (1375 URF)	2,33 €/URF
Vente de chaleur	Gy	69,63 €/MWh
	Marnay	74,06 €/MWh
	Scey-sur-Saône	75,96 €/MWh

COMPARATIF DES TARIFS DES ENERGIES A CHALEUR EQUIVALENTE



Coûts annuels TTC basés sur la consommation moyenne d'une maison individuelle de 20 MWh annuels avec un abonnement de 15 kW (tarifs 2018 selon la base de données Pégase).



Coûts annuels TTC basés sur la consommation moyenne d'un collège de 320 MWh annuels avec un abonnement de 280 kW (tarifs 2018 selon la base de données Pégase).

RESEAU DE CHALEUR DE SCEY-SUR-SAONE

INFORMATIONS GENERALES

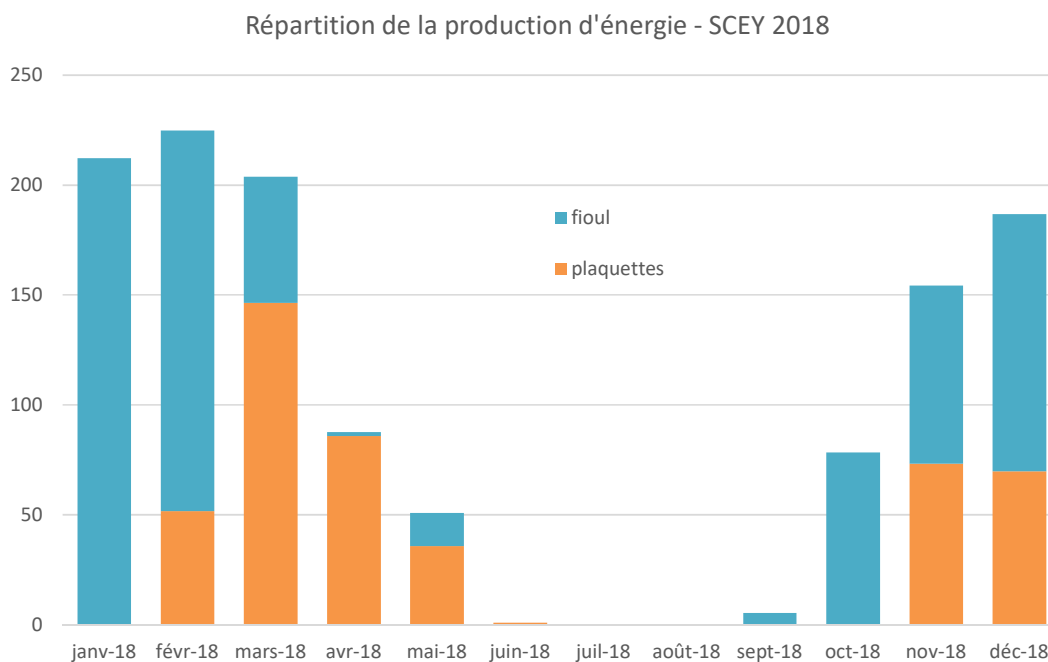
- ✓ Mise en service : septembre 2008
- ✓ 8 bâtiments raccordés : 1 collège, 1 gymnase, 1 salle des fêtes, 2 écoles, 2 bâtiments publics et des logements.
- ✓ Surfaces chauffées : 10 725 m²
- ✓ Longueur du réseau : 1 000 ml
- ✓ Puissance de la chaudière bois : 550 kW
- ✓ Puissance des chaudières fioul : 1 000 kW
- ✓ Coût d'investissement : 761 700 € HT
- ✓ Co-financeurs : FEDER 40%, ADEME 18%, Conseil départemental de Haute-Saône 18%

APPROVISIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE

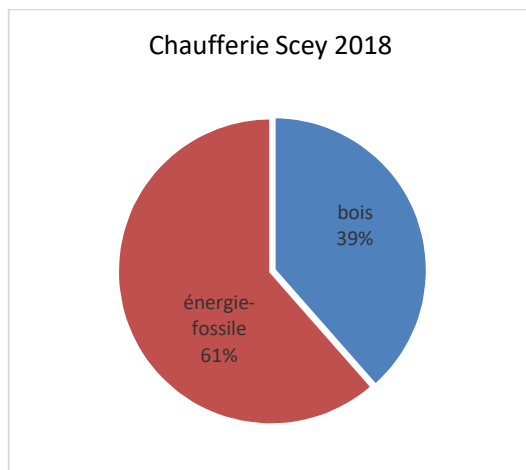
- ✓ Plaquettes forestières : 139 tonnes livrées.
- ✓ Fioul : 72 075 litres livrés.

PRODUCTION D'ENERGIE

- ✓ Energie fournie au réseau : : 1 205 MWh
- ✓ Arrêt de la saison de chauffe : 1er juin 2018
- ✓ Démarrage de la saison de chauffe : 28 septembre 2018
- ✓ Démarrage de la chaudière bois : 14 novembre 2018



- ✓ Part d'énergie produite par combustible :

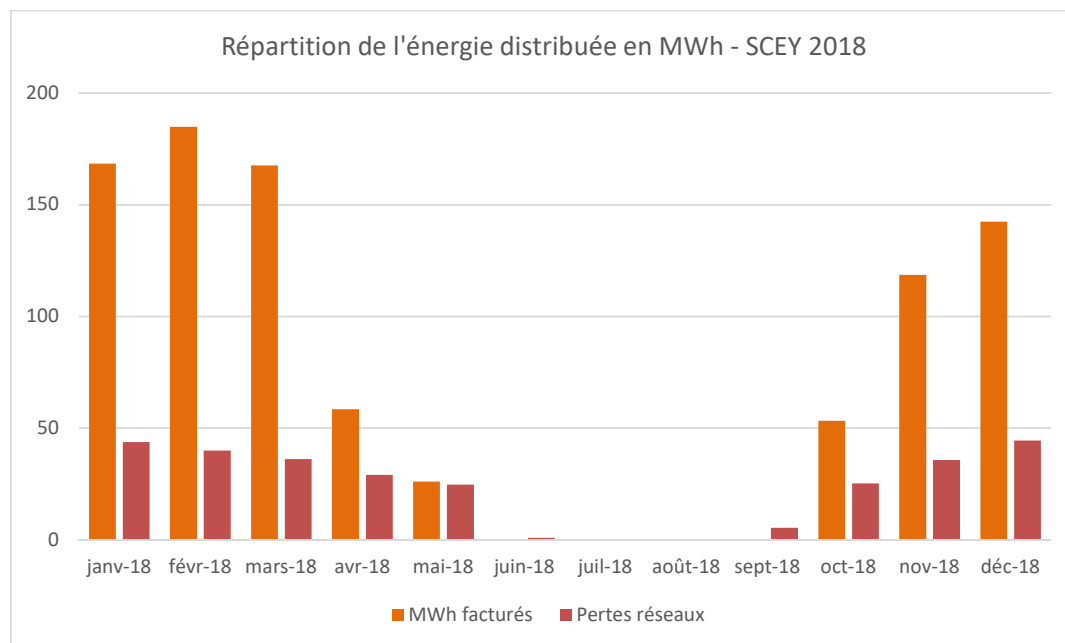


Le taux de couverture bois a été particulièrement mauvais cette année en raison des nombreuses pannes subies par la chaudière bois en 2018, notamment durant les mois les plus rigoureux de la période de chauffe.

De plus, l'approvisionnement en pièces détachées devient problématique à la suite du dépôt de bilan de l'entreprise BIOFLAMM, fabricant allemand de la chaudière bois. Les délais d'obtention des pièces de rechange se sont depuis énormément allongés auprès du fournisseur français.

C'est pour cette raison que la chaudière bois a été arrêtée de fin décembre 2017 à mi-février 2018 dans l'attente de la livraison de redresseurs pour sonde IR.

- ✓ Energie comptabilisée chez les abonnés : 920 MWh.



- ✓ Rendement global du réseau de chaleur : 76%

ENTRETIEN ET MAINTENANCE

OPERATIONS COURANTES

- ✓ Visites de contrôle et entretiens hebdomadaires,
- ✓ Ramonages mensuel et annuels,
- ✓ Enlèvement des big-bags,
- ✓ Entretien des chaudières, du système de traitement d'eau,
- ✓ Contrôles réglementaires,
- ✓ Contrôle des sous-stations, des compteurs,
- ✓ Nettoyage des filtres.

INTERVENTIONS SPECIFIQUES EN 2018

EQUIPEMENTS REMPLACES

- ✓ Variateur de la pompe réseau en février,
- ✓ Redresseurs pour sonde IR de la chaudière bois en mars,
- ✓ Allumeur de la chaudière bois en mars,
- ✓ Compteur du gymnase en août,
- ✓ Automate de régulation du réseau en septembre,
- ✓ Sonde de température foyer de la chaudière bois en octobre,

REPARATION

- ✓ Ecuse dans le silo en décembre,

LES PRINCIPALES AMELIORATIONS A PREVOIR

- ✓ Néant

RESEAU DE CHALEUR DE GY

INFORMATIONS GENERALES

- ✓ Mise en service : novembre 2014
- ✓ 2 bâtiments raccordés : 1 collège, 1 gymnase
- ✓ Surfaces chauffées : 3 975 m²
- ✓ Longueur du réseau : 220 ml
- ✓ Puissance de la chaudière plaquettes : 220 kW
- ✓ Puissance de la chaudière à granulés : 200 kW
- ✓ Coût d'investissement : 430 300 € HT
- ✓ Co-financeurs : Conseil départemental de la Haute-Saône 31%

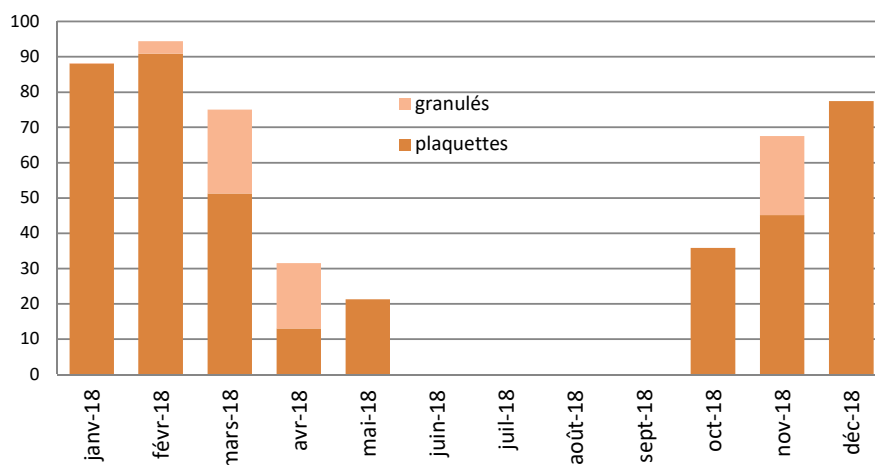
APPROVISIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE

- ✓ Plaquettes forestières : 177 tonnes livrées.
- ✓ Granulés : 23 tonnes consommées.

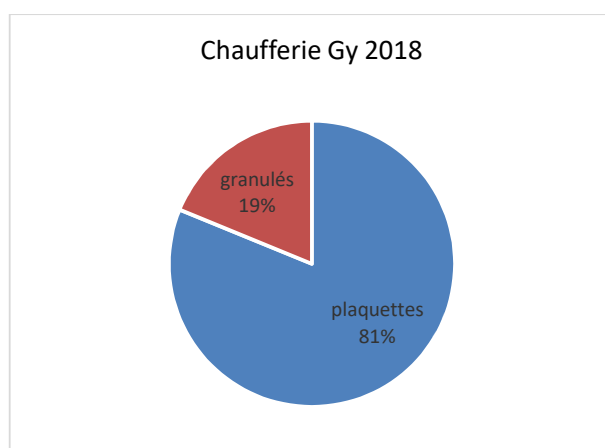
PRODUCTION D'ENERGIE

- ✓ Energie fournie au réseau : 481 MWh
- ✓ Arrêt de la saison de chauffe : 25 mai 2018
- ✓ Démarrage de la saison de chauffe : 28 septembre 2018

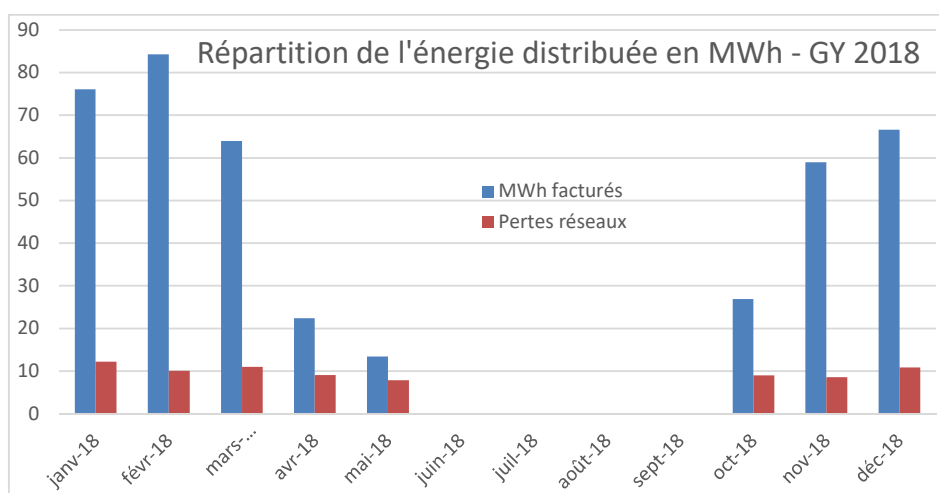
Répartition de la production d'énergie - GY 2018



✓ Part d'énergie produite par combustible :



✓ Energie comptabilisée chez les abonnés : 413 MWh,



✓ Rendement du réseau de chaleur : 86%

ENTRETIEN ET MAINTENANCE

OPERATIONS COURANTES

- ✓ Visites de contrôle et entretiens hebdomadaires,
- ✓ Ramonages mensuel et annuels,
- ✓ Enlèvement des bacs à cendres,
- ✓ Entretien des chaudières, du système de traitement d'eau,
- ✓ Contrôles réglementaires,
- ✓ Contrôle des sous-stations, des compteurs,
- ✓ Nettoyage des filtres.

INTERVENTION SPECIFIQUES EN 2018

EQUIPEMENTS REMPLACES

- ✓ Moto-réducteur de la chaudière plaquettes en avril.

LES PRINCIPALES AMELIORATIONS A PREVOIR

- ✓ Néant

RESEAU DE CHALEUR DE MARNAY

INFORMATIONS GENERALES

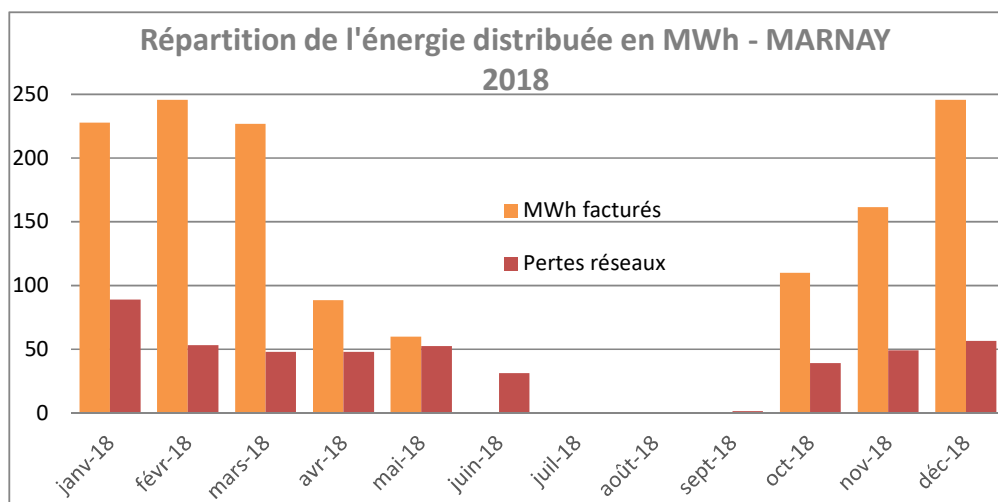
- ✓ Mise en service : septembre 2015
- ✓ 21 bâtiments raccordés : 1 collège+ logements de service, 1 gymnase, les écoles et périscolaire, 1 MARPA, 1 gendarmerie + logements de service, 2 bâtiments publics, 1 immeubles de logements Habitat 70, 11 particuliers.
- ✓ Surfaces chauffées : 14 480 m²
- ✓ Longueur du réseau : 1630 ml
- ✓ Puissance des chaudières plaquettes : 2 x 300 kW
- ✓ Puissance de la chaudière fioul : 800 kW
- ✓ Coût d'investissement : 1 042 300 € HT
- ✓ Co-financeurs : Conseil départemental de la Haute-Saône 14%, FEDER 8%, ADEME 6%.

APPROVISIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE

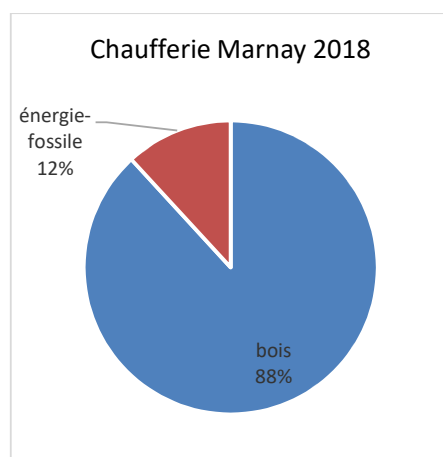
- ✓ Plaquettes forestières : 661 tonnes livrées
- ✓ Fioul : 21 153 litres livrés.

PRODUCTION D'ENERGIE

- ✓ Energie fournie au réseau : : 1 835 MWh
- ✓ Arrêt de la saison de chauffe : 28 juin 2018
- ✓ Démarrage de la saison de chauffe : 24 septembre 2018
- ✓ Démarrage de la chaudière bois : 1 octobre 2018

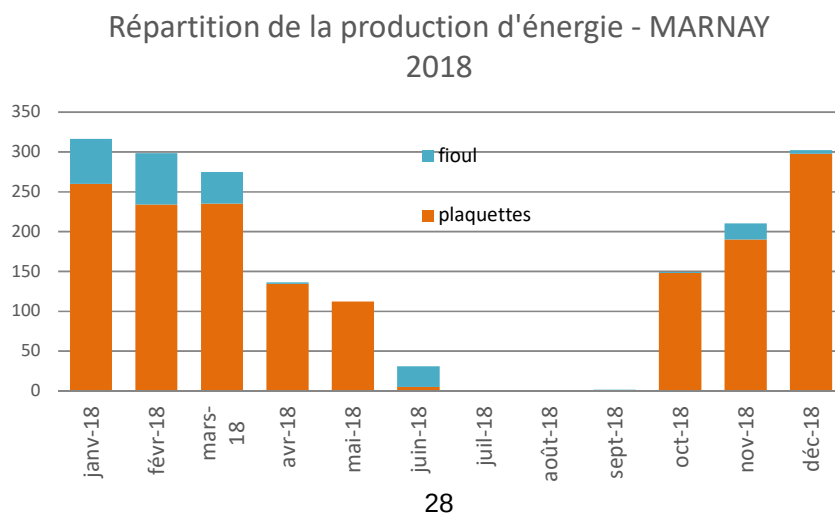


✓ Part d'énergie produite par combustible :



✓ Energie comptabilisée chez les abonnés : 1 366 MWh,

✓ Rendement du réseau de chaleur : 74 %



ENTRETIEN ET MAINTENANCE

OPERATIONS COURANTES

- ✓ Visites de contrôle et entretiens hebdomadaires,
- ✓ Ramonages mensuel et annuels,
- ✓ Enlèvement des bacs à cendres,
- ✓ Entretien des chaudières, du système de traitement d'eau,
- ✓ Contrôles réglementaires,
- ✓ Contrôle des sous-stations, des compteurs,
- ✓ Nettoyage des filtres.

INTERVENTIONS SPECIFIQUES EN 2018

En septembre 2018, les silencieux ont été installés sur les conduits de fumées des chaudières bois par l'entreprise TECHNIRAMO afin de répondre à la demande du voisinage et régler les problèmes de nuisances sonores.

Le coût de cette installation a été de 12 828,60 € HT.

EQUIPEMENTS REMPLACES

- ✓ Vis de décendrage de la chaudière bois n°2 en mars,
- ✓ Vis d'extraction de la chaudière bois n°1 en avril,

LES PRINCIPALES AMELIORATIONS A PREVOIR

- ✓ Néant

RESEAU DE CHALEUR DE VESOUL MONTMARIN (projet)

Réalisation par le SIED 70 d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse centralisée dans le Quartier du Montmarin fournissant le chauffage à 900 logements d'Habitat 70, aux écoles et équipements sportifs appartenant à la Ville, au collège Jacques Brel et aux bâtiments du Conseil départemental, aux lycées et aux bâtiments de l'IME et ADAPEI.

Validation de la mission d'AMO au BE GIRUS
Rendu et présentation de l'étude de faisabilité

août 2018
décembre 2018

Investissement estimé
Aides estimées

7 326 000 € HT
2 198 000 € (30%)

EQUIPEMENTS PREVUS

- ✓ Chaudières bois-plaquettes : 2 400 + 1 200 kW,
- ✓ Taux de couverture bois : 80 %
- ✓ Chaudières appoint-secours au gaz de ville : 10 000 kW,
- ✓ Longueur du réseau de chaleur : 3 650 ml,
- ✓ Puissance des sous-stations : 11 500 kW

PREVISIONS DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Production de chaleur : 20 140 MWh/an
- ✓ Consommation de plaquettes : 5 800 tonnes
- ✓ Besoins en sous-stations : 18 930 MWh/an.

L'hydroélectricité

En 2017, le SIED 70 s'était engagé dans une étude de faisabilité pour étudier le potentiel technico-financier de 2 sites hydroélectriques à Saint Germain et Pont-sur-L'Ognon.

En juillet 2017, la consultation pour le choix d'un bureau d'études a été lancée afin de réaliser l'étude de faisabilité hydroélectrique sur les deux sites désignés.

Rendu et présentation de l'étude

mai 2018

BILAN DE L'ETUDE

SITE DE SAINT-GERMAIN

- ✓ Equipement à installer : 1 vis Kaplan à 6 m³/s de débit
- ✓ Investissement : 711 500 €
- ✓ Production annuelle : 220 289 kWh
- ✓ Recettes annuelles : 34 027 €
- ✓ Charges annuelles de fonctionnement : 12 000 €
- ✓ Rentabilité économique : 32 ans

BILAN DE L'ETUDE

SITE DE PONT-SUR-L'OGNON

- ✓ Equipement à installer : 2 vis Kaplan à 20 m³/s de débit
- ✓ Investissement : 1 662 000 € (hors reprise du seuil)
- ✓ Production annuelle : 753 627 kWh
- ✓ Recettes annuelles : 114 607 €
- ✓ Charges annuelles de fonctionnement : 15 000 €
- ✓ Rentabilité économique : 17 ans

En juin 2018, le Bureau syndical a considéré opportun de poursuivre le projet de Pont-sur-l'Ognon en phase d'avant-projet en ayant au préalable obtenu l'accord du SIBBVHO pour l'usage du droit d'eau et du terrain nécessaire à l'installation des équipements techniques.

Le photovoltaïque

Par délibération n°4 du 24 septembre 2018, le Bureau Syndical a décidé d'aider les communes et EPCI de Haute-Saône à développer la production d'énergie photovoltaïque. Ses aides s'articulent autour de 3 axes :

Aide financière :

A l'exclusion des cas où l'aide technique proposée en III/ est sollicitée :

Pour les installations des communes où le SIED70 perçoit la TCFE :

- Participation à hauteur de 20 % du montant HT des travaux dans la limite de 20 000 € HT de travaux pour de la production photovoltaïque d'électricité en autoconsommation avec vente du surplus.

Pour les installations des EPCI ou des communes où le SIED70 ne perçoit pas la TCFE :

- Participation à hauteur de 10 % du montant HT des travaux dans la limite de 20 000 €HT de travaux pour de la production photovoltaïque d'électricité en autoconsommation avec vente du surplus.

Maîtrise d'ouvrage :

Après une étude d'opportunité ou de faisabilité complétée par une étude de structure réalisée par le Syndicat. Ce dernier peut intervenir, en tant que maître d'ouvrage, à la demande des communes ou des EPCI, afin de réaliser et exploiter des installations de production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïque sur leurs bâtiments.

Le préalable en est le transfert de la compétence « production distribution d'électricité d'origine renouvelable » et l'établissement d'une convention de location sur 20 ans entre le Sied70 et la collectivité concernée.

Aide technique aux communes :

Les collectivités territoriales bénéficient déjà d'une aide technique au niveau de l'étude d'opportunité et de la faisabilité via l'ADERA. Le SIED70 peut toutefois leur apporter une aide sur la phase opérationnelle, aide qui se présente sous la forme de délégation de maîtrise d'ouvrage, les prestations du SIED70 étant alors effectuées à titre gratuit, comme pour l'éclairage public ou les réseaux de communications électroniques.

Plus de renseignements en consultant le guide des aides du SIED :

<https://www.sied70.fr/espaceadherents/financementdestravaux>

6. L'électromobilité

L'année 2018 a vu la fin du déploiement des 45 bornes de recharge publique sur le département de la Haute-Saône.

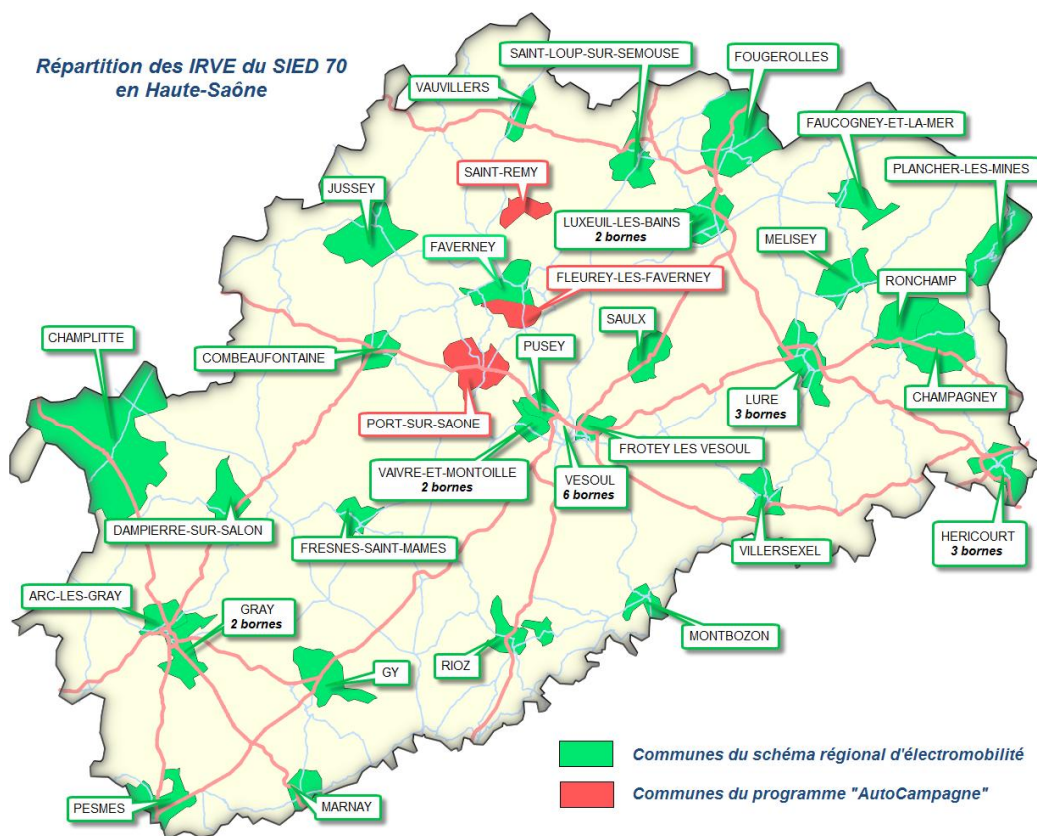
Le maillage départemental comporte la mise en place de 45 bornes de recharges pour véhicules électriques sur le département de la Haute-Saône.

Ce maillage permet de répondre aux besoins des 2 types de publics intéressés :

- Les utilisateurs locaux qui profitent du temps de leurs activités (commerces, sport, spectacle, etc..) pour recharger leur véhicule sans en avoir réellement besoin.
- Les utilisateurs itinérants qui ont programmé leur déplacement en fonction des emplacements des bornes.

Le choix des sites d'implantation est basé sur des critères comme le poids de la population, le positionnement sur un axe structurant ou un nœud de communication, la proximité d'un centre d'intérêt permettant au conducteur de trouver une occupation pendant les 1 à 2 heures. Ce schéma de déploiement est établi en cohérence avec le schéma régional d'électromobilité.

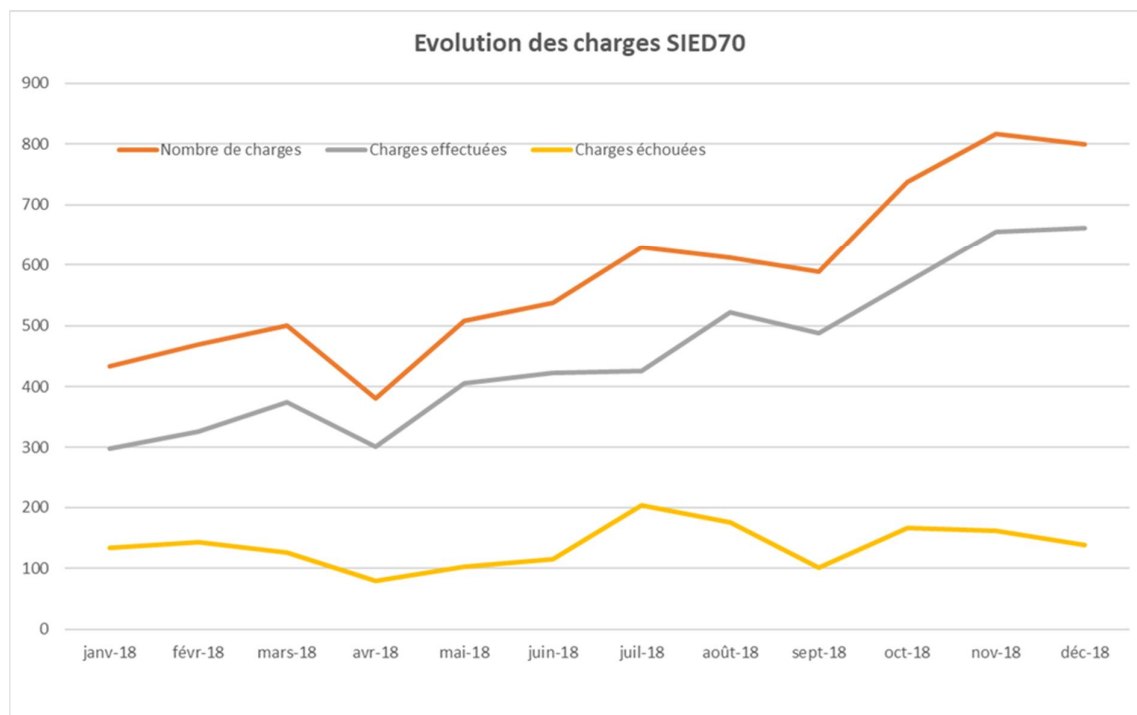
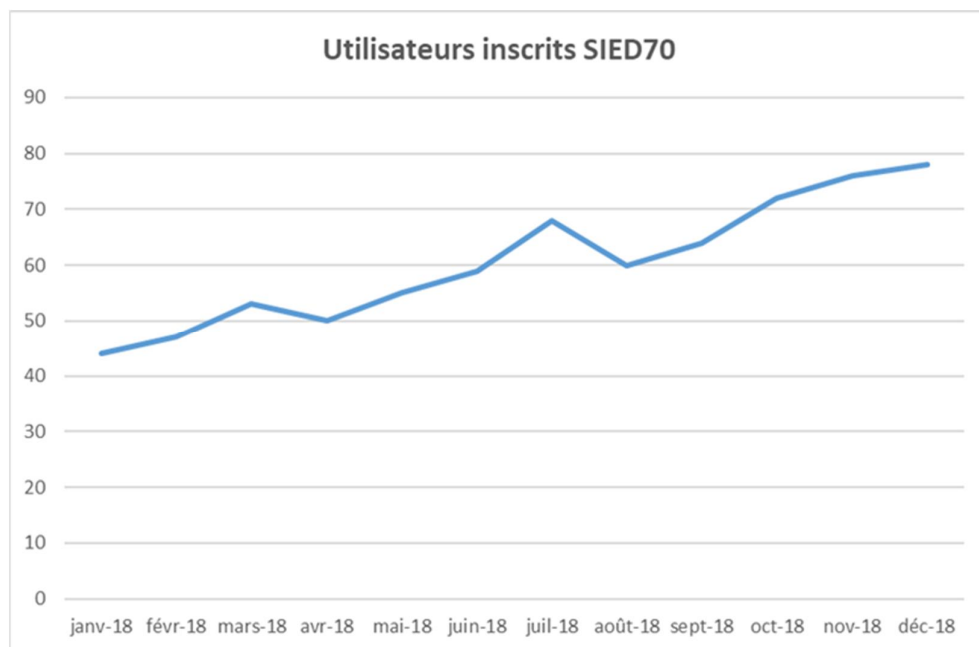
Ces stations de recharge sont accessibles au public 24H/24H et 7J/7J. Le stationnement sur ces emplacements (2 places pour chaque borne) est gratuit, réservé à la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. La charge est, quant à elle, gratuite pendant les 3 premières années (soit jusqu'en décembre 2020).



Le système mis en place respecte le principe d'interopérabilité : les clients de Haute-Saône pourront, à terme, accéder aux bornes d'autres départements (à leurs tarifs) et inversement.

Les badges peuvent être commandés sur le site internet du SIED70 (<https://www.sied70.fr/>).

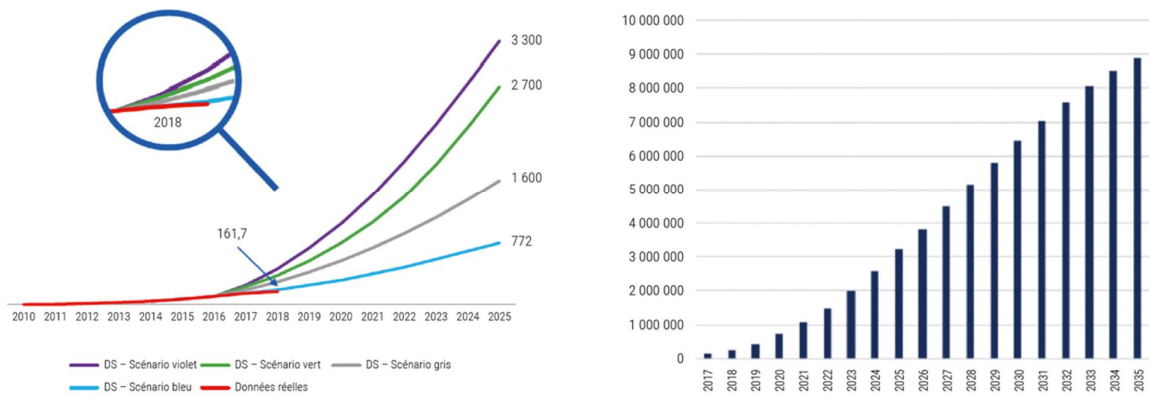
Les premières statistiques ont pu être établies sur la première année de fonctionnement :



On constate une évolution linéaire de l'usage de ces bornes (quasi doublement en 1 an)

Cette évolution reste cependant dans la fourchette basse des perspectives nationales de mise en circulation des véhicules électriques (selon les données communiquées par la CRE).

Figure 1 Projection du nombre de VE et VHR



7. Le service aux communes

Le Conseil en Energie Partagé : CEP

Vingt-six communes ont adhéré au service CEP. Il s'agit de : Amance, Auxon, Clairegoutte, Conflandey, Fleurey-Les-Faverney, Jasney, Lure, Montigny-Les-Vesoul, Plancher-Bas, Port-Sur-Saône, Senoncourt, Vauvillers, Vesoul, Villers-Le-Sec, Noidans-Les-Vesoul, Saint-Loup-Sur-Semouse, Noidans-Le-Ferroux, Breuchotte, Moimay, Villersexel, Ronchamp, ; Frahier-Et-Chatebier; Sénargent-Mignafans ; Fallon, Saint-Rémy et Chateney. L'agglomération de Vesoul et la « Maison d'enfants » de Moimay ont également adhéré au service CEP.

La valorisation et vente des CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) CLASSIQUES

Depuis 2014, le SIED70 assiste techniquement les collectivités, les particuliers et les entreprises dans l'élaboration des dossiers de demande de Certificat d'Economies d'Energie. Ceux-ci mandatent le SIED 70 pour le dépôt et la vente des CEE qui leur rétrocède au final le gain financier obtenu pour leurs CEE.

En juin 2018, la vente d'un volume de 57,6 GWh cumac a été effectuée pour un montant de 322 815,23 €.

La somme de 212 839,01 € a été reversée aux communes concernées, proportionnellement aux CEE relatifs à leurs opérations de rénovation énergétique. De même, la somme de 512,06 € a été versée aux particuliers qui avaient confié au SIED 70 la valorisation des CEE émanant de leurs travaux.

En septembre 2018, un dossier représentant un volume de 19,5 GWh cumac de CEE a été déposé auprès du pôle national pour valorisation.

La valorisation des CEE-TEPCV :

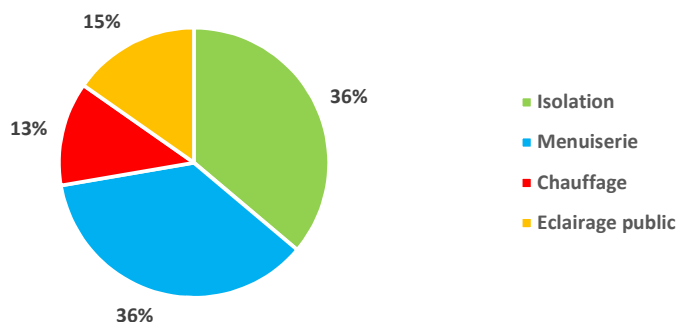


Depuis mai 2017, le SIED 70 et les lauréats TEPCV (Pays des Vesoul Val de Saône, Pays des Vosges Saônoises, Pays des 7 Rivières pour la gestion des dossiers de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois et la Communauté de Communes du Pays Riolais) se sont associés via une convention pour valoriser et revendre à un acheteur unique les Certificats d'Economie d'Energie via le Programme PRO-INNO-08.

Les 4 lauréats TEPCV ont autorisé le SIED 70 (via la convention de partenariat) à sélectionner un acheteur pour le volume de CEE-TEPCV que le syndicat valorisera. L'entreprise Economie d'Energie a été retenue par le SIED 70 et les 4 lauréats pour une durée de 2 ans (juin 2017 à juin 2019). Une revalorisation du prix d'achat a été négociée en fin d'année 2018.

Le volume de CEE-TEPCV accumulés peut être réparti en 4 grandes familles :

- L'isolation avec les fiches standardisées suivantes : BAR-EN-101 ; BAR-EN-102 ; BAR-EN-103 ; BAT-EN-101 ; BAT-EN-102 ; BAT-EN-103 ; BAT-EN-107. Les menuiseries avec la fiche BAT-EN-104.
- Le chauffage avec les fiches standardisées suivantes : BAR-TH-106 ; BAR-TH-112 ; BAT-TH-102 ; BAT-TH-113.
- L'éclairage public avec les fiches standardisées suivantes : RES-EC-103 ; RES-EC-104 ; RES-EC-107.



L'opération totalise 206 dossiers PRO-INNO-08 (321 fiches) sur ces 4 territoires lauréats, pour un volume de 944 312 GWh cumac ce qui représente potentiellement un montant de plus de 4 000 000 € qui pourra être reversé aux bénéficiaires et lauréats.

Compte tenu du nombre de dossiers reçus complets en 2018, 1 044 794,63 € (au 10/04/2019) ont déjà pu être reversés aux collectivités concernées.

Le groupement d'achat d'énergie

Par délibération du 11 juillet 2016, le Bureau Syndical avait décidé d'adhérer au groupement d'achat d'énergies constitué par les 8 syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté.

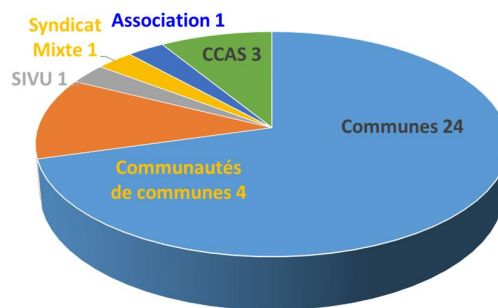
La dynamique d'un groupement et la mutualisation des besoins sur le territoire de la région permet de mettre en place une mise en concurrence plus efficace et d'obtenir des offres plus compétitives de la part des fournisseurs.

Le SIED70, en tant que gestionnaire du groupement sur le département de la Haute-Saône, a ainsi assisté les collectivités et établissements publics du département (collectivités, collèges, etc...) dans leur adhésion au groupement d'achat d'énergies des Syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté. Il a effectué la promotion du groupement d'achat d'énergies, étudié au cas par cas les contrats, et mené à bien l'adhésion des futurs clients du groupement.

Pour la période de consommation comprise entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2019, les membres du groupement devaient adhérer avant le 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2018, 34 adhérents au groupement d'achat d'énergies ont été recensés, dont 24 communes, 4 communautés de communes, 3 CCAS, 1 syndicat à vocation unique (SIVU), un syndicat mixte et une association pour un total de 135 points de livraison toute énergie confondue.

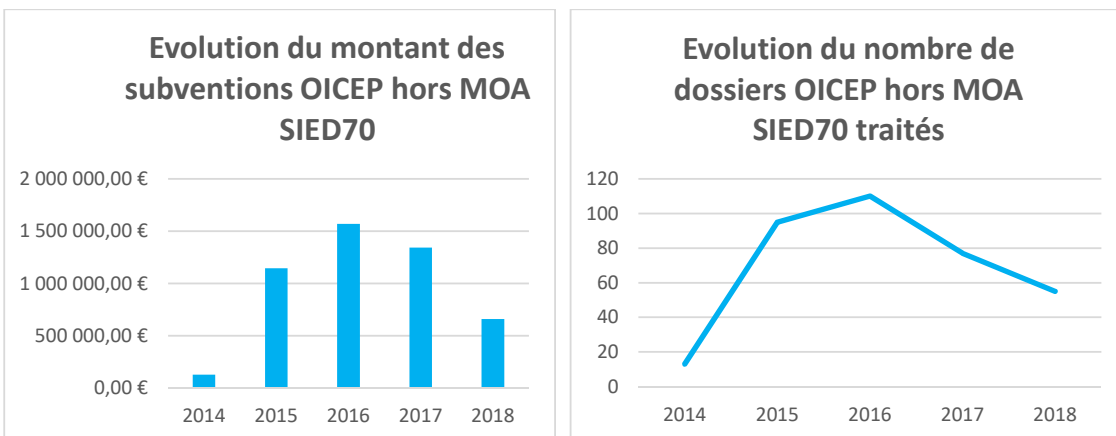
Répartition des adhérents au groupement d'achat d'énergies



Les aides financières

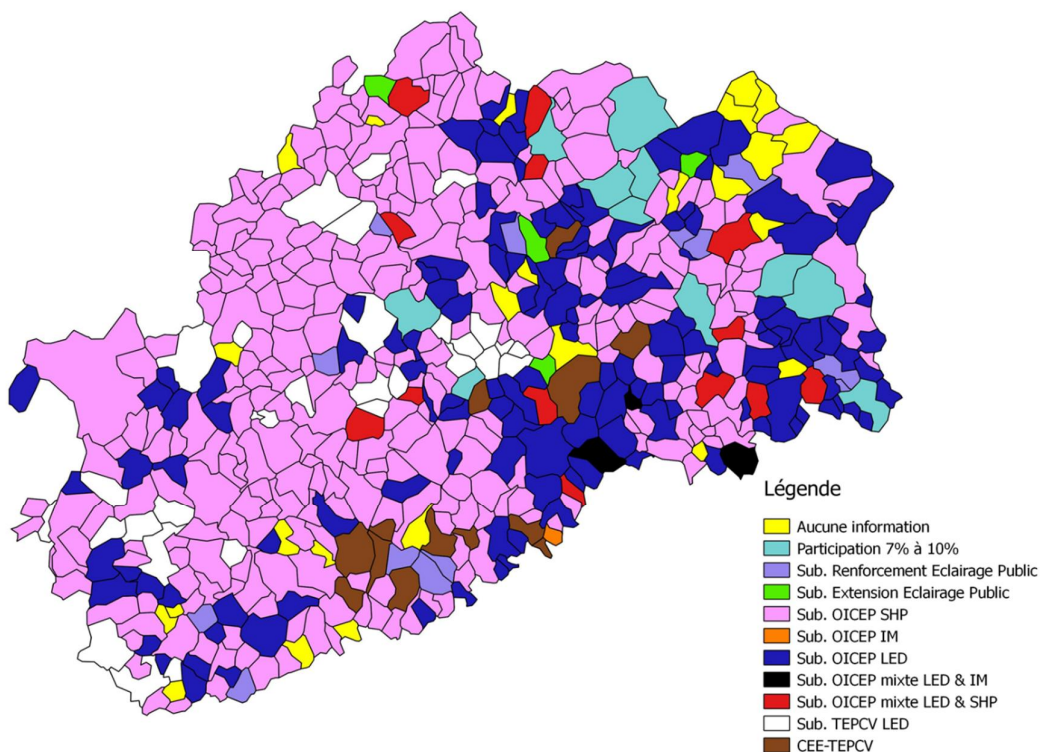
Le traitement des dossiers OICEP sous maîtrise d'ouvrage communale

Par délibération du 7 mai 2013, le Bureau Syndical a ouvert les subventions sur l'Optimisation des Installations Communales d'Eclairage Public (OICEP) aux communes qui ne délèguent pas leur maîtrise d'ouvrage au SIED70. Ce dispositif s'est largement développé depuis.



On constate que ces aides essentiellement dévolues aux économies d'énergie et axées initialement à la suppression des ballons fluorescents, ont porté leurs fruits.

Répartition des interventions du SIED70 en éclairage public sur les communes de Haute-Saône



La Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux

Par délibération en date du 5 mars 2018, le Bureau syndical a décidé le lancement d'un appel à projets « rénovation thermique des bâtiments communaux » doté de 1 million d'euros destiné à aider les communes dans une démarche de maîtrise des consommations d'énergie.

Cet appel à projets permet de subventionner à 40% du montant HT des études et travaux de rénovation thermique de bâtiments publics des communes du syndicat (plafonné à 50 000 € de subvention), dans la limite de 80 % de subventions publiques, sous condition d'atteindre un minimum d'économies d'énergie.

La commission Economies d'Energie Performance Energétique constituée en jury a ainsi pu retenir 16 dossiers représentant un potentiel de 536 000 € de subvention.

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau, du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables et du Comité. Ce recueil concerne celles du Comité syndical des 24 mars, 12 juin et 10 novembre 2018 ainsi que les délibérations du Bureau syndical et du Conseil d'exploitation des 15 janvier, 5 mars, 25 juin, 24 septembre et 26 novembre 2018.

Ce recueil doit être tenu à disposition du public. Le public en est informé par voie d'affichage.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 15 JANVIER 2018

DELIBERATION N°1 – Programmation des travaux 2018

Le Bureau syndical valide les premières listes de travaux 2018 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 29 extensions à Anchenoncourt et Chazel, Andelarrot, Arbecy, Autrey les Gray, Auxon, Beaujeu Saint Vallier Quitteur, Beulotte Saint Laurent, Briaucourt, Buthiers, Chaux La lotière, Colombe les Vesoul, Cromary, Ferrières les Scey, Frasné le Château, Fretigney et Velloreille, Genevrey, Mandrevillars, Montdoré, Neuve les Lure (La), Ruhans, Saint-Germain, Saulx, Scey sur Saône Saint Albin, Vaivre et Montoille, Velesmes Echevanne, Vellefaux, Venere, Villersexel et Vy le Ferroux.
- ✚ Un renforcement à Frasné le Château.
- ✚ 9 aménagements esthétiques à Arc les Gray, Dampierre sur Salon, Echenans sous Mont Vaudois, Echenoz la Méline, Gevigney Mercey, Menoux, Rioz, Val Saint Eloi (Le) et Villersexel.
- ✚ 3 sécurisations de fils nus à Angirey, Faucogney la Mer et Polaincourt.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 19 extensions à Arc les Gray, Autrey les Gray, Auxon, Beaujeu Saint Vallier Quitteur, Buthiers, Chaux La lotière, Colombe les Vesoul, Corravillers, Dampierre sur Salon, Echenoz la Méline, Ferrières les Scey, Gevigney Mercey, Mandrevillars, Menoux, Nantilly, Noidans les Vesoul, Ruhans, Val Saint Eloi (Le) et Villersexel.
- ✚ 6 renforcements à Champlitte, Loulans Verchamps, Nantilly, Pusey, Vaîte et Vesoul.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Amont Effrenay, Boulton, Breuchotte, Cordonnet, Crevans, Chapelle les Granges, Francheville, Mollans, Noroy le Bourg, Oiselay-et-Grachaux et Villers les Luxeuil.
 - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Aroz, Echenoz la Méline, Frotey les Vesoul, Gevigney Mercey, Navenne, Ovanches, Pusey, Pusy Epenoux, Vesoul et Villers les Luxeuil.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ 13 opérations à Anchenoncourt et Chazel, Arc les Gray, Beaujeu Saint Vallier Quitteur, Dampierre sur Salon, Echenoz la Méline, Ferrières les Scey, Mandrevillars, Menoux, Ruhans, Saint Bresson, Val Saint Eloi (Le), Velesmes Echevanne et Villersexel.

DELIBERATION N°2 – Bilan 2017 de la chaufferie de Marnay

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Marnay présente un excédent d'exploitation de 10 795,20 euros et un excédent d'investissement de 7 191,59 euros, soit un excédent global de 17 986,79 euros pour 2017 et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2017 ; le Bureau syndical charge le Président du paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2017, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

DELIBERATION N°3– Accès à l'emploi titulaire

Le Bureau syndical adopte le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire présenté par le Président et l'autorise à confier au Centre de Gestion 70 l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme.

DELIBERATION N°4 – Médecine préventive

Le Bureau syndical, après en avoir pris connaissance, adopte le projet de convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion 70 pour la période 2018-2020.

DELIBERATION N°5 – Création de postes de technicien et d'Ingénieur territorial

Le Bureau syndical approuve la proposition du Président de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe et un poste d'ingénieur territorial ainsi que la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

DELIBERATION N°6 – Taux d'avancement de grade pour les cadres d'emplois du syndicat

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique, le Bureau syndical décide de maintenir le taux d'avancement de grade, à 100%, pour tous les cadres d'emplois des agents du syndicat remplissant les conditions comme antérieurement, pour une durée de 10 ans.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 5 MARS 2018**DELIBERATION N°1 – Comptes administratifs 2017**

Le Bureau syndical donne un avis favorable aux projets de comptes administratifs 2017 présentés par le Président.

DELIBERATION N°2 – Projets de Budgets 2018

Le Bureau syndical valide les projets de budgets primitifs 2018 présentés par le Président.

DELIBERATION N°3 – Programmation des travaux 2018

Le Bureau syndical valide les deuxièmes listes de travaux 2018 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

-  7 extensions à Chargey les Gray, Luze, Mailley et Chazelot, Molay, Perrouse, Saulx et Villers la Ville.
-  Un renforcement à Faverney.
-  3 aménagements esthétiques à Bréviliers, Faverney et Gevigney.
-  2 sécurisations de fils nus à Cresancey et Nantilly.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

-  6 extensions à Chargey les Gray, Gezier et Fontenelay, Lavoncourt, Montbozon, Montureux les Baulay et St Gand.
-  2 renforcements à Cresancey et Fouvent St Andoche.
-  des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Dampierre les Conflans, Gy, Marnay, Tavey, le Val de Gouhenans et Vellefrie.
 - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Fretigney et Velloreille, Gray la Ville et Neurey les La demie.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

-  7 opérations à Bréviliers, Lure, Lyoffans, Mailley Chazelot, Molay, Perrouse et Villers la Ville.

Le Bureau syndical confirme que les extensions pour électrovannes, quelles qu'elles soient, sont considérées comme des équipements exceptionnels (participation syndicale à 55%). Par ailleurs, il décide de porter à 10 ans l'âge maximal des luminaires rénovés et à 85 % leur proportion exigée dans le cadre des aides proposées aux communes des catégories 3 et 4.

DELIBERATION N°4 – Appel à projets pour financer des travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments

Le Bureau syndical décide de mettre en place un nouvel appel à projets pour le financement des travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments des communes et des SIVU scolaires, doté de 1 million d'euros. Un nouveau phasage est adopté pour une remise des dossiers le 1^{er} décembre 2018 afin de laisser un délai suffisant aux candidats pour établir leur dossier de candidature.

DELIBERATION N°5 – Concours Ecoloustic

En l'absence de retour des écoles pour l'année 2017-2018 dans le cadre du concours Ecoloustic proposé par la FNCCR, le Bureau syndical décide de reconduire les modalités de mise en œuvre du concours pour l'année 2018-2019 pour les classes de CM1 et CM2 des écoles du département.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 24 MARS 2018**DELIBERATION N°1 - Comptes de gestion 2017 du budget principal et de ses 6 budgets annexes**

Le Comité syndical déclare que les comptes de gestion relatifs au budget principal et à ses 6 budgets annexes « Conseil », « Prestations de services », « Chaufferie de Scey-sur-Saône », « Chaufferie de Gy », « Chaufferie de Marnay » et « Chaufferie de Vesoul » dressés pour l'exercice 2017 par le receveur syndical, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 2 - Compte administratif du budget principal de 2017

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget principal 2017 qui présente un excédent de 7 308 768.74€ et qui peut se résumer comme suit :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	16 662 988.43 €
	Recettes	16 459 043.91 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	5 044 763.12 €
	Recettes	12 557 476.38 €

(1) y compris la reprise des résultats 2016

DELIBERATION N° 3 - Compte administratif du budget annexe " Conseil " de 2017

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Conseil" 2017 qui présente un résultat global de clôture nul et qui peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT	Réalisations (1)
Dépenses	21 383.46 €
Recettes	21 383.46 €

(1) y compris la reprise des résultats 2016

DELIBERATION N° 4 - Compte administratif du budget annexe "Prestations de services" de 2017

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Prestations de services" 2017 qui présente un résultat global de clôture nul et qui peut se résumer comme suit :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	0.01 €
	Recettes	0.01 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	32 021.97 €
	Recettes	32 021.97 €

(1) y compris la reprise des résultats 2016

DELIBERATION N° 5 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Scey-sur-Saône » de 2017

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Scey-sur-Saône » 2017 qui présente un excédent global de clôture de 7 572.64 € et qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	64 491.41 €
	Recettes	72 064.05 €
EXPLOITATION	Dépenses	145 060.89 €
	Recettes	145 060.89 €

(1) y compris la reprise des résultats 2016

DELIBERATION N°6 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Gy » de 2017

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Gy » 2017 qui présente un excédent global de clôture de 29 136.97 € et qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	406 783.19 €
	Recettes	442 805.92 €
EXPLOITATION	Dépenses	77 789.56 €
	Recettes	70 903.80 €

(1) y compris la reprise des résultats 2016

DELIBERATION N° 7 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Marnay » de 2017

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Marnay » 2017 qui présente excédent global de clôture de 6 484.96 € et qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 088 002.39 €
	Recettes	1 094 487.35 €
EXPLOITATION	Dépenses	150 904.90 €
	Recettes	150 904.90 €

(1) y compris la reprise des résultats 2016

DELIBERATION N° 8 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Vesoul » de 2017

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Vesoul » 2017 qui présente excédent global de clôture nul et qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations
INVESTISSEMENT	Dépenses	0 €
	Recettes	0 €
EXPLOITATION	Dépenses	0 €
	Recettes	0 €

DELIBERATION N° 9 - Reprise des résultats 2017 du budget principal et des budgets annexes

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice du budget principal et des budgets annexes de 2017 comme ci-après :

Budget	Résultats		Propositions d'affectations				
	Fonctionnement ou exploitation	Investissement	Couverture des besoins de financement en investissement	Reprise en excédent de fonctionnement ou d'exploitation	Reprise en déficit de fonctionnement ou d'exploitation	Reprise en l'excédent d'investissement	Reprise en déficit d'investissement
Principal	7 512 713,26€	- 203 944,52 €	203 944,52 €	7 308 768,74€	/	/	203 944,52 €
Conseil	0	0	/	/	/	/	/
Prestations de services	0	0	/	/	/	/	/
Chaufferie de Scey	0 €	7 572,64 €	/	/	/	7 572,64 €	/
Chaufferie de Gy	- 6 885,76 €	36 022,73 €	/	/	6 885,76 €	36 022,73 €	/
Chaufferie de Marnay	0 €	6 484,96 €	/	/	/	6 484,96 €	/
Chaufferie Vesoul	0 €	0 €	/	/	/	/	/

DELIBERATION N° 10 - Budget primitif principal 2018

Le Comité syndical adopte, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif principal 2018 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	318 350.00	013	Atténuation de charges	13 000.00
012	Charges de personnel	753 200.00	70	Produits des services	94 605.00
65	Autres Charges de gestion courante	98 800.00	73	Impôts et taxes	3 300 000.00
67	Charges exceptionnelles	551 000.00	75	Autres produits de gestion courante	1 326 588.00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	7 000.00	77	Produits exceptionnels	643 412.00
023	Virement à la section d'investissement	4 852 500.00	042	Opérations d'ordre entre section	2 835 000.00
042	Opérations d'ordre entre sections	4 262 000.00	002	Résultat reporté	7 308 768.74
Total section		10 842 850.00	Total section		15 521 373.74
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
020	Immobilisations incorporelles	35 000.00	10	Dotations fonds divers réserves	1 500.00
204	Subventions d'équipements versées	3 450 000.00	13	Subventions d'investissement	4 350 000.00
21	Immobilisations corporelles	70 000.00	23	Immobilisations en cours	26 000.00
23	Immobilisations en cours	7 907 000.00	1068	Excédent de fonctionnement	203 944.52
013	Subvention d'investissement	20 000.00	27	Autres Immobilisations financières	1 300 000.00
027	Autres immobilisations financières	100 000.00	021	Virement de la section de fonctionnement	4 852 500.00
020	Dépenses imprévues	15 000.00	040	Opérations d'ordre entre sections	4 262 000.00
040	Opérations d'ordre entre sections	2 835 000.00	041	Opérations patrimoniales	1 300 000.00
041	Opérations patrimoniales	1 300 000.00			
001	Solde reporté	203 944.52			
Total section		19 795 944.52	Total section		19 795 944.52

Il précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2019 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2018 si nécessaire avant le vote du budget 2019.

DELIBERATION N° 11 - Budget primitif annexe « Conseil » 2018

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe « Conseil » 2018 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après, et précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
012	Charges de personnel	17 605.00	013	Atténuation de charges	40 000.00
65	Autres charges gestion courante	26 588.00	74	Dotations et participations	4 193.00
Total section		44 193.00	Total section		44 193.00
PAS D'INVESTISSEMENT					

DELIBERATION N° 12 - Budget primitif annexe « Prestations de services » 2018

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe « Prestations de services » 2018, précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	600.00	70	Vente prestations de services	35 000.00
67	Charges exceptionnelles	52 700.00	77	Produits exceptionnels	18 300.00
Total section		53 300.00	Total section		53 300.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
041	Dotations fonds divers réserves	1.00	041	Opération pour compte de Tiers	1.00
Total section		1.00	Total section		1.00

DELIBERATION N° 13 - Budget primitif annexe 2018 de la Chaufferie de Scey-sur-Saône

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2018 de la Chaufferie de Scey-sur-Saône précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2019 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2018, si nécessaire avant le vote du budget de 2019, ci-après :

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2018 de la Chaufferie de Scey-sur-Saône précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2019 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2018, si nécessaire avant le vote du budget de 2019, ci-après :					
SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	75 400.00	70	Ventes produits	113 447.00
012	Charges de personnel	8 747.00	042	Opérations d'ordre entres section	18 000.00
66	Charges financières	5 80000.00			
022	Dépenses imprévues	5 700.00			
042	Opérations d'ordre entre sections	35 800.00			
Total section		131 447.00	Total section		131 447.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
23	Total des opérations d'équipement	35 427.64	23	Immobilisations en cours	23 555.00
16	Remboursement d'emprunts	13 500.00	040	Opérations d'ordre entre sections	35 800.00
040	Opérations d'ordre entre sections	18 000.00	000	Solde positif reporté	7572.64
Total section		66 927.64	Total section		66 927.64

DELIBERATION N° 14 - Budget primitif annexe 2018 de la Chaufferie de Gy

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2018 de la Chaufferie de Gy, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2019 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2018, si nécessaire avant le vote du budget de 2019, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	32 742.00	70	Vente produits	57 185.76
012	Charges de personnel	2 758.00	042	Opérations d'ordre entre section	3 900.00
66	Charges financières	3 800.00			
022	Dépenses imprévues	2 600 00			
042	Opérations d'ordre entre sections	12 300.00			
002	Résultat reporté	6 885.76			
Total section		61 085.76	Total section		61 085.76
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
20	Immobilisations incorporelles	2 400.00	13 040 001	Subventions d'investissement Opérations d'ordre entre sections Résultat reporté	1 600.00 12 300.00 36 022.73
23	Immobilisations en cours	26 322.73			
16	Emprunts et dettes assimilées	14 300.00			
020	Dépenses imprévues	3 000.00			
040	Opérations d'ordre entre sections	3 900.00			
Total section		49 922.73	Total section		49 922.73

DELIBERATION N° 15 - Budget primitif annexe 2018 de la Chaufferie de Marnay

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2018 de la Chaufferie de Marnay, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2019 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2018, si nécessaire avant le vote du budget de 2019, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	87 400.00	70	Ventes Produits	156 895.00
012	Charges de personnel	12 795.00	042	Opérations d'ordre entre sections	8 900.00
66	Charges financières	9 700.00			
022	Dépenses imprévues	2 000.00			
042	Opérations d'ordre entre section	53 900.00			
Total section		165 795.00	Total section		165 795.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
23	Immobilisations en cours	12 984.96	040	Opérations d'ordre entre sections	53 900.00
16	Emprunt et dettes assimilées	38 500.00	001	Résultat reporté	6 484.96
040	Opérations d'ordre entre section	8 900.00			
Total section		60 384.96	Total section		60 384.96

DELIBERATION N° 16 - Budget primitif annexe 2018 de la Chaufferie de Vesoul

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2018 de la Chaufferie de Vesoul, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2019 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2018, si nécessaire avant le vote du budget de 2019, ci-après :

PAS D'EXPLOITATION					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
20	Immobilisations incorporelles	100 000.00	16	Emprunts et dettes assimilées	100 000.00
Total section		100 000.00	Total section		100 000.00

DELIBERATION N° 17 – Contrat de concession électricité – Engagement des discussions pour un nouveau contrat

Le Comité syndical approuve le principe d'une négociation avec ENEDIS et EDF en vue de signer un avenant avant le 30 juin 2018, sur la base d'un modèle national, ce qui permettra notamment au SIED70 de conserver les conditions avantageuses de calcul de la redevance R2 en contrepartie de sa volonté de conclure avec ENEDIS et EDF un nouveau contrat de concession au plus tard le 1er juillet 2021.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 12 JUIN 2018**DELIBERATION N°1 - Contrat concession de distribution de gaz naturel sur Champagny et Plancher-Bas**

Suite à la délibération n°1 du 12 décembre 2017 approuvant le principe d'une concession sur 30 ans de distribution de gaz naturel en réseau pour les communes du secteur de Champagny, le Comité syndical valide le choix de la société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) comme concessionnaire pour la distribution publique de gaz naturel sur les communes de Champagny et Plancher-Bas. Il approuve la convention de concession pour le service public de gaz naturel, le cahier des charges et ses annexes ainsi que la convention de contribution au financement à intervenir avec Gaz Réseau Distribution France et fixe la participation des communes de Champagny et Plancher-Bas à 50 000€ chacune.

DELIBERATION N°2 - Contrat de concession électricité – Avenant

Le contrat de concession signé le 30 novembre 1995 avec EDF pour une durée de 30 ans expire à la date du 30/11/2025 mais il peut se voir substituer un nouveau contrat avant cette échéance. Le Comité syndical autorise le Président à signer l'avenant au contrat de concession (option n°1) précisant les modalités de maintien de l'effet, en matière de redevances de concession, des dispositions du Protocole d'accord du 18 septembre 2013, jusqu'à la date d'entrée en vigueur du nouveau contrat, et stipulant que le SIED 70 entend parvenir à la conclusion avec Enedis et EDF d'un nouveau contrat avant le 30/06/2021. Par ailleurs, le Comité syndical autorise le Président à entamer toute discussion utile avec les concessionnaires Enedis et EDF en tenant compte des spécificités de notre territoire.

DELIBERATION N°3 - Décision modificative du budget principal

Le Comité syndical approuve les propositions présentées par le Président, à savoir :
« Un complément de crédit est nécessaire en dépense d'investissement de 382 500 € correspondant à 50% de la contribution totale que versera le SIED70 à GRDF au titre de sa participation aux travaux de premier établissement du réseau de gaz sur

Champagney et Plancher-Bas / L'ouverture ou le complément de crédit en recette d'investissement pour des participations que le SIED70 sera amené à recevoir sur cette opération d'établissement de réseau de gaz ou d'autres opérations sur la concession d'électricité », et adopte les modifications budgétaires en découlant.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 25 JUIN 2018

DELIBERATION N°1 - Programmation des travaux 2018

Le Bureau syndical valide les troisièmes listes de travaux 2018 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 46 extensions à Abelcourt, Ainvelle, Arc les Gray, Avriigny et Virey, Barre (La), Bouhans les Lure, Cenans, Chargey les Gray, Chariez, Chaux la Lotière, Cirey, Corre, Cugney, Dampierre sur Salon, Frahier et Chatebier, Fretigney et Velloreille, Gevigney Mercey, Lievans, Loulans Verchamp, Magny-Jobert, Marnay, Melisey, Molay, Montagney, Montboillon, Montbozon, Montot, Nantilly, Noidans les Vesoul, Pennesières, Polaincourt Clairefontaine, Quers, Raddon Chapendu, Rigny, Rioz, Roye, Saint-Germain, Thieffrans, Traves, Vaivre et Montoille, Vellexon-Queutrey, Villargent, Villers la Ville, Voray sur l'Ognon et Vy les Filain.
- ✚ 12 renforcements à Abelcourt, Anchenoncourt et Chazel, Andelarrot, Chambornay les Pin, Champey, Colombe les Vesoul, Dampierre sur Salon, Fessey (Les), Haut du Them Château Lambert, Igny, Rigny et Savoyeux.
- ✚ 18 aménagements esthétiques à Arc les Gray, Aroz, Clans, Comberjon, Dampierre sur Salon, Frotey les Vesoul, Granges le Bourg, Gray, Lyoffans, Meurcourt, Montagney, Montbozon, Montot, Navenne, Noidans les Vesoul, Pusey, Saulx et Villers sur Saulnot.
- ✚ 2 sécurisations de fils nus à Montagne (La) et Venère.
- ✚ 6 sécurisations de fils nus de faible section à Cendrecourt, Fessey (Les), Fresse, Haut du Them Château Lambert, Montagne (La) et Plancher les Mines.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 29 extensions à Arc les Gray, Autet, Bucey les Gy, Buthiers, Chaux la Lotière, Corre, Grandecourt, Granges le Bourg, Gray, Larians Munans, Lyoffans, Marnay, Melisey, Meurcourt, Molay, Montagney, Montboillon, Montbozon, Montot, Noidans les Vesoul, Pusey, Rigny, Rioz, Roye, Vallerois Lorioz, Vellexon Queutrey, Villers la Ville, Villers sur Saulnot et Voray sur l'Ognon.
- ✚ 3 renforcements à Faucogney la Mer, Gray et Noidans les Vesoul.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - . sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Autrey les Cerre, Boulot, Boulton, Breuches, Dampierre sur Salon, Faverney, Frasné le Château, Grande Résie (la), Marnay, Melisey, Meurcourt, Moffans Vacheresse, Polaincourt Clairefontaine, Port sur Saône, Quers, Vaîte, Velesmes Echevanne, Vellexon Queutrey, Vouhenans, Vyans le Val et Vy les Lure.
 - . sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Belmont, Montigny les Vesoul, Noidans les Vesoul, Vantoux et Longeville et Vesoul.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ 19 opérations à Abelcourt, Arc les Gray, Buthiers, Gevigney Mercey, Granges le Bourg, Gray, Meurcourt, Molay, Montagney, Montboillon, Montbozon, Montot, Noidans les Vesoul, Pusey, Raddon Chapendu, Rioz, Villers sur Saulnot, Voray sur l'Ognon et Vy les Filain.

DELIBERATION N°2 – Convention tripartite HSN/SICAE/SIED70 – Appuis communs

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, le Bureau syndical adopte le projet de convention tripartite HSN/SICAE Est/SIED70 proposé par SICAE Est relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électroniques.

DELIBERATION N°3 – Concession Gaz à Champagney et Plancher-Bas

Le Bureau syndical décide de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 288 500 € et de la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont pour 300 000 € dans le cadre des travaux de Gaz en réseau permettant de desservir les communes de Champagney et de Plancher-Bas.

DELIBERATION N°4 – Durées d'amortissement

Le Bureau syndical arrête les durées d'amortissement suivantes :

- pour les budgets annexes relatifs aux chaufferies du Syndicat, au titre des frais d'études non suivies de réalisation : 5 ans
- pour le budget principal, au titre des travaux d'installation de bornes de recharge et travaux connexes : 15 ans.

DELIBERATION N°5 – Groupement d'achat d'énergie Gaz

Le Bureau syndical décide, d'une part, de participer au groupement d'achat de gaz propane en citerne pour les communes de Haute-Saône aux mêmes conditions que pour les achats de gaz naturel et d'électricité, et d'autre part, de participer au groupement d'achat de gaz naturel pour l'ensemble des tarifs (réglementés et non réglementés).

DELIBERATION N°6 – Partenariat Alliance/Région/ADEME Etat

Le Bureau syndical émet un avis favorable sur un partenariat avec la Région, l'ADEME et l'Etat dans le cadre de la participation du SIED70 à l'Alliance des Syndicats d'Energie de Bourgogne Franche-Comté, bien que le Président considère que la mise en place d'un Comité technique - chargé d'orienter les projets vers les bons dispositifs d'animation et vers les bons outils de portage et de financement - n'est pas réaliste ni pertinente. Il n'est pas du rôle des syndicats de statuer sur tous les projets de tous les acteurs du territoire régional, une négociation a été engagée à ce sujet avec l'Alliance.

DELIBERATION N°7 – Hydroélectricité à Pont sur l'Ognon

Le Bureau syndical considère opportun de poursuivre le projet initié à Pont sur l'Ognon et mandate le Président pour négocier les conditions d'usage du droit d'eau avec le SIBVHO et l'acquisition des parcelles nécessaires à la bonne réalisation de ce projet. Il charge le Président de poursuivre les études d'avant-projet afin de présenter un compte prévisionnel d'exploitation ainsi qu'un montage juridique de l'opération.

DELIBERATION N°8 – Convention avec le CDG54 pour le RGPD

Afin de respecter la mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale « RGPD » sur la protection des données, le Bureau syndical autorise le Président à signer la convention de mutualisation avec le CDG54, et désigne le Délégué à la Protection des Données du CDG54 comme étant le Délégué à la Protection des Données du SIED70.

DELIBERATION N°9 – Créations de postes et suppression d'un poste

Le Bureau syndical approuve la proposition du Président de créer, à compter du 1er juillet 2018 : 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C, 1 poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet et un poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet, relevant tous les 2 de la catégorie hiérarchique B et 1 poste d'ingénieur territorial hors classe à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A. Il accepte la suppression d'1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet, emploi relevant de la catégorie C.

DELIBERATION N°10 – Création d'un poste d'adjoint administratif

Le Bureau syndical de créer un poste d'adjoint administratif pour une durée de travail hebdomadaire de 17.5 heures étant précisé que les conditions de qualification et de régime indemnitaire sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

CONSEIL D'EXPLOITATION / REGIE DES ENR : SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION N°1 – Contrats de fournitures et d'exploitation des chaufferies de Gy, Marnay et Scey-sur-Saône

Les contrats d'approvisionnement des chaufferies (fioul pour Marnay & Scey, plaquettes pour Gy, Marnay & Scey) sont arrivés à terme au 1^{er} septembre 2018, une consultation a été lancée afin de conclure de nouveaux marchés pour une durée de 3 ans avec les entreprises : THEVENIN/DUCROT pour le fioul, GIRARD BOIS pour les plaquettes criblées et l'ONF pour les plaquettes non criblées. De même concernant les contrats d'exploitation, il a été décidé de conclure de nouveaux marchés pour une durée de 3 ans + 2 fois un an renouvelable avec un prestataire unique, l'entreprise PALISSOT.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION N°1 - Programmation des travaux 2018

Le Bureau syndical valide les quatrièmes listes de travaux 2018 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 23 extensions à Amance, Bay, Chaux la Lotière, Corre, Crevans et la Chapelle les Granges, Dampierre sur Salon, Echenans sous Mont Vaudois, Etuz, Grandvelle le Perrenot, Magny (Les), Mandrevillars, Montigny les Vesoul, Nouvelle les Cromary, Noroy le Bourg, Port sur Saône, Pusey, Rioz, Roye, Sornay, Trésille, Villers-Pater, Voray sur l'Ognon et Vyans le Val.
- ✚ 12 renforcements à Amance, Athesans Etroitefontaine, Cendrecourt, Clairegoutte, Esprels, Gy, Igny, Montot, Nouvelle les Cromary, Quenoche, Rioz et Semmadon.
- ✚ 6 aménagements esthétiques à Bucey les Gy, Corbenay, Dampierre sur Salon, Maizières, Semmadon et Sornay.
- ✚ 2 sécurisations de fils nus de faible section à Aillewillers et Lyaumont et Raze.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 6 extensions à Arc les Gray, Chenebier, Fretigney et Velloreille, Plancher Bas, Rioz et Saulnot.
- ✚ 6 renforcements à Autrey les Gray, Fondremand, Froty les Vesoul, Pin, La Romaine et Scey sur Saône.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - . sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Bouhans et Feurg, Chassey les Montbozon, Cubry les Faverney, Demangeville, Fondremand, Froideconche, Mersuay, Motey Besuche, Plainemont, Saint Loup sur Semouse, Saint Sauveur et Vesoul.
 - . sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Autrey les Gray et Bay.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ 18 opérations à Bucey les Gy, Clans, Corbenay, Corre, Dampierre sur Salon, Euz, Grandvelle et le Perrenot, Magny (les), Maizières, Mandrevillars, Navenne, Neuvelle les Cromary, Noidans les Vesoul, Quenoche, Semmadon, Sornay, Trésilly et Voray sur l'Ognon.

DELIBERATION N°2 – Appel d'offres et DCE pour les Travaux sur le réseau d'électricité, d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques.

Les marchés de travaux en cours sur le réseau de distribution publique d'électricité, sur des installations d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques sont issus d'accords-cadres qui expirent à partir du 17 janvier 2019.

Le Bureau syndical décide du lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion de 12 accords-cadres d'une durée de 2 ans renouvelables de 4 périodes d'une année avec une estimation des travaux à réaliser, de 45 000 000 € TTC, pour la période maximale de 6 ans.

Il adopte le dossier de consultation des entreprises composé du règlement de consultation, du cahier des clauses administratives particulières, du cahier des clauses techniques et particulières et du bordereau des prix unitaires du lot 12 (travaux d'un montant supérieur à 100 000 € HT).

DELIBERATION N°3– Appel d'offres et DCE pour la fourniture de matériel d'éclairage public à caractère esthétique

L'accord-cadre relatif à la fourniture de matériel d'éclairage public à caractère esthétique arrive à échéance à compter du 8 novembre 2018, le Bureau syndical décide donc du lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion de 2 accords-cadres d'une durée de 2 ans renouvelables de 2 périodes d'une année avec une estimation de 3 000 000 € TTC pour la période maximale de 4 ans.

Il adopte le dossier de consultation des entreprises composé du règlement de consultation, du cahier des clauses administratives particulières et du cahier des clauses techniques particulières.

DELIBERATION N°4 – Développement de la production d'énergie électrique renouvelable

Afin de promouvoir la production d'énergie électrique renouvelable sur le territoire de la Haute-Saône et favoriser ainsi le développement de petits projets photovoltaïques, et après que le Président ait présenté les actions que le SIED 70 pourrait apporter, à savoir :

- ✓ Une aide financière à hauteur de 20% du montant HT des travaux dans la limite de 20 000 € HT de travaux (communes où le SIED70 perçoit la TCFE) ramenée à 10% (pour les EPCI et les communes où le SIED70 ne perçoit pas la TCFE).
- ✓ Une intervention en tant que maître d'ouvrage à la demande des communes et des EPCI afin de réaliser des installations de production d'électricité d'origine renouvelable sur leurs bâtiments.
- ✓ Une aide technique gratuite sur la phase opérationnelle.

Le Bureau syndical approuve ces propositions ainsi que la création d'un budget annexe destiné à la production d'électricité énergie renouvelable.

DELIBERATION N°5 –Installation de production photovoltaïque sur les toitures des chaufferies de Marnay et Scey-sur-Saône

Le Bureau syndical approuve les 2 projets d'installation de production photovoltaïque sur les toitures de la chaufferie de Marnay sur environ 40 m2 ainsi que sur la chaufferie de Scey-sur-Saône sur environ 150 m2. Le SIED70 interviendra dans le cadre d'un Service Public Industriel et Commercial.

DELIBERATION N°6 – Participation du SIED70 à la SEM « Côte d'Or Energies »

Le Président présente la SEM (Société d'Economie Mixte) « Côte d'Or Energies » qui développe différents projets de production d'énergie électrique renouvelable sur la Côte d'Or dont la rentabilité financière est avérée et serait à même d'intervenir sur la Haute-Saône afin d'aider au développement de projets similaires. Le Bureau syndical émet un avis favorable à la participation du SIED 70 à la SEM « Côte d'Or Energies » pour un montant de 100 000 €.

DELIBERATION N°7 – Contrats de fournitures et d'exploitation des chaufferies de Gy, Marnay et Scey-sur-Saône

Les contrats d'approvisionnement des chaufferies (fioul pour Marnay & Scey, plaquettes pour Gy, Marnay & Scey) sont arrivés à terme au 1^{er} septembre 2018, une consultation a été lancée afin de conclure de nouveaux marchés pour une durée de 3 ans avec les entreprises : THEVENIN/DUCROT pour le fioul, GIRARD BOIS pour les plaquettes criblées et l'ONF pour les plaquettes non criblées. De même concernant les contrats d'exploitation, il a été décidé de conclure de nouveaux marchés pour une durée de 3 ans + 2 fois un an renouvelable avec un prestataire unique, l'entreprise PALISSOT.

Le Bureau syndical approuve le choix des entreprises et prend acte de la conclusion des marchés.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION N°1 – Election du secrétaire adjoint

Suite à la prise de compétence AODE (Autorité organisatrice de la Distribution d'Electricité) par la Communauté de Communes du Val Marnaysien, M. Yannick MULLER, secrétaire adjoint du Bureau syndical n'a pas été reconduit comme

délégué du SIED 70. La désignation d'un nouveau secrétaire adjoint a fait l'objet d'un vote au scrutin secret après que 2 candidats se soient présentés : M. Bruno DEGRENAND, délégué de la commune de Montot et M. Lionel VALDENNAIRE, délégué de la commune de Chariez.

M. Lionel VALDENNAIRE a été élu au 2^{ème} tour à la majorité absolue avec 159 voix pour 298 suffrages exprimés.

DELIBERATION N°2 – Création d'un budget annexe « Production électrique renouvelable »

Lors de sa séance du 24 septembre 2018, le Bureau syndical a mis en place diverses mesures destinées à promouvoir la production électrique d'origine renouvelable et développer ainsi de petits projets photovoltaïques sur les bâtiments communaux ou des EPCI. Le Comité syndical valide donc la création du budget annexe « Production électrique renouvelable », adopte le budget présenté par le Président et accepte par avance le transfert de la compétence « Production distribution d'électricité d'origine non renouvelable » que pourront demander les communes.

DELIBERATION N°3 – Participation du SIED70 à la SEM « Côte d'Or Energies »

Le Comité syndical approuve le principe de la participation du SIED 70 à la SEM « Côte d'Or Energies » à hauteur de 100 000 €. Cette SEM (Société d'Economie Mixte) développe différents projets de production d'énergie électrique renouvelable sur la Côte d'Or dont la rentabilité financière est avérée et sera à même d'intervenir sur la Haute-Saône.

DELIBERATION N°4 – Décision modificative du budget principal 2018

Le Comité syndical approuve les propositions présentées par le Président, à savoir :

« 1) Un complément de crédit de 9 800 € (financé sur les dépenses imprévues) nécessaire pour faire face à une augmentation des remboursements (trop perçus) des acomptes demandés au démarrage de certains travaux.

2) Un complément de 100 000 € (article 27638) pour le prêt remboursable sur 20 ans au budget annexe production énergie électrique d'origine renouvelable.

3) La diminution de 100 000 € (article 45812) sur les travaux d'éclairage public effectués sous mandat permettant de financer le précédent complément. »

DELIBERATION N°5 – Décision modificative du budget annexe de la chaufferie de Scey sur Saône 2018

Le Comité syndical approuve les propositions présentées par le Président, à savoir :

« 1) Un complément de crédit de 140 € et un autre de 91 € (financés sur les dépenses imprévues) nécessaires pour faire face à une sous-évaluation du coût des insertions passées pour le renouvellement des marchés et un retard de paiement sur une facture d'eau.

2) Pour la bonne prise en compte des amortissements, la correction de 2 imputations liées à la construction initiale ce qui induit l'inscription de recettes et de dépenses d'un montant équivalent en investissement (19 822 € aux chapitre 23 et 041). »

DELIBERATION N°6 – Décision modificative du budget annexe de la chaufferie de Marnay 2018

Le Comité syndical approuve les propositions présentées par le Président, à savoir :

« 1) Un complément de crédit de 7 200 € nécessaire pour faire face à une augmentation de la consommation d'énergie.

2) Un complément de crédit de 4 500 € en investissement sur les dotations pour risques et charges, qui nécessite un équilibre en fonctionnement également nécessaire pour couvrir la dépense liée au traitement phonique de la chaufferie.

3) Une augmentation de l'estimation de la vente de chaleur afin de couvrir les dépenses engendrées en fonctionnement. »

DELIBERATION N° 7 – Orientations budgétaires 2019

Le Comité syndical émet un avis favorable aux orientations du budget principal 2019 et de ses budgets annexes des chaufferies de Scey-Sur-Saône, Gy, Marnay et Vesoul/Quartier du Montmarin, et du budget annexe « Production électrique renouvelable ». On trouvera ci-dessous un tableau qui précise les dépenses et les recettes envisageables pour 2019 :

Recettes		Dépenses	
TCFE		Charges à caractère générales	300 000 €
FACÉ		Charges salariales	750 000 €
Concessionnaires	Redevances	Autres charges de la gestion courante	100 000 €
	PCT	Charges exceptionnelles	3 800 000 €
	A8	Travaux TTC électricité	7 581 000 €
Participation demandeurs		Travaux TTC éclairage public	2 367 000 €
FIMO		Travaux TTC génie civil télécom	828 000 €
TVA récupérée		Immobilisations corporelles	55 000 €
Produits exceptionnels		Participations aux travaux des communes	3 000 000 €
Subventions TEPCV		Avances budgets annexes	1 000 000 €
Excédent antérieur		Imprévus	100 000 €
Total		Total	19 881 000 €

DELIBERATION N°1 - Programmation des travaux 2018

Le Bureau syndical valide les cinquièmes listes de travaux 2018 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 22 extensions à Les Aynans, Beaujeu St Vallier, Beaumotte Aubertans, Beaumotte les Pins, Breuches, Chapelle St Quillain, Cirey, Citers, Cult, Dampvalley St Pancras, Echenans sous Mont Vaudois, Esmoulins, Fontenois les Montbozon, les Magny, Mandrevillars, Pont sur l'Ognon, Rioz, Rosey, Saint Barthélémy, Saint Marcel, Tavey et Vantoux et Longeville.
- ✚ 6 aménagements esthétiques à Echenoz la Méline, Igny, Marnay, Motey-Besuche, Nouvelle les Cromary et Servigney et un renforcement à Corbenay.
- ✚ Une sécurisation de fils nus à Servance et une sécurisation de fils nus de faible section à Saint-Germain.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 10 extensions à Beaujeu St Vallier, Bonboillon, Cirey, Dampvalley St Pancras, Esmoulins, Gevigney Mercey, Gray, Les Magny, Mandrevillars, Nouvelle les Cromary et 2 renforcements à Secenans et Sornay.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - . sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Alaincourt et Mersuay.
 - . sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Echenoz la Méline et Saint Sulpice.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ 10 opérations à Mandrevillars, Saint Sulpice, Nouvelle les Cromary, Cult, Fretigney et Velloreille, Igny, Esmoulins, Chapelle St Quillain, Dampvalley St Pancras et Saint Marcel.

DELIBERATION N°2 – Programmes CAS FACE / Mise à jour 2015/2016/2017 et 2018

Le Bureau syndical arrête listes de travaux du programme CAS FACE 2015 et définit les listes des travaux pour les années 2016, 2017 et 2018 selon les attributions ci-dessous :

Sous programmes	2015	2016	2017	2018
FABe	309 000 €	280 000 €	280 000 €	280 000 €
FABr	1 243 000 €	1 119 000 €	1 121 000 €	1 119 000 €
FC	366 000 €	276 000 €	282 000 €	277 000 €
FS	218 000 €	234 000 €	234 000 €	255 000 €
FSp	142 000 €	202 000 €	202 000 €	192 000 €
Total	2 278 000 €	2 111 000 €	2 119 000 €	2 123 000 €

DELIBERATION N°3 – Partenariat Alliance avec la Région, l'ADEME et l'Etat

Le Bureau syndical approuve la convention de partenariat avec la Région, l'ADEME et l'Etat dans le cadre de la participation du SIED70 à l'Alliance des Syndicats d'Energie de Bourgogne Franche-Comté.

DELIBERATION N°4 – Convention tripartite FREE - ENEDIS et SIED70

Le Bureau syndical adopte le projet de convention tripartite FREE - ENEDIS et SIED70 relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électroniques. Le syndicat percevra une indemnité unique de 27.50 € HT (valeur 2015) par appui pour une mise à disposition de 20 ans.

DELIBERATION N°5 – Durée d'amortissement

Le Bureau syndical arrête la durée d'amortissement pour le budget annexe « Production électrique renouvelable » nouvellement créé, pour les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques et travaux connexes, soit : ... 20 ans

DELIBERATION N°6 – Concours Ecoloustic

Sur proposition de la Commission « Economies d'énergie et Performance énergétique » du 3 juillet dernier et face au faible nombre de candidatures, le Bureau syndical décide d'ouvrir le concours « Ecoloustic » session 2018-2019 aux périscolaires.

DELIBERATION N°7 – Indemnité du Receveur

Le Bureau syndical décide d'octroyer au receveur du SIED 70 une indemnité égale à 50% du montant maximum et précise que ce taux sera appliqué sauf délibération contraire jusqu'à l'achèvement de la présente mandature.

DELIBERATION N°8 – Suppression de poste

Le Bureau syndical accepte la proposition du Président de supprimer un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet de catégorie B à compter du 1^{er} décembre 2018.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

20, avenue des Rives du Lac, 70000 Vaivre-et-Montoille ☎ 03.84.77.00.00 ✉ 03.84.77.00.01 E-Mail : contact@sied70.fr

Le SIED 70 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité

APPEL A PROJETS

« MAITRISE DE L'ENERGIE DES BATIMENTS COMMUNAUX »

Modalités d'attribution d'une aide financière par le SIED70

(dernière mise à jour délibération n°1 du Bureau syndical du 14 janvier 2019)

OBJET : Etudes et Travaux visant à améliorer la consommation énergétique de bâtiment public (Travaux et Maîtrise d'œuvre)

BENEFICIAIRES : Communes ou EPCI.

TYPE D'AIDE :

- Communes sur le territoire desquelles le SIED70 perçoit la TCFE : Taux de subvention de 50 % du coût HT des travaux et maîtrise d'œuvre éligibles
- Communes qui conservent la TCFE: Taux de subvention de 25 % du coût HT des travaux et maîtrise d'œuvre éligibles
- EPCI : Montant de subvention calculé au prorata de la population municipale des communes sur le territoire desquelles le Syndicat perçoit la TCFE et des communes qui conservent la TCFE
- Subvention plafonnée à 50 000 € par opération, dans la limite de 80 % de subventions publiques, sous condition d'atteindre un minimum d'économies d'énergie.
Le montant définitif de l'aide versée sera calculé sur le montant réel des travaux et frais de maîtrise d'œuvre engagés et limité au montant de l'aide attribuée.
- Accompagnement gratuit du SIED 70 par une mission d'AMO + suivi de la consommation pendant 3 ans.

TRAVAUX SUBVENTIONNABLES :

- Travaux d'isolation intérieure (comprenant la finition standard en plaques de plâtre et l'étanchéité à l'air) ou extérieure (hors travaux de dépose et de finitions), changement des menuiseries extérieures, pose ou remplacement de régulation, pose ou remplacement de ventilation, rénovation ou remplacement du système de chauffage (chaudière à condensation ; PAC air/eau pour les bâtiments tertiaires et les logements et, PAC air/air uniquement pour les logements), pose ou remplacement d'équipements hydrauliques performants en chaufferie, mise en place de calorifugeage sur les circuits hydrauliques de chauffage et ECS (locaux non chauffés), rénovation de l'éclairage intérieur,
- Remplacement d'émetteurs de chauffage hydraulique dans le cas de la mise en place d'une installation de chauffage par basse température.
- Remplacement d'émetteurs de chauffage électriques par des émetteurs de chauffage hydrauliques dans le cas de la mise en place d'une production de chaleur à partir d'énergie renouvelable (chaudière biomasse, PAC eau/eau, PAC air/eau) ou d'un raccordement à un réseau de chaleur avec plus de 50% d'ENR.
- Critères techniques minimum : niveau CEE en cours.

DOSSIER DE DEMANDE :

- Délibération de la collectivité avec plan de financement et cession des CEE classiques au SIED 70,
- Présentation de l'opération, avec l'estimation des économies d'énergies envisagées d'après l'étude préalable ou le pré-diagnostic CEP,
- Cahier des charges des travaux éligibles envisagés,
- Devis ou estimation détaillé des travaux envisagés et de la maîtrise d'œuvre,
- Justificatif de propriété du bâtiment.

PRE-REQUIS :

- Etude préalable (Audit énergétique ou étude thermique réglementaire ou étude de faisabilité du bâtiment concerné) ou pré-diagnostic ou diagnostic CEP établi avant le 01/03/18 par le SIED70.

PROCEDURE ET CONDITION D'ATTRIBUTION :

- Classement des dossiers par un jury constitué de la commission « économies d'énergie performance énergétique ».
- Critères d'évaluation : voir grille d'évaluation en annexe.
- Les travaux ne devront pas être engagés avant validation du dossier par la commission (sauf autorisation de préfinancement sans engagement émise par le syndicat sur demande à réception du dossier).

PHASAGE :

- Date du Jury : 3 jurys par an
- Travaux à réaliser dans un délai de 2 ans à partir de la notification de l'aide.

VERSEMENT :

- 20 % sur présentation des marchés de travaux signés,
- 30 % en cours d'exécution, à partir de 65 % de paiement acquitté du montant global de l'opération,
- 50% au solde de l'opération sur présentation des :
 - PV de réception,
 - Factures acquittées,
 - Attestations et pièces techniques demandées pour les CEE
 - Notification des aides des autres financeurs et plan de financement mis à jour

ENVELOPPE FINANCIERE :

- 1 000 000 € annuel

GUIDE DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DU SIED 70
pour les travaux d'investissement réalisés par le SIED 70

sur le réseau syndical d'électricité, les installations communales d'éclairage public
et le génie civil de communications électroniques

Tableau issu de la délibération modifiée n°2 du Comité syndical du 29 septembre 2012
(dernière mise à jour délibération n°2 du Bureau syndical du 29 mai 2017 : adaptation au 01.09.2017 modalités OICEP)

Communes de Catégorie N°1 :

Les 16 villes de plus de 2000 habitants en régime urbain au sens de l'électrification, qui conservent leur compétence TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité).

Territoire syndical concerné : ARC-LES-GRAY, CHAMPAGNEY, ECHENOZ-LA-MELINE, FOUGEROLLES, FROIDECONCHE, GRAY, HERICOURT, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, NOIDANS-LES-VESOUL, PORT-SUR-SAONE, RONCHAMP, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-SAUVEUR, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VESOUL.

Le SIED 70 réalise les travaux d'aménagement esthétique du réseau de distribution d'électricité souhaités par ces villes ainsi que l'intégralité du nouveau réseau à construire à l'occasion des créations de lotissements, groupements d'habitations et zones d'activités.

Les conditions financières pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70	Participation de la commune ou du demandeur (1)
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements à usage d'habitations, commerces, industries, y compris les ZAC	40%	60%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique inférieure à 60 000 € avec la nécessité de commencer les travaux dans le délai de 2 ans	30%	70%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique supérieure à 60 000 € avec la nécessité de commencer les travaux dans le délai de 2 ans	20%	80%

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux, cette TVA étant récupérée par le SIED 70.

A la demande des villes, le SIED 70 peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques, coordonnés aux travaux qu'il réalise sur le réseau de distribution publique d'électricité. Les conditions de financements de ces travaux sont les suivants :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70	Participation de la commune ou du demandeur (1) (2)
Travaux d'éclairage public à la demande de la ville (3)	10%	90% et TVA
Travaux d'éclairage public à la demande de la ville pour un lotissement privé (3)	10%	90% et TVA
Tout nouveau génie civil de communications électroniques	néant	100% et TVA

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux payés aux entreprises réalisatrices et aux fournisseurs dans la limite de ce que le SIED 70 aurait payé aux entreprises titulaires de ses marchés et que les économies lui aient été démontrées pour ce qui concerne les renouvellements. Le SIED 70 n'est pas assujéti à la TVA et ne peut bénéficier du FCTVA.

(2) La commune pourra bénéficier du FCTVA sur les travaux d'éclairage public. Si l'éclairage public concerne un lotissement privé, elle pourra si elle souhaite faire bénéficier au lotisseur privé de cette participation, décider de verser au SIED 70 une participation égale au FCTVA qu'elle récupérera dans les délais réglementaires.

(3) pour des luminaires équipés d'une vasque et disposant d'un flux lumineux dirigé vers le ciel inférieur à 15% avec une efficacité supérieure ou égale à 90 lumen/Watt.

GUIDE DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DU SIED 70

sur les travaux d'investissement réalisés par le SIED 70

sur le réseau syndical d'électricité, les installations communales d'éclairage public et le génie civil de communications électroniques

Tableau issu de la délibération modifiée n°2 du Comité syndical du 29 septembre 2012
(dernière mise à jour délibération n°3 du Bureau syndical du 5 mars 2018 : adaptation modalités OICEP)

Communes de Catégorie N°3 :

Les 3 communes de moins de 2000 habitants qui sont en régime urbain au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité).

Territoire syndical concerné : GRAY-LA-VILLE, NAVENNE et ROYE.

Le SIED 70 réalise les travaux d'aménagement esthétique du réseau de distribution d'électricité souhaités par ces villes ainsi que l'intégralité du nouveau réseau à construire à l'occasion des créations de lotissements, groupements d'habitations et zones d'activités.

Les conditions financières pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70	Participation de la commune ou du demandeur
Amenée de l'électricité vers un équipement public (1)	100%	néant
Amenée de l'électricité en limite d'un lotissement public ou privé (1)	100%	néant
Extension BT individuelle à la charge de la commune (1)	100%	néant
Extension du réseau pour une nouvelle exploitation agricole ou une stabulation, comprenant une salle de traite ou une maison d'habitation (1)	100%	néant
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces lots) de lotissements publics à usage d'habitations, commerces, industries, y compris les ZAC et les lotissements des bailleurs sociaux (2)	70%	30%
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements privés (y compris Habitat70 et SOCAD) et tous les équipements exceptionnels (2)	55%	45%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique inférieure à 60 000 € avec la nécessité de commencer les travaux dans le délai de 2 ans (2)	70%	30%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique supérieure à 60 000 € avec la nécessité de commencer les travaux dans le délai de 2 ans (2)	25%	75%

(1) Pour ces travaux ERDF est maître d'ouvrage et le SIED 70 finance la totalité des contributions demandées par cette entreprise.

(2) Lorsqu'il est maître d'ouvrage, les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux, cette TVA étant récupérée par le SIED 70.

A la demande des communes, le SIED 70 peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques, coordonnés aux travaux qu'il réalise sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Les conditions de financements de ces travaux sont les suivantes :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur (2)
Eclairage public d'une voie existante (extension EP ou travaux liés à une extension ou un renforcement de réseau DPE) (3)	25%	75% et TVA
Eclairage public d'un lotissement nouvellement créé (3)	10%	90% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% plafonné à 450 € par luminaire rénové (4)	40%	60% et TVA
Renouvellement avec économie de 66%, plafonné à 450 € par luminaire rénové (4)	80%	20% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% : partie située au-delà du plafond de 450 € par luminaire rénové (4) ou avec économie inférieure à 40%	25 %	75% et TVA
Tout nouveau génie civil de communications électroniques créé à l'occasion d'une extension, d'un renforcement en souterrain ou d'un aménagement esthétique	néant	100% et TVA

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux payés aux entreprises réalisatrices et aux fournisseurs dans la limite de ce que le SIED 70 aurait payé aux entreprises titulaires de ses marchés et que les économies lui aient été démontrés pour ce qui concerne les renouvellements. Le SIED 70 n'est pas assujéti à la TVA et ne peut bénéficier du FCTVA.

(2) La commune pourra bénéficier du FCTVA sur les travaux d'éclairage public. Si l'éclairage public concerne un lotissement privé, elle pourra si elle souhaite faire bénéficier au lotisseur privé de cette participation, décider de verser au SIED 70 une participation égale au FCTVA qu'elle récupérera dans les délais réglementaires. Le matériel installé devra respecter les prescriptions d'éligibilité aux Certificats d'Economie d'Energie.

(3) Pour des luminaires équipés d'une vasque et disposant d'un flux lumineux dirigé vers le ciel inférieur à 15% avec une efficacité supérieure ou égale à 90 lumen/Watt
(4) Remplacement d'installations, avec source de tout type, comprenant au minimum 85% de luminaires de plus de 10 ans (justification fournie par la commune), par un luminaire d'efficacité supérieure à 90 lumen/Watt. Le SIED70 conservera la totalité du montant du produit de la vente des CEE correspondants.

GUIDE DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DU SIED 70
pour les travaux d'investissement réalisés par le SIED 70

sur le réseau syndical d'électricité, les installations communales d'éclairage public & le génie civil de communications électroniques

Tableau issu de la délibération modifiée n°2 du Comité syndical du 29 septembre 2012
(dernière mise à jour délibération n°3 du Bureau syndical du 5 mars 2018 : adaptation modalités OICEP)

Communes de Catégorie N°4 :

Les 526 communes de moins de 2000 habitants qui sont en régime rural au sens de l'électrification sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCCFE

Territoire syndical concerné :

Toutes les communes du département de la Haute-Saône autres que les 19 suivantes : ARC-LES-GRAY, CHAMPAGNEY, ECHENOZ-LA-MELINE, FOUGEROLLES, FROIDECONCHE, GRAY, GRAY-LA-VILLE, HERICOURT, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, NAVENNE, NOIDANS-LES-VESOUL, PORT-SUR-SAONE, RONCHAMP, ROYE, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-SAUVEUR, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VESOUL.

Le SIED 70 réalise les travaux d'extension, de renforcement et d'aménagement esthétique du réseau de distribution d'électricité ainsi que l'intégralité du nouveau réseau à construire à l'occasion des créations de lotissements, groupements d'habitations et zones d'activités. Les conditions financières pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur
Renforcement de réseau existant, création et raccordement sur le réseau BT existant de nouveaux postes de transformation	100%	néant
Sécurisation des réseaux fils nus	100%	néant
Sécurisation des réseaux fils nus de petites sections	100%	néant
Amenée de l'électricité vers un équipement public	100%	néant
Amenée de l'électricité en limite d'un lotissement public ou privé	100%	néant
Extension BT individuelle pour des travaux à la charge de la CCU (2)	100%	néant
Extension du réseau pour une nouvelle exploitation agricole ou une stabulation, comprenant une salle de traite ou une maison d'habitation (2)	100%	néant
Extension du réseau pour un équipement exceptionnel, y compris postes et raccordements HTA et BT nécessités par tout usager demandant plus de 120 kVA	55%	45%
Travaux d'éclairage public liés : fourreaux et câblote EP lors d'une extension individuelle ou lors d'un renforcement : commandes EP, repose de luminaires existants et uniquement fourreau dans le cas de passage de l'aérien au souterrain et câbles EP relevant de nouveaux départs créés lors de l'installation d'un poste de transformation	100%	néant
Travaux de GCT liés lors de la reprise de GC existants si RCCE aérien	100%	néant
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements publics à usage d'habitations, commerces, industries, y compris les ZAC et les lotissements des bailleurs sociaux	70%	30%
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements privés (y compris Habitat70 et SOCAD) ou en voies privées	55%	45%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique inférieure à 60 000 € avec la nécessité de commencer les travaux dans le délai de 2 ans	70%	30%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique supérieure à 60 000 € avec la nécessité de commencer les travaux dans le délai de 2 ans	25%	75%

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux, cette TVA étant récupérée par le SIED 70.

(2) La technique des travaux (aérien ou souterrain) est définie par le SIED 70. Lorsqu'il retient l'aérien, 60% du montant hors TVA de la plus-value pour la réalisation en souterrain est à la charge du demandeur. A l'extérieur des bourgs, l'intégralité des nouveaux réseaux est prévue en aérien sauf s'il est démontré que le coût en souterrain est inférieur au réseau aérien. Toute dérogation à cette règle ne peut se faire sans l'accord exprès du Bureau syndical avec éventuellement l'accord du demandeur de supporter la plus-value.

A la demande des communes, le SIED 70 peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques, coordonnés aux travaux qu'il réalise sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Les conditions de financements de ces travaux sont les suivantes :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur (2)
Eclairage public d'une voie existante (extension EP ou travaux liés à une extension ou un renforcement de réseau DPE) (3)	25%	75% et TVA
Eclairage public d'un lotissement nouvellement créé (3)	10%	90% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% plafonné à 450 € par luminaire rénové (4)	40%	60% et TVA
Renouvellement avec économie de 66%, plafonné à 450 € par luminaire rénové (4)	80%	20% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% : partie située au-delà du plafond de 450 € par luminaire rénové (4) ou avec économie inférieure à 40%	25 %	75% et TVA
Tout nouveau génie civil de communications électroniques créé à l'occasion d'une extension, d'un renforcement en souterrain ou d'un aménagement esthétique	néant	100% et TVA

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux payés aux entreprises réalisatrices et aux fournisseurs dans la limite de ce que le SIED 70 aurait payé aux entreprises titulaires de ses marchés et que les économies lui aient été démontrées pour ce qui concerne les renouvellements. Le SIED 70 n'est pas assujéti à la TVA et ne peut bénéficier du FCTVA.

(2) La commune pourra bénéficier du FCTVA sur les travaux d'éclairage public. Si l'éclairage public concerne un lotissement privé, elle pourra si elle souhaite faire bénéficier au lotisseur privé de cette participation, décider de verser au SIED 70 une participation égale au FCTVA qu'elle récupérera dans les délais réglementaires. Le matériel installé devra respecter les prescriptions d'éligibilité aux Certificats d'Economie d'Energie.

(3) Pour des luminaires équipés d'une vasque et disposant d'un flux lumineux dirigé vers le ciel inférieur à 15% avec une efficacité supérieure ou égale à 90 lumen/Watt

(4) Remplacement d'installations, avec source de tout type, comprenant au minimum 85% de luminaires de plus de 10 ans (justification fournie par la commune), par un luminaire d'efficacité supérieure à 90 lumen/Watt. Le SIED70 conservera la totalité du montant du produit de la vente des CEE correspondants.

LISTE DES TRAVAUX DONT LE MANDATEMENT DU SOLDE A ETE REALISE EN 2018

Commune	Nature	Type	Objet	Propriétaire des ouvrages	Exploitant
ABELCOURT	DPE	ERCE	pour une résidence principale rue Saint-Nicolas (avec PC)	SIED 70	ENEDIS
ABELCOURT	GCTFT	ERCE	pour une résidence principale rue Saint-Nicolas (avec PC)	Commune	
ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE	DPE	ERCE	pour des tunnels agricoles au lieudit "Fermes Quarrées"	SIED 70	ENEDIS
AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT	DPE	ERCE	pour un chalet au lieudit "les Prés de la Cassine"	SIED 70	ENEDIS
AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT	DPE	ERCE	pour une résidence principale au lieudit "aux Bruelles"	SIED 70	ENEDIS
AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT	GCTFT	ERCE	pour une résidence principale au lieudit "aux Bruelles"	Commune	
AILLONCOURT	DPE	RRCE	issu du poste "Communal"	SIED 70	ENEDIS
ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL	DPE	ERCE	pour un résidence principale impasse de l'Abbaye	SIED 70	ENEDIS
ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL	DPE	RRCE	route de Saint-Remy issu du poste "Petit Pont" (2ème tranche)	SIED 70	ENEDIS
ANDELARROT	DPE	ERCE	pour 3 parcelles rue du Tacot - Desserte interne	SIED 70	SICAE
ANDELARROT	DPE	ERCE	rue de la Chapelle	SIED 70	SICAE
APREMONT	EP	EICEP	Impasse des Champs	Commune	
ARBECEY	DPE	ERCE	pour un réservoir d'eau potable (chloration) chemin dit des Lavières	SIED 70	SICAE
ARC-LES-GRAY	EP	OICEP	dans le bourg (2ème tranche)	Commune	
AROZ	DPE	AERCE	rue du Pont	SIED 70	SICAE
AROZ	EP	OICEP	dans le bourg - 2ème tranche	Commune	
AROZ	GCTFT	AERCE	rue du Pont	Commune	
AROZ	GCTTV	AERCE	rue du Pont	Commune	
AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE	DPE	ERCE	pour un bâtiment agricole, au lieu dit "La Ronde Epine"	SIED 70	ENEDIS
AUXON	DPE	ERCE	pour un lotissement privé au lieudit "Les Essarts"	SIED 70	ENEDIS
AUXON	DPE	ERCE	pour un château d'eau le long du chemin d'exploitation n°3 - Partie BT	SIED 70	ENEDIS
AUXON	EP	ERCE	pour un lotissement privé au lieudit "Les Essarts"	Commune	
AVRIGNEY-VIREY	DPE	ERCE	pour un bâtiment agricole et une maison d'habitation chemin des Bons Valots	SIED 70	ENEDIS
AVRIGNEY-VIREY	DPE	ERCE	pour une station d'épuration située le long du chemin de Brussey	SIED 70	ENEDIS
AYNANS (LES)	DPE	ERCE	pour une maison d'habitation projetée chemin rural dit du Bois de la Vaire	SIED 70	ENEDIS
AYNANS (LES)	GCTFT	ERCE	pour une maison d'habitation projetée chemin rural dit du Bois de la Vaire	Commune	
BARGES	DPE	AERCE	route de Molay et chemin des Cendriers (6ème tranche)	SIED 70	SICAE
BARGES	EP	AERCE	route de Molay et chemin des Cendriers (6ème tranche)	Commune	
BARGES	GCTFT	AERCE	route de Molay et chemin des Cendriers (6ème tranche)	Commune	
BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX	DPE	ERCE	pour une résidence principale rue du Cornot - Saint Vallier	SIED 70	ENEDIS
BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX	EP	EICEP	rue du Ratelot	Commune	
BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX	EP	EICEP	rue de Saint-Anne	Commune	
BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX	EP	ERCE	pour une résidence principale rue du Cornot - Saint Vallier	Commune	
BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX	GCTFT	ERCE	pour une résidence principale rue du Cornot - Saint Vallier	Commune	
BEAUMOTTE-LES-PIN	DPE	RRCE	issu du poste "Route de Courcuire"	SIED 70	ENEDIS
BEAUMOTTE-LES-PIN	DPE	SRCE	issu du poste "Route de Courcuire"	SIED 70	ENEDIS
BOUHANS-LES-LURE	DPE	ERCE	pour une résidence principale impasse de la Cassine (avec PC)	SIED 70	ENEDIS
BOULT	EP	EICEP	chemin de la Tounolle	Commune	
BRESILLEY	DPE	AERCE	rue des Chenevières	SIED 70	ENEDIS
BRESILLEY	DPE	AERCE	rue du Vieux Moulin	SIED 70	ENEDIS
BRESILLEY	EP	AERCE	rue des Chenevières	Commune	
BRESILLEY	EP	AERCE	rue du Vieux Moulin	Commune	
BRESILLEY	EP	OICEP	dans le bourg, 2ème Tranche	Commune	
BRESILLEY	GCTFT	AERCE	rue des Chenevières	Commune	
BRESILLEY	GCTFT	AERCE	rue du Vieux Moulin	Commune	
BREUCHES	DPE	AERCE	le long de la rue de Baudoncourt	SIED 70	ENEDIS
BREUCHES	EP	AERCE	le long de la rue de Baudoncourt	Commune	
BREUCHES	GCTFT	AERCE	le long de la rue de Baudoncourt	Commune	
BRIAUCOURT	DPE	ERCE	pour un bâtiment artisanal rue du Chanois	SIED 70	ENEDIS
BROTTE-LES-LUXEUIL	DPE	ERCE	pour une maison d'habitation rue de la Fontaine	SIED 70	ENEDIS
BROYE-LES-LOUP-ET-VERFONTAINE	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	
BRUYERE(LA)	DPE	ERCE	pour 3 chalets au bord de l'Etang Balet	SIED 70	ENEDIS
BUCEY-LES-GY	DPE	ERCE	pour une armoire NRA rue de l'Europe	SIED 70	ENEDIS
BUCEY-LES-TRAVES	DPE	AERCE	rue de la Mairie - 2ème tranche	SIED 70	SICAE
BUCEY-LES-TRAVES	DPE	RRCE	rue d'Aroz	SIED 70	SICAE
BUCEY-LES-TRAVES	EP	AERCE	rue de la Mairie - 2ème tranche	Commune	
BUCEY-LES-TRAVES	GCTFT	AERCE	rue de la Mairie - 2ème tranche	Commune	
BUTHIERS	DPE	ERCE	pour un lotissement de 23 parcelles situé rue de la Mairie (desserte interne)	SIED 70	ENEDIS
BUTHIERS	DPE	ERCE	pour un lotissement de 20 parcelles situé rue de la Mairie (desserte externe)	SIED 70	ENEDIS
BUTHIERS	EP	ERCE	pour un lotissement de 20 parcelles situé rue de la Mairie (desserte externe)	Commune	
CEMBOING	DPE	SRCE	rue de la Cornée	SIED 70	SICAE
CERRE-LES-NOROY	DPE	ERCE	pour une résidence principale projetée chemin de la Côte (avec PC)	SIED 70	ENEDIS
CHALONVILLARS	DPE	ERCE	pour un lotissement de 6 parcelles rue du Breuil	SIED 70	ENEDIS
CHALONVILLARS	DPE	AERCE	rue du Breuil et rue des Champs	SIED 70	ENEDIS
CHALONVILLARS	EP	AERCE	rue du Breuil et rue des Champs	Commune	
CHALONVILLARS	GCTFT	ERCE	pour un lotissement de 6 parcelles rue du Breuil	Commune	
CHALONVILLARS	GCTFT	AERCE	rue du Breuil et rue des Champs	Commune	
CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX	DPE	ERCE	pour l'alimentation d'une habitation située rue des Vignottes	SIED 70	ENEDIS
CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX	GCTFT	ERCE	pour l'alimentation d'une habitation située rue des Vignottes	Commune	
CHAMBORNAY-LES-PIN	DPE	ERCE	pour le terrain de Madame Jocelyne DEMBELE rue de l'Eglise	SIED 70	ENEDIS
CHAMBORNAY-LES-PIN	DPE	RRCE	pour remplacement d'une torsade de Branchement par un CPA 70²	SIED 70	ENEDIS
CHAMPLITTE	DPE	SRCEp	au hameau "La Voisine"	SIED 70	ENEDIS
CHAMPLITTE	EP	RICEP	le long de la rue du Tramway	Commune	
CHAMPTONNAY	DPE	ERCE	pour la station de pompage	SIED 70	ENEDIS
CHAPELLE-LES-LUXEUIL (LA)	DPE	ERCE	pour une exploitation maraîchère route du Trage	SIED 70	ENEDIS
CHARGEY-LES-GRAY	DPE	ERCE	pour le lotissement communal rue de Rigny (desserte interne)	SIED 70	ENEDIS
CHARGEY-LES-GRAY	DPE	ERCE	pour le lotissement communal rue de Rigny - desserte externe	SIED 70	ENEDIS
CHARGEY-LES-GRAY	DPE	ERCE	pour un lotissement privé de 3 lots, ruelle de la Cure	SIED 70	ENEDIS
CHARMOILLE	EP	OICEP	2eme tranche	Commune	

CHASSEY-LES-MONTBOZON	DPE	ERCE	pour une résidence principale projetée voie communale dite "Voie de Borey" (avec	SIED 70	ENEDIS
CHASSEY-LES-MONTBOZON	DPE	ERCE	voie communale dite de l'Echelotte (avec PC)	SIED 70	ENEDIS
CHATENAY	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	
CHAUMERCENNE	DPE	AERCE	rue de la Charme	SIED 70	ENEDIS
CHAUMERCENNE	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	
CHAUMERCENNE	EP	AERCE	rue de la Charme	Commune	
CHAUMERCENNE	GCTFT	AERCE	rue de la Charme	Commune	
CHAUX-LA-LOTIERE	DPE	RRCE	issu du poste "Calvaire" (1ère tranche)	SIED 70	ENEDIS
CHAUX-LA-LOTIERE	DPE	ERCE	pour un lotissement communal de 9 lots rue des Grandes pièces (desserte interne)	SIED 70	ENEDIS
CHAUX-LA-LOTIERE	DPE	ERCE	pour un lotissement communal de 9 lots rue des Grandes pièces (desserte externe)	SIED 70	ENEDIS
CHAUX-LA-LOTIERE	DPE	AERCE	pour la dissimulation d'une ligne basse tension au hameau de Rochefort	SIED 70	ENEDIS
CHAUX-LA-LOTIERE	DPE	ERCE	pour un lotissement communal de 7 parcelles situé rue de Perrière (desserte interne)	SIED 70	ENEDIS
CHAUX-LA-LOTIERE	DPE	ERCE	pour un lotissement de 7 parcelles situées rue du Sillon (desserte interne)	SIED 70	ENEDIS
CHAUX-LA-LOTIERE	DPE	ERCE	pour un lotissement communal de 7 parcelles situé rue de Perrière (desserte externe)	SIED 70	ENEDIS
CHAUX-LA-LOTIERE	DPE	ERCE	pour un lotissement de 7 parcelles situées rue du Sillon (desserte externe)	SIED 70	ENEDIS
CHAUX-LA-LOTIERE	DPE	RRCE	issu du poste "Calvaire" (2ème tranche)	SIED 70	ENEDIS
CHAUX-LA-LOTIERE	EP	RRCE	issu du poste "Calvaire" (1ère tranche)	Commune	
CHAUX-LA-LOTIERE	EP	ERCE	pour un lotissement communal de 9 lots rue des Grandes pièces (desserte externe)	Commune	
CHAUX-LA-LOTIERE	EP	ERCE	pour un lotissement communal de 7 parcelles situé rue de Perrière (desserte externe)	Commune	
CHAUX-LA-LOTIERE	EP	RRCE	issu du poste "Calvaire" (2ème tranche)	Commune	
CHAUX-LA-LOTIERE	GCTFT	RRCE	issu du poste "Calvaire" (1ère tranche)	Commune	
CHAUX-LA-LOTIERE	GCTFT	ERCE	pour un lotissement communal de 7 parcelles situé rue de Perrière (desserte externe)	Commune	
CHAUX-LA-LOTIERE	GCTFT	RRCE	issu du poste "Calvaire" (2ème tranche)	Commune	
CHOYE	DPE	ERCE	pour l'alimentation de la construction SEGUIN	SIED 70	ENEDIS
CHOYE	DPE	ERCE	pour l'alimentation de deux postes de refoulement rue du Pont et rue du Moulin	SIED 70	ENEDIS
CIREY	DPE	ERCE	pour un poste de refoulement EU impasse du Canal	SIED 70	ENEDIS
CIREY	DPE	ERCE	pour une résidence principale située aux abords de la RD 31 (avec PC)	SIED 70	ENEDIS
COLOMBE-LES-VESOUL	DPE	ERCE	pour un lotissement privé projeté le long de la RD76 route de Villers Le Sec - desserte	SIED 70	ENEDIS
COLOMBE-LES-VESOUL	DPE	RRCE	rue des Jargilliers - 2eme tranche	SIED 70	ENEDIS
COLOMBE-LES-VESOUL	DPE	ERCE	Chemin des Longs Champs (individuelle avec PC)	SIED 70	ENEDIS
COLOMBIER	EP	RICEP	rue du Baron d'Huart et aux abords de l'abri-bus	Commune	
CORBENAY	DPE	ERCE	pour le raccordement compris entre 120 et 250 kVA d'un magasin LIDL rue Albert	SIED 70	ENEDIS
CORRE	DPE	ERCE	pour un bâtiment existant route départementale n°44	SIED 70	ENEDIS
CORRE	DPE	ERCE	pour une résidence principale chemin dit des Echaudes	SIED 70	ENEDIS
CORRE	DPE	ERCE	pour un garage rue des Fossés	SIED 70	ENEDIS
CORRE	EP	ERCE	pour un bâtiment existant route départementale n°44	Commune	
CORRE	EP	OICEP	dans le bourg (3ème tranche)	Commune	
CORRE	GCTFT	ERCE	pour une résidence principale chemin dit des Echaudes	Commune	
CORRE	GCTFT	ERCE	pour un garage rue des Fossés	Commune	
COTE (LA)	DPE	ERCE	pour un lotissement communal projeté rue Champs La Dame (desserte interne)	SIED 70	ENEDIS
COTE (LA)	DPE	ERCE	pour un lotissement communale projeté rue Champs La Dame (desserte externe)	SIED 70	ENEDIS
COTE (LA)	DPE	ERCE	pour un relais téléphonique Free projeté au lieudit "En Noie Jean Cure"	SIED 70	ENEDIS
COTE (LA)	EP	ERCE	pour un lotissement communal projeté rue Champs La Dame (desserte interne)	Commune	
COTE (LA)	GCTFT	ERCE	pour un relais téléphonique Free projeté au lieudit "En Noie Jean Cure"	Commune	
COULEVON	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	
CRESANCEY	EP	RICEP	dans le bourg	Commune	
CRESANCEY	EP	OICEP	pour le remplacement des deux projecteurs de l'Eglise	Commune	
CROMARY	DPE	ERCE	pour une station d'épuration et deux postes de refoulement	SIED 70	ENEDIS
CULT	EP	EICEP	pour le village	Commune	
DAMPIERRE-SUR-SALON	DPE	AERCE	rue du Champmartin	SIED 70	ENEDIS
DAMPIERRE-SUR-SALON	DPE	ERCE	pour le pôle éducatif, rue de la ZA	SIED 70	ENEDIS
DAMPIERRE-SUR-SALON	DPE	AERCE	pour l'enfouissement de la ligne HTA au lieudit "Les Barres"	SIED 70	ENEDIS
DAMPIERRE-SUR-SALON	EP	AERCE	le long de la rue de Fouvent	Commune	
DAMPIERRE-SUR-SALON	EP	OICEP	Rue des Cerisiers	Commune	
DAMPIERRE-SUR-SALON	EP	AERCE	rue du Champmartin	Commune	
DAMPIERRE-SUR-SALON	GCTFT	AERCE	rue du Champmartin	Commune	
ECHENOZ-LA-MELINE	EP	OICEP	dans le bourg (CEE-TEPCV)	Commune	
ECHENOZ-LE-SEC	EP	OICEP	dans le village	Commune	
ESPRELS	DPE	ERCE	pour un relais téléphonique Free projeté au lieudit "Les Patey" à proximité de la RD	SIED 70	ENEDIS
ESPRELS	DPE	RRCE	issu du poste "Les Pateys"	SIED 70	ENEDIS
ESSERTENNE-ET-CECEY	DPE	ERCE	au lieu dit "Les Grandes Meuzelles"	SIED 70	ENEDIS
ETUZ	DPE	ERCE	pour une zone de commerces, de services et d'habitations le long de la route départe	SIED 70	ENEDIS
ETUZ	DPE	ERCE	pour un pôle éducatif et une salle sportive le long de la RD n°15	SIED 70	ENEDIS
ETUZ	EP	ERCE	pour une zone de commerces, de services et d'habitations le long de la route départe	Commune	
FAUCOGNEY-ET-LA-MER	DPE	ERCE	pour un relais Free au lieudit "Prés derrière le Château"	SIED 70	ENEDIS
FAYMONT	DPE	ERCE	pour la création d'une station de reminéralisation de l'eau potable projetée au lieu	SIED 70	ENEDIS
FERRIERES-LES-RAY	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	
FESSEY (LES)	EP	EICEP	au lieudit "Fessey Dessous"	Commune	
FLEUREY-LES-FAVERNEY	DPE	SRCE	dans le bourg	SIED 70	ENEDIS
FLEUREY-LES-FAVERNEY	DPE	SRCEp	dans le bourg	SIED 70	ENEDIS
FLEUREY-LES-FAVERNEY	DPE	RRCE	pour une boulangerie place de la mairie	SIED 70	ENEDIS
FONDREMAND	DPE	ERCE	pour une station forage située près de la RD n°192	SIED 70	SICAE
FONTAINE-LES-LUXEUIL	EP	EICEP	pour un lotissement privé au lieudit "La Filature"	Commune	
FOUVENT-SAINT-ANDOCHE	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	
FOUVENT-SAINT-ANDOCHE	EP	RICEP	dans le bourg	Commune	
FRANCHEVELLE	DPE	ERCE	pour un terrain à bâtir au lieudit "Bellevue"	SIED 70	ENEDIS
FRASNE-LE-CHATEAU	DPE	ERCE	pour l'alimentation d'un corps de ferme Chemin de la Forêt	SIED 70	ENEDIS
FREDERIC-FONTAINE	DPE	ERCE	pour la création d'une STEP projeté au lieudit "L'Etang de la Besse"	SIED 70	ENEDIS
FRESNE-SAINT-MAMES	DPE	ERCE	pour une armoire fibre optique, place Schuffenecker	SIED 70	ENEDIS
FRESNE-SAINT-MAMES	EP	RICEP	rue d'Estravaux	Commune	
FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE	DPE	ERCE	pour l'alimentation d'une maison individuelle Route de Recologne	SIED 70	ENEDIS
FROIDETERRE	DPE	ERCE	pour le bâtiment agricole équipé d'une stabulation avec salle de traite au lieudit "L	SIED 70	ENEDIS
FROIDETERRE	DPE	RRCE	issu du poste "Combe Belion"	SIED 70	ENEDIS
FROTEY-LES-LURE	DPE	ERCE	pour un lotissement communal projeté à proximité de la route départementale n°2	SIED 70	ENEDIS
FROTEY-LES-VESOUL	EP	RICEP	rue Xavier de Montepin	Commune	

FROTEY-LES-VESOUL	EP	OICEP	2eme tranche	Commune	
GEVIGNEY-ET-MERCEY	DPE	RRCE	issu du poste "Rue de Jussey" et "Mercey"	SIED 70	SICAE
GEVIGNEY-ET-MERCEY	EP	OICEP	dans le bourg (4ème tranche)	Commune	
GOUHENANS	DPE	ERCE	pour le château d'eau de Athesans existant rue des Epoisses aux Fourches	SIED 70	ENEDIS
GRATTERY	DPE	ERCE	pour un réservoir d'eau potable chemin d'exploitation dit de Bellevue	SIED 70	ENEDIS
GRATTERY	DPE	ERCE	pour une station d'épuration chemin du Proley	SIED 70	ENEDIS
GRATTERY	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	
GRAY	EP	OICEP	dans la ville	Commune	
GRAY-LA-VILLE	EP	OICEP	dans la ville, 5ème tranche	Commune	
GY	DPE	ERCE	pour une station d'épuration	SIED 70	ENEDIS
LANTERNE-ET-LES-ARMONTS (LA)	DPE	SRCEp	issu du poste "Trou du bois"	SIED 70	ENEDIS
LARIANS-ET-MUNANS	DPE	ERCE	pour une maison d'habitation située rue de l'Arcade	SIED 70	ENEDIS
LARRET	DPE	ERCE	pour une armoire fibre optique le long du chemin départemental n°103	SIED 70	SICAE
LAVONCOURT	DPE	ERCE	pour un lotissement de 8 pavillons locatifs (Habitat 70)	SIED 70	SICAE
LAVONCOURT	EP	EICEP	aux abords de l'Eglise	Commune	
LAVONCOURT	EP	EICEP	chemin Gérard Forterre	Commune	
LONGEVILLE	DPE	ERCE	pour un réservoir d'eau potable existant au lieudit "Bois du Mont Sésin" (Electro-va	SIED 70	ENEDIS
LONGEVILLE	GCTFT	ERCE	pour un réservoir d'eau potable existant au lieudit "Bois du Mont Sésin" (Electro-va	Commune	
LOULANS-VERCHAMP	DPE	ERCE	pour une station d'épuration le long de la RD n° 15	SIED 70	ENEDIS
LOULANS-VERCHAMP	DPE	ERCE	pour un poste de refoulement Avenue James LANDEL	SIED 70	ENEDIS
LOULANS-VERCHAMP	DPE	ERCE	pour un poste de refoulement le long de la RD 25	SIED 70	ENEDIS
LURE	DPE	ERCE	pour la parcelle N°8.1 située zone de la Saline	SIED 70	ENEDIS
LURE	DPE	ERCE	pour un atelier de polissage projeté zone de la Saline	SIED 70	ENEDIS
LURE	DPE	ERCE	pour 2 parcelles ZA du Tertre Landry	SIED 70	ENEDIS
LURE	DPE	ERCE	pour une concession automobile et un funérarium projetés ZA de la Saline	SIED 70	ENEDIS
LURE	GCTFT	ERCE	pour 2 parcelles ZA du Tertre Landry	Commune	
LURE	GCTFT	ERCE	pour une concession automobile et un funérarium projetés ZA de la Saline	Commune	
LUXEUIL-LES-BAINS	DPE	ERCE	pour un lotissement communal "Chatigny"	SIED 70	ENEDIS
LYOFFANS	DPE	AERCE	rue de la Chapelle	SIED 70	ENEDIS
LYOFFANS	DPE	ERCE	pour 3 parcelles situées chemin rural n°13 dit de l'Etang de Chaudoz	SIED 70	ENEDIS
LYOFFANS	EP	AERCE	rue de la Chapelle	Commune	
LYOFFANS	GCTFT	AERCE	rue de la Chapelle	Commune	
LYOFFANS	GCTFT	ERCE	pour 3 parcelles situées chemin rural n°13 dit de l'Etang de Chaudoz	Commune	
MAGNY-VERNOIS	DPE	ERCE	pour un lotissement situé lieu-dit "Le Champiez" - Desserte externe	SIED 70	ENEDIS
MAGNY-VERNOIS	DPE	ERCE	pour une maison située rue Michel Dubois	SIED 70	ENEDIS
MAGNY-VERNOIS	DPE	ERCE	pour 9 pavillons Habitat70 projetés rue de la Noye de Bout	SIED 70	ENEDIS
MAGNY-VERNOIS	DPE	AERCE	le long du Quai de la Reigne	SIED 70	ENEDIS
MAGNY-VERNOIS	DPE	ERCE	pour un lotissement de 8 pavillons projeté rue du Lac	SIED 70	ENEDIS
MAGNY-VERNOIS	DPE	ERCE	pour un lotissement situé lieu-dit "Le Champiez" - Desserte interne	SIED 70	ENEDIS
MAGNY-VERNOIS	DPE	ERCE	pour 4 parcelles projetées rue des Vosges lieudit "Champiez"	SIED 70	ENEDIS
MAGNY-VERNOIS	EP	ERCE	pour 9 pavillons Habitat70 projetés rue de la Noye de Bout	Commune	
MAGNY-VERNOIS	EP	AERCE	le long du Quai de la Reigne	Commune	
MAGNY-VERNOIS	GCTFT	ERCE	pour un lotissement situé lieu-dit "Le Champiez" - Desserte externe	Commune	
MAGNY-VERNOIS	GCTFT	ERCE	pour une maison située rue Michel Dubois	Commune	
MAGNY-VERNOIS	GCTFT	AERCE	le long du Quai de la Reigne	Commune	
MAGNY-VERNOIS	GCTFT	ERCE	pour un lotissement situé lieu-dit "Le Champiez" - Desserte interne	Commune	
MAGNY-VERNOIS	GCTFT	ERCE	pour 4 parcelles projetées rue des Vosges lieudit "Champiez"	Commune	
MAILLERONCOURT-CHARETTE	DPE	ERCE	pour un réservoir d'eau potable	SIED 70	ENEDIS
MAILLERONCOURT-CHARETTE	DPE	ERCE	pour une armoire fibre optique rue de la Mairie	SIED 70	ENEDIS
MAILLERONCOURT-CHARETTE	DPE	RRCE	issu du poste "Forges"	SIED 70	ENEDIS
MAILLEY-ET-CHAZELOT	EP	EICEP	à Chazelot, aux abords du haras et chemin de la Ronde	Commune	
MAILLEY-ET-CHAZELOT	GCTFT	ERCE	chemin de Chambroux	Commune	
MALACHERE (LA)	DPE	ERCE	pour 2 parcelles Grande rue - Desserte externe	SIED 70	SICAE
MALACHERE (LA)	DPE	ERCE	route de Quenoche	SIED 70	SICAE
MALACHERE (LA)	DPE	ERCE	pour 2 parcelles Grande rue - Desserte interne	SIED 70	SICAE
MANDREVILLARS	DPE	ERCE	pour un lotissement privé au lieudit "Au dessus de la Noye" 2 ème tranche (desserte interne)	SIED 70	ENEDIS
MANDREVILLARS	DPE	ERCE	pour 3 parcelles communales situées chemin rural dit Sur la Ville (avec PC)	SIED 70	ENEDIS
MANDREVILLARS	DPE	ERCE	pour 4 parcelles communales situées chemin rural dit Sur la Ville (sans PC)	SIED 70	ENEDIS
MANDREVILLARS	GCTFT	ERCE	pour 3 parcelles communales situées chemin rural dit Sur la Ville (avec PC)	Commune	
MANDREVILLARS	GCTFT	ERCE	pour 4 parcelles communales situées chemin rural dit Sur la Ville (sans PC)	Commune	
MARNAY	DPE	AERCE	aux abords du terrain de football et rue de l'Abreuvoir	SIED 70	ENEDIS
MARNAY	DPE	ERCE	pour un lotissement de 12 lots situé route de Gray (desserte externe)	SIED 70	ENEDIS
MARNAY	DPE	ERCE	pour un lotissement de 12 lots situé route de Gray (desserte interne)	SIED 70	ENEDIS
MARNAY	DPE	ERCE	pour l'alimentation d'un surpresseur situé "ZI des Plantes"	SIED 70	ENEDIS
MARNAY	EP	AERCE	aux abords du terrain de football et rue de l'Abreuvoir	Commune	
MARNAY	GCTFT	AERCE	aux abords du terrain de football et rue de l'Abreuvoir	Commune	
MELISEY	DPE	RRCE	issu du poste "Bas Dessous"	SIED 70	ENEDIS
MENOUX	DPE	AERCE	pour une ligne haute tension rue du Cimetière	SIED 70	ENEDIS
MERCEY-SUR-SAONE	DPE	RRCE	issu du poste "Centre 01"	SIED 70	SICAE
MIGNAVILLERS	DPE	RRCE	rue des Carrières	SIED 70	ENEDIS
MOFFANS-ET-VACHERESSE	DPE	ERCE	pour une parcelle rue du Stade (desserte interne)	SIED 70	ENEDIS
MOFFANS-ET-VACHERESSE	DPE	ERCE	pour une parcelle rue du Stade (desserte externe)	SIED 70	ENEDIS
MOFFANS-ET-VACHERESSE	DPE	RRCE	issu du poste "Cimetière"	SIED 70	ENEDIS
MOFFANS-ET-VACHERESSE	DPE	AERCE	rue de Frotey Les Lure	SIED 70	ENEDIS
MOFFANS-ET-VACHERESSE	DPE	ERCE	pour résidence principale projetée rue de la Vergenne à Vacheresse	SIED 70	ENEDIS
MOFFANS-ET-VACHERESSE	DPE	ERCE	pour une résidence principale projetée rue de la Corne	SIED 70	ENEDIS
MOFFANS-ET-VACHERESSE	DPE	ERCE	pour une résidence principale projetée Grande rue (desserte interne)	SIED 70	ENEDIS
MOFFANS-ET-VACHERESSE	DPE	ERCE	pour une résidence principale projetée Grande Rue (desserte externe)	SIED 70	ENEDIS
MOFFANS-ET-VACHERESSE	EP	AERCE	rue de Frotey Les Lure	Commune	
MOFFANS-ET-VACHERESSE	GCTFT	AERCE	rue de Frotey Les Lure	Commune	
MOLLANS	DPE	ERCE	pour une unité de méthanisation route de Vy-les-Lure (consommation)	SIED 70	ENEDIS
MOLLANS	DPE	ERCE	pour une unité de méthanisation route de Vy-les-Lure (production)	SIED 70	ENEDIS
MONTBOZON	DPE	AERCE	rue du Pont	SIED 70	ENEDIS
MONTBOZON	DPE	AERCE	rue de l'église	SIED 70	ENEDIS

MONTBOZON	EP	AERCE	rue de l'église	Commune	
MONTDORE	DPE	ERCE	pour une résidence principale chemin dit Enchiemont	SIED 70	ENEDIS
MONTIGNY-LES-VESOUL	DPE	AERCE	rue des Vallières et chemin des Côtes	SIED 70	ENEDIS
MONTIGNY-LES-VESOUL	EP	AERCE	rue des Vallières et chemin des Côtes	Commune	
MONTIGNY-LES-VESOUL	GCTFT	AERCE	rue des Vallières et chemin des Côtes	Commune	
MONTOT	DPE	ERCE	pour une résidence principale, chemin rural n°3 dit de Vereux	SIED 70	ENEDIS
MONTOT	EP	EICEP	le long de la route de Oyrrières	Commune	
MONTOT	EP	ERCE	pour une résidence principale, chemin rural n°3 dit de Vereux	Commune	
MONTUREUX-LES-BAULAY	DPE	ERCE	pour des bâtiments existants rue du Pont Noir	SIED 70	SICAE
NANTILLY	EP	RICEP	le long de la rue Millerand	Commune	
NANTILLY	EP	EICEP	rue du Serpent	Commune	
NAVENNE	EP	OICEP	dans le bourg - 2eme tranche	Commune	
NEUREY-LES-LA-DEMIE	DPE	ERCE	pour une armoire de montée haut débit située Grande Rue	SIED 70	SICAE
NEUVELLE-LES-LURE (LA)	DPE	ERCE	pour un lotissement privé rue sous l'Etang (desserte externe)	SIED 70	ENEDIS
NEUVELLE-LES-LURE (LA)	DPE	ERCE	pour un lotissement privé rue sous l'Etang (desserte interne)	SIED 70	ENEDIS
NOIDANS-LE-FERROUX	DPE	AERCE	rue de la Garaude	SIED 70	ENEDIS
NOIDANS-LE-FERROUX	DPE	ERCE	pour le lotissement privé de Monsieur HUMBERT	SIED 70	ENEDIS
NOIDANS-LE-FERROUX	DPE	AERCE	rue de Cornot - 2eme tranche	SIED 70	ENEDIS
NOIDANS-LE-FERROUX	EP	AERCE	rue de la Garaude	Commune	
NOIDANS-LE-FERROUX	EP	AERCE	rue de Cornot - 2eme tranche	Commune	
NOIDANS-LE-FERROUX	GCTFT	AERCE	rue de la Garaude	Commune	
NOIDANS-LE-FERROUX	GCTFT	AERCE	rue de Cornot - 2eme tranche	Commune	
NOIDANS-LES-VESOUL	DPE	AERCE	ruelles de Verdun et de Normandie	SIED 70	ENEDIS
NOIDANS-LES-VESOUL	EP	RICEP	ruelles de la République, du 14 juillet et de la Liberté	Commune	
NOIDANS-LES-VESOUL	EP	AERCE	ruelles de Verdun et de Normandie	Commune	
NOIDANS-LES-VESOUL	EP	EICEP	rue du Fraispertuis	Commune	
NOIDANS-LES-VESOUL	GCTFT	AERCE	ruelles de Verdun et de Normandie	Commune	
NOROY-LE-BOURG	EP	EICEP	pour le lotissement communal "Sainte Barbe" situé le long de la voie communale	Commune	
PASSAVANT-LA-ROCHERE	DPE	ERCE	pour une maison d'habitation rue Mauvaise	SIED 70	ENEDIS
PERROUSE	DPE	ERCE	pour une habitation située chemin des Prés	SIED 70	ENEDIS
PERROUSE	DPE	ERCE	pour un pylône TDF au lieudit "Le Charensoy"	SIED 70	ENEDIS
PERROUSE	EP	EICEP	située chemin du paquis	Commune	
PERROUSE	GCTFT	ERCE	pour une habitation située chemin des Prés	Commune	
PESMES	EP	RICEP	rue des Loups	Commune	
PIN	EP	OICEP	pour le village	Commune	
PLANCHER-BAS	DPE	RRCE	issu du poste "Narbier"	SIED 70	ENEDIS
PLANCHER-BAS	DPE	ERCE	pour une habitation rue des Vieux Prés	SIED 70	ENEDIS
PLANCHER-BAS	DPE	ERCE	pour une maison individuelle projetée rue du Malembre	SIED 70	ENEDIS
PONTCEY	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	
PURGEROT	DPE	AERCE	aux abords de l'église	SIED 70	SICAE
PUSEY	DPE	AERCE	rue du Chardenet	SIED 70	SICAE
PUSEY	DPE	AERCE	rue de la Corvée Neuve	SIED 70	SICAE
PUSEY	DPE	RRCE	pour le bâtiment Brico Cash	SIED 70	SICAE
PUSEY	DPE	ERCE	pour le site SITA	SIED 70	SICAE
PUSEY	DPE	ERCE	pour une zone commerciale "Oasis 3" - 1ere tranche	SIED 70	SICAE
PUSEY	EP	AERCE	rue du Chardenet	Commune	
PUSEY	EP	AERCE	rue de la Corvée Neuve	Commune	
PUSEY	EP	RICEP	dans le lotissement (mât accidenté)	Commune	
PUSEY	GCTFT	AERCE	rue du Chardenet	Commune	
PUSEY	GCTFT	AERCE	rue de la Corvée Neuve	Commune	
PUSY-ET-EPENOUX	EP	OICEP	2eme tranche – Phase 1 (59 luminaires)	Commune	
QUINCEY	DPE	RRCE	aux abords de la Mairie	SIED 70	ENEDIS
RADDON-ET-CHAPENDU	DPE	ERCE	pour un réservoir d'eau potable	SIED 70	ENEDIS
RIOZ	DPE	ERCE	pour un lotissement HABITAT 70 rue de la Faiencerie	SIED 70	ENEDIS
RIOZ	DPE	ERCE	pour une zone d'habitations HABITAT 70 située au lieudit "La Hye"	SIED 70	ENEDIS
RIOZ	DPE	ERCE	pour une salle sportive spécialisée de type DOJO sur la ZA le long de la RD n°15	SIED 70	ENEDIS
RIOZ	DPE	RRCE	issu du poste "STADE ZA"	SIED 70	ENEDIS
RIOZ	DPE	AERCE	issu du poste "STADE ZA"	SIED 70	ENEDIS
RIOZ	EP	ERCE	pour un lotissement HABITAT 70 rue de la Faiencerie	Commune	
RIOZ	EP	EICEP	rue des jardins	Commune	
RIOZ	EP	AERCE	issu du poste "STADE ZA"	Commune	
ROYE	DPE	ERCE	pour un lotissement privé "Le Chêne Vert" de 6 lots rue de l'Aérodrome (desserte	SIED 70	ENEDIS
RUHANS	DPE	ERCE	pour l'alimentation d'une résidence principale située route de Rioz	SIED 70	ENEDIS
RUHANS	EP	ERCE	pour l'alimentation d'une résidence principale située route de Rioz	Commune	
RUHANS	GCTFT	ERCE	pour l'alimentation d'une résidence principale située route de Rioz	Commune	
SAINT-BARTHELEMY	EP	OICEP	dans le village (3ème tranche)	Commune	
SAINT-BRESSON	DPE	RRCE	issu du poste "Maires d'Avaux"	SIED 70	ENEDIS
SAINT-GAND	EP	RICEP	dans le bourg	Commune	
SAINT-GERMAIN	DPE	ERCE	pour un lotissement Habitat 70 "Champs Meilley" (desserte externe)	SIED 70	ENEDIS
SAINT-GERMAIN	DPE	ERCE	pour un lotissement Habitat 70 "Champs Meilley" (desserte interne)	SIED 70	ENEDIS
SAINT-GERMAIN	DPE	ERCE	pour un terrain route de la Neuvelle	SIED 70	ENEDIS
SAINT-GERMAIN	GCTFT	ERCE	pour un lotissement Habitat 70 "Champs Meilley" (desserte interne)	Commune	
SAINT-VALBERT	DPE	ERCE	pour une résidence principale rue de la Malpière	SIED 70	ENEDIS
SAULNOT	EP	EICEP	déplacement d'un candélabre pour un lotissement privé de 12 lots projeté rue de	Commune	
SAULX	DPE	ERCE	pour un lotissement OPH "En la Baume" (2ème tranche)	SIED 70	ENEDIS
SAULX	DPE	ERCE	pour un lotissement communal chemin du Grabonot	SIED 70	ENEDIS
SAULX	DPE	ERCE	pour des pompes de relevage et un vestiaire	SIED 70	ENEDIS
SAULX	GCTFT	ERCE	pour un lotissement OPH "En la Baume" (2ème tranche)	Commune	
SCYE	DPE	ERCE	pour un réservoir d'eau potable le long de la RD n°58	SIED 70	ENEDIS
SENONCOURT	DPE	AERCE	rue de l'Orme	SIED 70	ENEDIS
SOING-CUBRY-CHARENTENAY	DPE	ERCE	rue de la Chèvre	SIED 70	SICAE
SOING-CUBRY-CHARENTENAY	EP	ERCE	rue de la Chèvre	Commune	
SOING-CUBRY-CHARENTENAY	EP	EICEP	au lieu-dit "Les Griottières" (ancien dépôt d'essence)	Commune	
SOING-CUBRY-CHARENTENAY	GCTFT	ERCE	rue de la Chèvre	Commune	
SOING-CUBRY-CHARENTENAY	GCTTV	ERCE	rue de la Chèvre	Commune	

SORANS-LES-BREUREY	DPE	AERCE	chemin des Granges et chemin de la vie Gardet (1ère tranche)	SIED 70	ENEDIS
SORANS-LES-BREUREY	DPE	AERCE	chemin des Granges et chemin de la vie Gardet (2ème tranche)	SIED 70	ENEDIS
SORANS-LES-BREUREY	EP	AERCE	chemin des Granges et chemin de la vie Gardet (1ère tranche)	Commune	
SORANS-LES-BREUREY	EP	AERCE	chemin des Granges et chemin de la vie Gardet (2ème tranche)	Commune	
SORANS-LES-BREUREY	GCTFT	AERCE	chemin des Granges et chemin de la vie Gardet (2ème tranche)	Commune	
SORNAY	DPE	ERCE	pour une station d'épuration	SIED 70	ENEDIS
SORNAY	DPE	ERCE	pour l'alimentation de 2 habitations principales situées rue du Puiset	SIED 70	ENEDIS
SORNAY	GCTFT	ERCE	pour l'alimentation de 2 habitations principales situées rue du Puiset	Commune	
TRAVES	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	
TRESILLEY	DPE	ERCE	pour un lotissement de 26 parcelles au lieudit "La Corvée du Puits" (desserte interne)	SIED 70	SICAE
TROMAREY	DPE	ERCE	pour une station d'épuration le long de la RD n° 67	SIED 70	ENEDIS
VAITE	DPE	RRCE	issu du poste "Village"	SIED 70	ENEDIS
VAITE	EP	RRCE	issu du poste "Village"	Commune	
VAIVRE-ET-MONTOILLE	DPE	ERCE	pour des cellules commerciales route de Pusey - 3ème tranche	SIED 70	ENEDIS
VALAY	DPE	SRCEp	dans le village	SIED 70	ENEDIS
VAL-DE-GOUHENANS (LE)	DPE	AERCE	le long de la RD n°18	SIED 70	ENEDIS
VAL-DE-GOUHENANS (LE)	EP	AERCE	le long de la RD n°18	Commune	
VAL-DE-GOUHENANS (LE)	GCTFT	AERCE	le long de la RD n°18	Commune	
VALLEROIS-LE-BOIS	DPE	ERCE	pour une station d'épuration	SIED 70	SICAE
VALLEROIS-LORIOZ	DPE	ERCE	pour deux habitations situées rue des Plantes	SIED 70	SICAE
VALLEROIS-LORIOZ	GCTFT	ERCE	pour deux habitations situées rue des Plantes	Commune	
VAL-SAINT-ELOI (LE)	DPE	ERCE	pour le château d'eau situé rue de Provenchère	SIED 70	ENEDIS
VAL-SAINT-ELOI (LE)	DPE	SRCEp	au lieudit "le Chaumont"	SIED 70	ENEDIS
VAL-SAINT-ELOI (LE)	EP	ERCE	pour le château d'eau situé rue de Provenchère	Commune	
VAL-SAINT-ELOI (LE)	GCTFT	ERCE	pour le château d'eau situé rue de Provenchère	Commune	
VANNE	DPE	ERCE	pour 2 parcelles route de Fedry	SIED 70	SICAE
VANNE	GCTFT	ERCE	pour 2 parcelles route de Fedry	Commune	
VAUCONCOURT-NERVEZAIN	DPE	ERCE	pour une maison d'habitation chemin rural dit des Richardets à Nervezain	SIED 70	SICAE
VAUVILLERS	DPE	RRCE	Grande rue et route d'Alaincourt	SIED 70	ENEDIS
VAUVILLERS	DPE	ERCE	pour un pavillon route de Melincourt	SIED 70	ENEDIS
VAUVILLERS	DPE	AERCE	rue du Docteur Fournier	SIED 70	ENEDIS
VAUVILLERS	EP	RRCE	Grande rue et route d'Alaincourt	Commune	
VAUVILLERS	GCTFT	RRCE	Grande rue et route d'Alaincourt	Commune	
VELESME-ECHEVANNE	DPE	ERCE	pour une maison d'habitation avec PC, le long du chemin d'exploitation n°14	SIED 70	ENEDIS
VELESME-ECHEVANNE	GCTFT	ERCE	pour une maison d'habitation avec PC, le long du chemin d'exploitation n°14	Commune	
VELLEFAUX	DPE	ERCE	pour un lotissement communal route du pôle éducatif	SIED 70	SICAE
VELLEFAUX	DPE	ERCE	pour l'alimentation d'une maison individuelle route de Valleriois	SIED 70	SICAE
VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY	DPE	ERCE	rue des Prelots	SIED 70	SICAE
VELLE-LE-CHATEL	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	
VELLEMINFROY	DPE	ERCE	pour une STEP chemin de la Fontaine	SIED 70	SICAE
VELLEXON-QUEUTREY-ET-VAUDEY	DPE	ERCE	pour un lotissement communal rue des Vignes	SIED 70	SICAE
VENERE	DPE	ERCE	pour une antenne téléphonique FREE, le long du chemin rural du Tremblois	SIED 70	ENEDIS
VERNOIS-SUR-MANCE	DPE	ERCE	pour une armoire fibre optique du syndicat mixte "Haute-Saône Numérique" aux abords de la Fontaine (2ème tranche)	SIED 70	SICAE
VERNOIS-SUR-MANCE	EP	AERCE	aux abords de la Fontaine (2ème tranche)	Commune	
VESOUL	EP	EICEP	pour l'aménagement du site Paul Morel (ancien hôpital)	Commune	
VESOUL	EP	OICEP	aux abords du giratoire du Durgeon - 1ère tranche	Commune	
VESOUL	EP	RICEP	pour un parking rue Serpente	Commune	
VESOUL	EP	OICEP	2ème tranche (CEE-TEPCV)	Commune	
VILLERS-BOUTON	DPE	ERCE	pour une habitation route de Recologne (avec PC)	SIED 70	ENEDIS
VILLERS-CHEMIN-ET-MONT-LES-ETRECHES	DPE	ERCE	pour la construction d'un bâtiment artisanal à usage de bureau et de stockage	SIED 70	ENEDIS
VILLERS-CHEMIN-ET-MONT-LES-ETRECHES	GCTFT	ERCE	pour la construction d'un bâtiment artisanal à usage de bureau et de stockage	Commune	
VILLERSEXEL	DPE	ERCE	pour une zone artisanale projetée à proximité de la RD n°486 1ère partie (desserte interne)	SIED 70	ENEDIS
VILLERSEXEL	DPE	ERCE	pour une zone artisanale projetée à proximité de la RD n°486 (desserte interne)	SIED 70	ENEDIS
VILLERSEXEL	DPE	ERCE	pour une zone artisanale projetée à proximité de la RD n°486 2ème partie (desserte interne)	SIED 70	ENEDIS
VILLERSEXEL	DPE	RRCE	issu du poste "Breuil"	SIED 70	ENEDIS
VILLERS-LA-VILLE	DPE	RRCE	issu du poste "Village"	SIED 70	ENEDIS
VILLERS-LES-LUXEUIL	DPE	AERCE	dans le village (1ère tranche)	SIED 70	ENEDIS
VILLERS-LES-LUXEUIL	DPE	AERCE	dans le village (2ème tranche)	SIED 70	ENEDIS
VILLERS-LES-LUXEUIL	EP	AERCE	dans le village (1ère tranche)	Commune	
VILLERS-LES-LUXEUIL	EP	AERCE	dans le village (2ème tranche)	Commune	
VILLERS-LES-LUXEUIL	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	
VILLERS-LES-LUXEUIL	GCTFT	AERCE	dans le village (1ère tranche)	Commune	
VILLERS-LES-LUXEUIL	GCTFT	AERCE	dans le village (2ème tranche)	Commune	
VILLERS-SUR-PORT	DPE	SRCE	au lieudit "Sous la Tuilerie"	SIED 70	ENEDIS
VILORY	DPE	ERCE	pour un réservoir d'eau potable au lieudit "La Charmotte"	SIED 70	ENEDIS
VILORY	GCTFT	ERCE	pour un réservoir d'eau potable au lieudit "La Charmotte"	Commune	
VORAY-SUR-L OGNON	DPE	ERCE	pour un lotissement de 3 parcelles situées rue Basse	SIED 70	ENEDIS
VOUHENANS	DPE	ERCE	pour un lotissement privé "le domaine du Clocher" projeté au lieu dit "Au Culti Las"	SIED 70	ENEDIS
VOUHENANS	DPE	AERCE	le long de la RD n°217 (2ème tranche)	SIED 70	ENEDIS
VOUHENANS	EP	AERCE	le long de la RD n°217 (2ème tranche)	Commune	
VOUHENANS	GCTFT	AERCE	le long de la RD n°217 (2ème tranche)	Commune	
VY-LE-FERROUX	DPE	ERCE	pour le lotissement communautaire rue de Cubry	SIED 70	SICAE
VY-LES-LURE	DPE	ERCE	pour une résidence projetée chemin rural	SIED 70	ENEDIS

DPE	Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité
EP	Travaux sur les installations communales d'éclairage public
GCTFT	Travaux de génie civil de communications électroniques
GCTTV	Travaux de génie civil de télédistribution